VENDREDI 05 DÉCEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1863
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



NOUVEAU DISTRIBUTEUR
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis - St Gondon
03 86 96 20 08

JA : L'engagement et la colère ne faiblissent pas !



Les Jeunes agriculteurs (JA) de Bourgogne Franche-Comté ne sont toujours pas sortis des affres du traitement des financements Feader par la Région. Dans une lettre ouverte, ils expriment leur colère au nouveau président du Conseil régional et menacent d'une manifestation le 11 décembre. En parallèle, à l'échelle plus réduite des cantons dans les départements, des jeunes continuent de s'engager, pour leur profession mais aussi avec la conscience d'être aux avant-postes d'un certain art de vivre rural.

Pages 08, 09 et 13



PRODUCTIONS *Élevage* P.15

Élevages allaitants // Une vache a donné naissance à des triplés



PRODUCTIONS *Polyculture* P.16

Agroécologie // Le bas-carbone est un sport de combat !



MAGAZINE *Oxygène* P.28

Pour les fêtes // Cette année, prenez un sapin… en sapin !





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SOUTIENS À L'AGRICULTURE : DE L'ARGENT BIEN UTILISÉ

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE : BROSSER UN TABLEAU DE L'AGRICULTURE ICAUNAISE

.06 TRANSMISSION : DES CONCESSIONS À FAIRE ?

.07 SHOWROOM DES PRODUCTEURS : UNE NOUVELLE FAÇON DE TRAVAILLER

.08 JEUNES AGRICULTEURS : ZOOM SUR DES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE CANTONS

.09 JEUNES AGRICULTEURS : SE FORMER AU BON MOMENT

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 OBSERVER, ANALYSER ET COMPRENDRE LES MARCHÉS FONCIERS AGRICOLES : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC ASSURÉE PAR LES SAFER

.12 BAUX RURAUX : LES FERMAGES ET CHARGES FONCIÈRES

.13 DOSSIERS FEADER : LES JEUNES AGRICULTEURS N'ATTENDENT PLUS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : ÇA SUIT SON COURS

.15 ÉLEVAGES ALLAITANTS : BIM, BAM ET BOOM !

PRODUCTIONS // POLYCULTURE-ÉLEVAGE

.16 AGROÉCOLOGIE : LE BAS-CARBONE EST UN SPORT DE COMBAT !

PRODUCTIONS // CULTURES

.17 COLZA, BLÉ ET ORGE : ÇA DIT QUOI DANS LES CHAMPS ?

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.18 SOLIDARITÉ : « FAÇONNER NOTRE TERRITOIRE »

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 FESTIVITÉS : CE SERA SHOW À FROMENTEAU

.28 POUR LES FÊTES : CETTE ANNÉE, PRENEZ UN SAPIN… EN SAPIN !



// LE DESSIN

// EN BREF

Microplastiques La pollution des sols agricoles français est élevée

En France, la pollution moyenne de microplastiques dans les sols agricoles est estimée à 244 kg par hectare dans la couche superficielle (20 cm), selon la première étude nationale du genre parue en 2024. Les microplastiques (taille de 1 µm à 5 mm) constituent un problème majeur pour la qualité des sols, sans solution curative. Ils perturbent le cycle des nutriments, la microbiologie du sol, et remontent dans les plantes jusque dans les fruits, les légumes et les animaux d'élevage. En Chine, une méta-analyse de 2019 conclut que les rendements en maïs, pomme de terre et coton *« diminuent significativement »* quand la quantité de résidus de films plastique (dont microplastiques) est supérieure à 240 kg/ha. Dans ce pays, où les paillages en plastique sont arrivés en 1978, certains sols sont saturés. *« En Chine, certains sols aujourd'hui ne sont plus cultivables car des quantités énormes de plastiques agricoles ont été utilisées sur les champs, et ont laissé d'importantes quantités de fragments de plastiques dans les sols »*, affirme Marie-France Dignac, chercheuse en biologie des sols à l'Inrae.

Loup Population estimée à 1 082 individus en France, en légère hausse

La population de loups en France en sortie d'hiver 2024-2025 est estimée à 1 082 individus, en hausse de 6,8 % par rapport à l'année précédente (1 013 animaux), a annoncé la préfète coordinatrice du Plan loup dans un communiqué le 25 novembre. Cette estimation est assortie d'un intervalle de confiance de 95 %, entre 989 et 1 187 individus. Pour la préfète, ce résultat *« confirme la tendance à la stabilisation des effectifs constatée ces dernières années »*. Le nombre maximum de loups pouvant être abattus (plafond de prélèvements) est habituellement fixé à 19 % de la population estimée ; il devrait donc être de 206 individus en 2026. Par ailleurs, la préfète coordinatrice a annoncé la tenue d'un Groupe national loup le 12 décembre, au cours duquel sera présentée cette estimation de la population lupine. Également à l'ordre du jour de la réunion : le nouveau cadre de gestion de la population de loups, résultat de l'abaissement de son statut de protection. Le futur arrêté – qui rend les tirs de défense possibles sur simple déclaration – vient d'être mis en consultation. Cette évolution a suscité la déception et la colère de la FNSEA, qui critique des dispositions *« technocratiques »*.

UE-Mercosur Unanimité contre l'accord à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a validé, le 27 novembre à l'unanimité, une résolution invitant le gouvernement à s'opposer à l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Porté par La France insoumise (LFI), le texte sans valeur contraignante demande à l'exécutif de constituer une minorité de blocage au Conseil de l'UE et l'exhorte à saisir la Cour de Justice de l'UE afin de vérifier la conformité de l'accord. Alors que les États membres auront à se prononcer sur la signature du traité commercial avant le 20 décembre, le ministre de l'Europe Benjamin Haddad a assuré que *« l'accord tel que conclu en 2024 n'est pas acceptable en l'état »*, tout en soulignant le renforcement des clauses de sauvegarde. *« Cette avancée, qui est utile et nécessaire, n'est pas suffisante aujourd'hui. Le compte n'y est pas »*, a-t-il indiqué, rappelant deux autres exigences françaises : des *« clauses miroir »* pour garantir l'équité des normes et des contrôles sanitaires et phytosanitaires accrus. De leur côté, les agriculteurs continuent de manifester ces dernières semaines, comme à Rouen le 12 novembre, dans le Cher et dans le Loir-et-Cher le 24 novembre, ou près du pont de Tancarville (Eure) le 26 novembre.

// À NOTER

DNC 25 communes supplémentaires de Côte d'Or en zone réglementée

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été confirmé ce vendredi 28 novembre dans un élevage du Doubs, dans la commune de Pouilley-Français. Il s'agit du premier cas dans ce département. Les autorités ont mis en place une zone réglementée dans un rayon de 50 km, qui recouvre partiellement quatre départements (Doubs, Jura, Haute-Saône et Côte-d'Or) et où les mouvements sortants d'animaux sont interdits. L'élevage infecté (Gaec de Pouilley-Français) compte 82 bovins, tous vaccinés, car l'exploitation se situe dans la zone réglementée liée à de précédents cas dans le Jura voisin.

Suite à la confirmation de ce nouveau cas, la zone réglementée (dite ZR4) vient d'être élargie à 25 communes de Côte-d'Or. 129 communes du département sont à ce jour concernées par les mesures indiquées dans l'arrêté préfectoral [(1)]. En voici la liste : Aiserey, Arc-sur-Tille, Arceau, Argilly, Athée, Aubigny-en-Plaine, Auvillars-sur-Saône, Auxonne, Bagnot, Beaumont-sur-Vingeanne, Beire-le-Châtel, Beire-le-Fort, Belleneuve, Bessey-lès-Cîteaux, Bèze, Bézouotte, Billey, Binges, Blagny-sur-Vingeanne, Bonnencontre, Bourberain, Bousselange, Brazey-en-Plaine, Bressey-sur-Tille, Broin, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Chamblanc, Champagne-sur-Vingeanne, Champdôtre, Charmes, Charrey-sur-Saône, Cheuge, Chivres, Cirey-lès-Pontailler, Cléry, Collonges-et-Premières, Cuiserey, Dampierre-et-Flée, Drambon, Échenon, Échigey, Esbarres, Étevaux, Flagey-lès-Auxonne, Flammerans, Fontaine-Française, Fontenelle, Franxault, Genlis, Glanon, Grosbois-lès-Tichey, Heuilley-sur-Saône, Izeure, Izier, Jallanges, Jancigny, Labergement-Foigney, Labergement-lès-Auxonne, Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lamarche-sur-Saône, Lanthes, Laperrière-sur-Saône, Lechâtelet, Les Maillys, Licey-sur-Vingeanne, Longchamp, Longeault-Pluvault, Longecourt-en-Plaine, Losne, Magny-lès-Aubigny, Magny-Montarlot, Magny-Saint-Médard, Magny-sur-Tille, Marandeuil, Marliens, Maxilly-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Montagny-lès-Seurre, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Montmain, Montmançon, Montot, Noiron-sur-Bèze, Oisilly, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Perrigny-sur-l'Ognon, Pluvet, Poncey-lès-Athée, Pont, Pontailler-sur-Saône, Pouilly-sur-Saône, Pouilly-sur-Vingeanne, Remilly-sur-Tille, Renève, Rouvres-en-Plaine, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Léger-Triey, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Saint-Sauveur, Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Samerey, Savolles, Seurre, Soirans, Soissons-sur-Nacey, Talmay, Tanay, Tart, Tart-le-Bas, Tellecey, Thorey-en-Plaine, Tichey, Tillenay, Tréclun, Trochères, Trouhans, Trugny, Varanges, Vielverge, Viévigne, Villers-les-Pots, Villers-Rotin, Vonges.

Toutes les mesures sont détaillées dans l'arrêté préfectoral consultable sur le lien suivant : urlr.me/PfVSGN ou directement à l'aide du QR Code ci-contre en utilisant l'appareil photo de votre smartphone.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERVIEW

« Le 18 décembre sera un coup de semonce »

Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, revient sur les raisons profondes de la manifestation prévue à Bruxelles le 18 décembre. Au-delà du Mercosur, les négociations sur la PAC et la place que l'Europe veut donner à son agriculture sont au centre des enjeux.



Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA.

touchent les pays européens entre eux, au sein même de cette Union à 27. Celles que nous imposent déjà les accords de libre-échange ne sont pas assez nombreuses ? ».

À propos de libre-échange, ne pensez-vous pas que les jeux sont déjà faits en ce qui concerne le Mercosur contre lequel vous allez manifester ? Les chances de la France de recueillir une minorité de blocage ne restent-elles pas faibles ?

H.L. : *« Depuis 1999, nos réseaux JA FNSEA combattent cet accord, comme bien d'autres ! Il est hors de question d'accepter d'importer des produits alimentaires et agricoles ne respectant pas nos normes sanitaires et environnementales. C'est une provocation et une injustice envers nos paysans. Nous refusons des accords qui sacrifient nos producteurs au profit d'importations à bas coût. C'est le Shein Agricole ! Ce commerce nécessite d'être régulé, c'est-à-dire d'avoir des règles claires, équilibrées et je dirai même réciproques. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est ce que nous dénonçons à la FNSEA depuis déjà des années. Nous sommes d'ailleurs étonnés de voir le chef de l'État isolé sur cette question dans la mesure où ses prises de position vont à l'encontre de celles de la représentation nationale. Aussi bien le Sénat que l'Assemblée nationale se sont fermement opposés à l'accord du Mercosur ».*

> « *Nous refusons des accords qui sacrifient nos producteurs au profit d'importations à bas coût. C'est le Shein agricole !* »

Quelles sont les raisons qui vous poussent à manifester le 18 décembre ?

Hervé Lapie : *« Elles tiennent en peu de mots : redonner des perspectives et une vision au monde agricole français et européen. Nos dirigeants à Paris et Bruxelles doivent prendre conscience que le secteur agricole est éminemment stratégique. Nos compétiteurs chinois, russes, américains notamment ont intégré l'agriculture dans leurs stratégies de défense, jusqu'à en faire un pivot essentiel. Pendant qu'ils réarment leur secteur agricole et agroalimentaire, la Commission européenne déconstruit et sape les fondations de la PAC sans laquelle l'Europe n'aurait pas vu le jour. Le délitement aujourd'hui à l'œuvre est tel que les distorsions de concurrence*

Si l'accord du Mercosur est validé, quelle va être l'attitude de la FNSEA ?

H.L. : *« La France, par la voix du Président de la République, doit peser pour trouver la minorité de blocage et imposer que le Parlement européen s'exprime. Ursula von der Leyen œuvre pour passer son accord en s'affranchissant des parlements nationaux et européens. Pire : elle ne souhaite pas que la Cour de Justice de l'Union européenne s'exprime alors qu'elle est saisie ! À l'heure où l'on parle de bilan carbone, de climat, de déforestation importée etc. nous allons détruire des productions locales au profit d'importations situées à des milliers de km. Franchement, cela n'a pas de sens ! Si l'Europe doit exporter ses voitures, aéronautiques, services… OK, mais pas en sacrifiant ses paysans. On veut nous vendre des clauses de sauvegarde qui ne sont en rien des clauses de réciprocité des normes ! Je ne veux pas préjuger de l'avenir et nous continuons le combat qui est légitime et compris par les consommateurs ».*

Le 18 décembre vous allez aussi manifester contre la réforme de la PAC. Quelles sont les propositions de la FNSEA pour cette réforme ?

H.L. : *« Les propositions de la Commission européenne sur la future PAC sont très loin de répondre à nos attentes, car elles ne portent aucune ambition. La PAC est diluée dans un fonds unique qui n'a plus rien de commun. C'est d'ailleurs une aberration. Notre souhait est simple : revenir aux fondamentaux de la PAC dans tout ce qu'elle a de commun avec une règle très simple : À marché unique, règles uniques. Elle doit aussi recréer du lien entre l'agriculteur et le consommateur. Ce budget qui est programmé avec une baisse de 20 % doit être réécrit en maintenant au minimum le budget précédent augmenté de toute l'inflation que nous avons perdue au passage depuis des décennies. Imaginez-vous un salarié qui gagnait 1 800 euros en 2005 et qui gagnerait la même somme aujourd'hui. Or depuis 20 ans, le coût de la vie a augmenté de 40 %. Il faut que la Commission européenne retrouve une ambition autour de la production. Rien qu'en France nous avons perdu depuis 20 ans : 28 % de production ovine et bovine, 13 % de notre production de volailles, 9 % en porc, 12 % en fruits, 4 % en légumes… le tout compensé par des importations de l'ordre de + 81 % pour les viandes, + 30 % pour les fruits et légumes. Pour la première fois depuis 1978, la balance commerciale agro-alimentaire française va passer dans le rouge. Que faut-il de plus pour réagir ? La future PAC devra être construite autour du revenu, de la production, du renouvellement des générations et incarner ce socle quasi identitaire d'une Europe économiquement forte ».*

N'avez-vous pas l'impression que les pouvoirs publics français et européens s'acharnent sur le secteur agricole : directive IED, MACF, interdiction des molécules, restriction d'utilisation de l'eau, etc. ?

H.L. : *« Nous faisons face à des hommes et des femmes politiques trop souvent dénués de bon sens et coupés des réalités. Les agriculteurs attendent des projets, de la recherche, de l'innovation, pas des taxes et des interdictions sans solutions. Les moyens de productions sont nécessaires sur nos fermes, engrais, produits de santé végétales et animales, génétique. Le dossier concernant les NGT doit avancer pour répondre aux enjeux des maladies, des ravageurs ainsi que l'adaptation à l'évolution du climat. Il est vrai que le sentiment d'abandon n'est parfois pas éloigné de celui de l'acharnement. Ces politiques devraient mesurer l'impact des décisions qu'ils prennent car elles pèsent sur les comptes d'exploitations, les comptes de résultat, sur les revenus, les investissements… Cet effet papillon est une réalité dans nos fermes dont le modèle est à des années-lumière des holdings ukrainiennes. Derrière ce modèle à taille humaine, des hommes et des femmes font vivre nos territoires. Ils et elles ne demandent qu'à être respectés. C'est pourquoi, il faut leur donner une vision, un avenir, une ambition et des revenus pour que ce modèle perdure, en s'appuyant sur la recherche pour continuer à concilier la production et la protection de notre environnement ».*

La pression syndicale agricole s'est accentuée ces derniers mois, notamment avec la loi Duplomb, le Mercosur… L'année 2026 s'annonce-t-elle aussi chargée que 2024 et 2025 ?

H.L. : *« Le 18 décembre sera un coup de semonce. Des tours de chauffe ont actuellement lieu un peu partout en France, dans les départements. Il est nécessaire de trouver des solutions conjoncturelles à toutes les filières qui se trouvent en crise et donc les agriculteurs. Nous nous retrouverons à Bruxelles pour porter la voix de l'agriculture française et européenne avec nos collègues du Copa. L'Union européenne et la France participent au déclin de son agriculture. Les exemples emblématiques sont nos combats contre la jachère et de réglementation inadaptée qui reviennent régulièrement. Pour enrayer la débâcle, dont notre balance commerciale illustre parfaitement la situation, il faut un électrochoc politique. Produire pour nourrir est l'acte le plus noble, le plus stratégique, si ce n'est pas compris, l'Europe se met en danger en déléguant notre alimentation à autrui en prenant un risque non négligeable. L'Europe et la France doivent retrouver le chemin de la raison, de la performance, de la production alimentaire et énergétique. Nous sommes exaspérés de l'opposition entre l'acte de production et la protection de notre environnement. Les efforts des agriculteurs sont constants et nous y sommes attachés afin de transmettre nos entreprises familiales. Il faut retracer un projet partagé entre les citoyens consommateurs et les agriculteurs en assurant des revenus aux Paysans. Le combat est âpre, difficile mais nous le menons sans faillir, en responsabilité, en respectant les biens et les personnes parce que nous croyons dans les femmes et les hommes qui s'engagent qui ont le goût d'entreprendre pour des territoires vivants et dynamiques ».*

Propos recueillis par Christophe Soulard



// SOUTIENS À L'AGRICULTURE

21 De l'argent bien utilisé

La Chambre d'agriculture et le Département de la Côte-d'Or ont fait le point sur l'accord-cadre 2020-2025. La même enveloppe de 15,5 millions est d'ores et déjà réservée pour les cinq prochaines années.

La conférence départementale agricole se tient chaque année pour dresser le bilan (tantôt intermédiaire, tantôt exhaustif) de l'accord-cadre liant la Chambre d'agriculture et le Département sur des périodes de cinq ans. Le rendez-vous du 26 novembre à Bretenière était l'occasion d'établir un compte-rendu plus que détaillé, le partenariat 2020-2025 venant de se terminer. La satisfaction était au rendez-vous avec de nombreuses actions menées et particulièrement réussies (voir encadré). *« Nous ne réglerons pas tous les problèmes de l'agriculture avec cette somme de 15,5 millions mais franchement, tout le monde semble en être très content. Et quand quelque chose ne marche pas, nous sommes réactifs et transférons les aides ailleurs, sur d'autres actions »*, commente Marc Frot. Ce dernier était d'autant plus satisfait qu'un nouvel accord-cadre du même montant a été voté à l'unanimité par le Conseil départemental pour la période 2026-2030 : *« à l'heure où les restrictions de budgets sont nombreuses, quand d'autres départements diminuent leurs soutiens, nous, nous les maintenons avec la ferme volonté d'aider le monde agricole. Pour ne rien vous cacher, nous en sommes assez fiers ! Notre modèle agricole doit être préservé, nous devons en faire la promotion devant l'énorme défi du renouvellement des générations »*.



Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, se félicite des différentes actions menées.

De nombreux exemples de soutiens ont été illustrés lors de cette conférence. À l'évidence, le Département n'aide pas seulement la création de bâtiments d'élevage ! Une lutte contre les déserts vétérinaires est notamment engagée depuis deux ans, comme l'indique Marc Frot : *« un vétérinaire qui s'installe en Côte-d'Or peut prétendre jusqu'à 60 000 euros de soutiens, notamment pour ses équipements ! Si ça, ce n'est pas une incitation à venir chez nous, je ne comprends pas ! Les étudiants en dernière année doivent accomplir un stage : ils sont eux aussi concernés par notre dispositif car si ce stage se fait chez nous, l'aide peut monter jusqu'à 500 euros par mois »*. Autre exemple parmi tant d'autres, cité par Marc Frot : *« dans le cadre des projets alimentaires territoriaux, un énorme travail est réalisé en termes de logistique, pour que les agriculteurs puissent transporter et vendre leurs produits. Avec une dynamique collective et une organisation de nombreux acteurs, de petites quantités peuvent être désormais transportés à moindres coûts »*. Le dispositif *« Faire face, ensemble »*, cofinancé par le Département, porte lui aussi ses fruits en accompagnant les agriculteurs côte-d'oriens en situation de fragilité. Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, souligne l'utilité de cette cellule : *« Faire face ensemble n'est pas une maladie honteuse et cela ne concerne pas seulement l'économique. Il ne faut pas hésiter à en parler, les familles et les amis peuvent aussi contacter le dispositif pour alerter d'une situation délicate. Nous devons tous communiquer positivement sur le sujet, chaque être humain doit être accompagné »*.

AG

Repères d'activité 2020-2025

- 327 bâtiments d'élevages rénovés ou construits pour 2,6 millions
- 80 ouvrages de collecte et traitement des eaux de pluie (707 000 euros)
- 84 exploitations accompagnées dans un projet de diversification
- 76 cheptels ovins confortés
- 71 événements contribuant à l'attractivité de la Côte-d'Or
- 2 800 ha aménagés sur 4 AF clôturés, 6 opérations d'AF en phase préalable, une opération ordonnée
- 76 exploitations suivies par le dispositif « Faire Face, Ensemble »
- 2,5 millions dédiés à l'accompagnement, l'information et la formation des agriculteurs et viticulteurs pour faire face au changement climatique
- un projet d'envergure : la construction d'un bassin de stockage, d'un bâtiment et la mise en production de 20 ha à Perrigny pour du maraîchage bio à destination de la restauration collective (3,3 millions)

// FORUM DE L'ALIMENTATION DU SÉNONAIS

89 Reprendre la main sur son assiette

C'est au cours du Forum de l'Alimentation du Sénonais à Sens, le 27 novembre dernier, que de nombreux acteurs locaux ont échangé sur le rôle de la restauration collective dans l'accès à l'alimentation locale.

Ce jeudi 27 novembre, l'Amphi à Sens a accueilli près de 80 personnes pour une matinée dédiée à l'alimentation. Étienne Henriot (élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne), Gilles Abry (élu au Conseil départemental), Bertrand Fréchot (chargé de mission Agriculture et Alimentation durable à la Préfecture) et François Geneyne (chef de cuisine du collège de Saint Valérien) ont tenu une conférence autour du rôle de la restauration scolaire et collective pour s'engager dans une alimentation durable et locale. Avant de débuter, Amine Heridjee, adjoint au maire de Sens et Stéphane Perennes, maire de Gron sont revenus sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé le 21 décembre 2023. *« Ce plan intègre sept orientations, dont celui qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, qui souhaite accompagner la réduction des émissions de GES des activités agricoles, une production alimentaire locale et la séquestration de carbone »*. C'est par cette orientation que *« nous sommes en train de concevoir un plan d'alimentation territorial (PAT) qui est censé être adopté en décembre de cette année »*. Étienne Henriot a rappelé que *« pour que l'agriculture soit durable, il existe trois piliers : l'économie, le social et l'environnemental. Nous devons pouvoir tendre vers cet équilibre pour que les agriculteurs puissent vivre de leurs productions »*. Il poursuit son discours, sous l'œil avisé des autres interlocuteurs. *« Il existe un réseau, avec près de 37 agriculteurs de toute l'Yonne et souvent présents en fin d'année à l'occasion des marchés de Noël, ce sont un peu leurs moissons à eux »*, compare-t-il le sourire aux lèvres.

Se diversifier

En tant qu'élu au Conseil départemental de l'Yonne, Gilles Abry commence par chiffrer ses dires. *« Le Département est concerné directement par les cantines scolaires, puisque nous finançons près de 3 millions d'euros de denrées alimentaires par an »*, annonce-t-il. Le Conseil départemental a donc un rôle *« de liaison entre les PAT, afin que chacun d'entre eux puisse se compléter »*. *« Nous avons mis une charte en place où toutes les communautés de communes se sont engagées à être en relation avec les agriculteurs »*, affirme-t-il, avant d'ajouter que *« nous réalisons également des actions pour apprendre aux gens à cuisiner avec des produits qui viennent directement des fermes. C'est tout un travail social »*. Quant à Bertrand Fréchot, il revient sur la Loi Égalim, établie en 2018 et mise à jour en 2021, avec cinq mesures phares comme *« des produits durables et de qualité dans les assiettes, une diversification des sources de protéines et l'ajout de menus végétariens, une lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place de dons alimentaires, une substitution des plastiques ainsi qu'une sensibilisation des convives aux produits alimentaires »*. Il ajoute tout de même que *« c'est une application progressive (en fonction des mesures) et différenciée »*. Pour que les 600 restaurateurs départementaux respectent cette loi, ils doivent donc *« intégrer l'application Ma cantine et avoir une connaissance plus fine de la restauration collective »*. Avant de clore la discussion, c'est François Geneyne qui s'adresse à l'auditoire. Chef cuisinier du collège St Valérien, il confie que *« c'est vraiment dans les pratiques que tout change, je suis cuisinier, 76 % des plats sont faits maison, parce que je n'ai pas envie de faire réchauffer les plats. C'est grâce à Agrilocal 89 que je peux faire toute cette démarche, cela me permet d'acheter en gros volume des produits du territoire »*, conclut-il.



C'est au cours de ce 27 novembre au matin, que quatre acteurs locaux ont échangé sur la restauration collective.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Brosser un tableau de l'agriculture icaunaise

Vendredi 28 novembre, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne est revenu sur les actualités agricoles du département.

En brossant un contexte général agricole assez incertain, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture s'adresse en premier lieu aux viticulteurs. Après une récolte jugée *« globalement satisfaisante, et avec des rendements de 50 à 60 hl/ha »*, la viticulture icaunaise enregistre *« les meilleurs volumes de Bourgogne, en comparaison à la Saône-et-Loire qui a particulièrement souffert de la canicule »*. Du côté sanitaire, et en particulier sur la flavescence dorée, 4 communes ont été recensées, ayant au moins un échantillon positif. Ce résultat entre dans le cadre de l'enquête de prospection collective, à laquelle la Chambre d'agriculture est associée. Parmi ces quatre communes nous retrouvons : Maligny, Chichée, Préhy et Chablis (dont Milly et Poinchy).



Isabelle Pettazzoni, directrice adjointe de la DDT, Gilles Abry, élu au conseil départemental, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'Agriculture et François Avez, sous-directeur de la Chambre d'Agriculture ont mené la session du 28 novembre.

Des rendements corrects

Du côté des grandes cultures, *« les récoltes se sont globalement déroulées dans de bonnes conditions »*, constate-t-il. Ces bonnes nouvelles ne sont pas le cas dans toutes les cultures. Après l'enquête annuelle réalisée par la Chambre d'agriculture, *« on dénombre une grande hétérogénéité en ce qui concerne les rendements en tournesols analysés, allant de 15 à 45 q/ha parmi les producteurs ayant répondu »*. Cette disparité s'explique notamment par *« les épisodes de canicule, le manque d'eau ou les semis tardifs qui ont pu pénaliser certaines zones »*. Les semis de colza ont quant à eux bien commencé. *« La majorité des parcelles a déjà bien levé et les plants ont une implantation correcte, si bien que le stade quatre feuilles a pu être observé avant la date charnière du 15 septembre »*, affirme-t-il avant d'ajouter que *« cela devrait permettre aux colzas d'être plus robustes et ainsi résistants aux larves de grosses altises »*. Cette note positive peut aussi s'analyser sur les pois et les féveroles *« qui ont débuté autour du 10 novembre dans des conditions météorologiques plutôt favorables à leur implantation »*. Pour terminer, Arnaud Delestre revient sur la culture de betteraves, avec *« environ 85 % à 90 % des parcelles qui ont pu être arrachées mi-novembre à la faveur de bonnes conditions climatiques »*. Cependant, à cause de la jaunisse, *« les rendements sont très hétérogènes »*.

Le marché manque d'animaux

En ce qui concerne l'élevage, Arnaud Delestre décrit *« un dynamisme au niveau des abattages de bovins »*, notamment en raison de *« la sécheresse qui avait incité les éleveurs allaitants à se séparer des bêtes pour éviter les coûts d'affouragement »*. Ce mouvement s'est étalé sur les neuf premiers mois de l'année et les abattages ont donc *« progressé de 1 % »* par rapport à l'an dernier. Cependant, le constat est là : *« le marché manque d'animaux et cela impacte les cotations avec des cours hauts bien que stabilisés »*. Du côté des jeunes bovins, *« il y a eu une rétention des animaux dans les fermes. La baisse saisonnière des cotations n'a pas eu lieu cet été »*. Pour ce qui est des broutards, la suspension des exportations à cause de la DNC, n'a pas eu d'impact majeur et *« les exportations ont pu reprendre de manière soutenue »*. Après les bovins, le marché des ovins considéré comme *« en repli depuis cet été »* semble repartir à la hausse à l'approche des fêtes de fin d'année. En ce qui concerne la volaille, la filière *« est actuellement sous pression en raison de la grippe aviaire, avec 27 foyers détectés dans les élevages commerciaux au niveau national. Cette situation tend à se répéter chaque année avec le survol du territoire par l'avifaune sauvage en migration, porteuse de nombreux cas de contamination »*. Pour conclure, la filière porcine affiche de bons résultats. *« La filière progresse cette année, grâce à la hausse combinée du poids des carcasses et du cheptel »*.

Charlotte Sauvignac

// FERMETURE ANNUELLE

58 Des dates à retenir



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Une permanence de l'EDE est assurée les 29, 30 et 31 décembre durant la fermeture annuelle de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

La Chambre d'agriculture informe l'ensemble des agriculteurs et partenaires que ses services seront fermés du 24 décembre au soir au 5 janvier au matin. Le service de l'EDE assurera une permanence exceptionnelle les 29, 30 et 31 décembre afin de garantir la continuité des démarches essentielles des exploitations. Nos équipes vous remercient de votre compréhension. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

Le MAG Rural - Édition 2025

PAGOT CAPUT

La 21ème édition des journées OCCASIONS

11 - 12 - 13 Décembre

À Vesoul



// TRANSMISSION

58 Des concessions à faire ?

Afin de présenter les grandes étapes à prendre en compte pour un départ en retraite, une réunion d'information était proposée le 25 novembre à Saint-Benin-d'Azy.



De gauche à droite : Christophe Bossaron, Marie-Élisabeth Bidaut et Sophie Guillerault, conseillères MSA et référentes France Services.

Organisée conjointement par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA, une réunion d'information sur la retraite était proposée le 25 novembre à Saint-Benin-d'Azy. Ouverte aux exploitants agricoles, elle réunit une dizaine de participants, se posant des questions à la fois sur leurs conditions de départ en retraite et sur la transmission de leur exploitation.

Pour leur donner quelques clefs, Christophe Bossaron, conseiller installation-transmission à la CA 58, introduit les échanges. *« Le mot d'ordre est d'anticiper que ce soit pour votre retraite en elle-même ou la cession à un repreneur, car le parcours d'installation peut prendre jusqu'à deux ans pour un jeune… »*. Après ces quelques mots, il rappelle l'importance de *« parler à vos proches de votre intention de prendre votre retraite. Ils peuvent être intéressés par la reprise même s'ils sont dans un domaine professionnel différent »*.

Venus d'ailleurs ou non

Puis, il s'attarde sur la maison d'habitation se situant souvent au cœur de l'exploitation. *« Il est parfois complexe de déménager car ce lieu concentre de nombreux souvenirs et attachements. Mais, je vous conseille de ne pas la séparer de la cession. D'une part, les repreneurs ne souhaitent pas forcément avoir les cédants à proximité, et d'autre part, cela peut être un atout notamment pour les repreneurs venant d'autres départements ou d'autres pays »*. Sur ce point, il explique que ces derniers profils sont de plus en plus nombreux dans la Nièvre. *« Nous avons des Belges, des Hollandais ou encore des Britanniques. Majoritairement exploitants dans leur pays d'origine, ils font le choix de s'expatrier car la pression foncière est trop importante chez eux pour les agrandissements »*. Il ajoute : *« Ces profils de repreneurs sont intéressants car souvent ils arrivent avec leur cheptel et leur matériel, ainsi que des apports financiers personnels »*. Si ces nouveaux profils sont donc à noter, le reste des installations se concentrent entre les enfants d'agriculteurs ou les hors cadres, avec ou sans capitaux. Dans les deux cas, Christophe Bossaron insiste : *« il faut savoir ce que vous voulez, et avoir conscience qu'un jeune installé aura des montants importants de capitaux. Faire des ajustements peut donc faciliter la reprise, et in fine votre départ »*.

Tout envisager

Dans un contexte complexe, il semble donc que *« faire des concessions »* soit le fil rouge à suivre. Et, si chaque dossier est différent, Christophe Bossaron souligne qu'*« il faut considérer toutes les possibilités (vente à terme, location, etc.) et faire son choix ensuite »*.

Sur la question de la transmission, la reprise de part d'une société a aussi été discutée, avec là aussi le conseil de Christophe Bossaron. *« Réaliser un diagnostic d'exploitation afin de connaître la valeur de votre outil de travail »*. Suite aux échanges nourris, la MSA prit le relais pour présenter l'âge légal de départ à la retraite et les conditions en fonction de certaines situations. Sur tous ces points, Marie-Élisabeth Bidaut, conseillère MSA de Bourgogne, martèle : *« comme pour la transmission, l'anticipation est la meilleure des clés pour partir en retraite sereinement. Le premier pas est le relevé de carrière à télécharger sur le site de la MSA (espace privé particulier), ensuite, il est conseillé de prendre un rendez-vous individuel avec un agent d'accueil afin de faire le point plus précisément »*. Enfin, elle rappelle que la MSA est gestionnaire unique pour les non-salariés agricoles.

La rencontre s'est clôturée par la présentation des Maisons France Services, dont celle présente au Centre social de Saint-Benin-d'Azy, où se déroulait la réunion.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Certaines exploitations à reprendre dans le département sont visibles notamment sur le « Répertoire départ installation » (RDI : https://www.repertoireinstallation.com/relai.php?onglet=recherche) porté par la CA.

Pour les retraites agricoles, plus d'informations sont à retrouver sur : https://www.msa.fr/lfp/retraite

// FDSEA

89 C'est parti pour les réunions cantonales

La FDSEA de l'Yonne vient de tenir ses deux premières réunions cantonales dans le Tonnerrois et dans les secteurs de Brienon-sur-Armançon, Cerisiers et St Florentin.



Fabrice Polette

Les réunions cantonales à la FDSEA de l'Yonne ont débuté depuis la semaine dernière.

Après avoir été sur le terrain les 27 et 28 novembre dernier, Oana Poisson, animatrice en productions végétales fait le point sur les deux premières réunions cantonales réalisées. *« Nous avons voulu commencer par parler des deux projets que nous avons en charge en ce moment. Le projet "pollinisateur", soutenu par le Département et la Région, a pour objectif de financer des jachères mellifères aux agriculteurs impliqués dans le projet et de réaliser un suivi entomologique des pollinisateurs et des ravageurs au sein du département »*, informe-t-elle, avant de poursuivre. *« Le second est un projet en lien avec le photovoltaïque. En partenariat avec Crai Énergies, il concerne tous les adhérents de la FDSEA de l'Yonne. Et depuis son lancement, nous pouvons déjà affirmer que quinze projets sont en cours, dont huit qui sont déjà raccordés »*. Au cours de ces réunions, l'animatrice fait également un point sur l'existence et le contenu de la Charte départementale qui concerne les zones de non-traitement (ZNT) riverains.

Direction Bruxelles pour continuer la lutte !

L'animatrice, Oana Poisson, poursuit en faisant un bref point sur la mesure M23, en expliquant *« que tout le monde doit être payé d'ici le 15 décembre et que nous faisons donc le tour des cantons pour s'en assurer »*. Par la suite, elle revient sur les Zones Intermédiaires (ZI) et affirme que ce que la FDSEA porte aujourd'hui, c'est de *« faire reconnaître les particularités des zones intermédiaires dans la Pac et de créer une enveloppe spécifique »*. Le sujet suivant concerne les fermages et *« l'arrêté du cadre départemental qui doit être révisé. La dernière fois qu'il avait été révisé c'était en 1995. Dans cette nouvelle version, la FDSEA souhaite simplifier et éviter les contentieux »*, déclare-t-elle. Avant de passer aux actualités nationales, elle ajoute que *« quasiment tous les représentants de cantons ont renouvelé leurs mandatures et que de nombreux jeunes agriculteurs (JA) ont intégré les rangs »*. Après avoir mis l'accent sur le gazole non routier (GNR), la mesure d'ajustement (MACF) et la Pac, elle annonce que la FDSEA de l'Yonne sera présente, le 18 décembre prochain à Bruxelles pour la mobilisation nationale.

Les prochains rendez-vous

- **Jeudi 11 décembre - 14 h 30 : Chéroy, salle de la coop de St Valérien**
- **Mercredi 7 janvier - 9 h 30 : Villeneuve-l'Archevêque, salle pasteur à Villeneuve-l'Archevêque**
- **Jeudi 8 janvier - 9 h 30 : Pont-sur-Yonne/Sergines, salle des fêtes de la Chapelle-sur-Oreuse**
- **Vendredi 9 janvier – 9 h 30 : Saint-Sauveur-en-Puisaye/Toucy, mairie de Fontenoy (à confirmer)**

Charlotte Sauvignac

// SHOWROOM DES PRODUCTEURS

89 Une nouvelle façon de travailler

Après une matinée de conférences, de nombreux producteurs du nord du département se sont réunis, jeudi 27 novembre, pour rencontrer des responsables de collectivités.

Après avoir écouté attentivement les représentants de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, du Conseil départemental, des chefs de la restauration collective, de la Préfecture et d'Agri Paris Seine, c'est au tour des producteurs locaux d'être acteurs du reste de la journée. Pour bon nombre d'entre eux, ils font partie du réseau AgriLocal 89 qui permet de faciliter le rapport entre *« les responsables de restauration collective et les producteurs locaux »*, confie Déborah Colard, responsable Valorisation des Ressources Locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ce n'est pas le cas de Mélanie Petit, responsable de la Ferme Vivante 89, productrice de lentilles et éleveuse d'agneaux. Elle a, de son côté, ouvert un drive directement sur son site où elle réalise *« une tournée des producteurs bios et locaux avec deux points de distribution : Bagneaux et Saint-Clément »*. Après avoir ouvert son entreprise en 2008, elle s'est progressivement convertie en bio en 2015 et a diversifié sa production en réalisant *« de la saucisse sèche, du yaourt, des crèmes desserts et de la glace »*. Aujourd'hui, elle souhaite avant tout *« se faire connaître auprès des collectivités et avoir un dialogue avec eux »*. À ses côtés, Philippe Delbar, apiculteur, du Rucher du Clos Carpe Diem vient pour la première fois. Curieux, il attend la venue des représentants des collectivités locales, lui qui souhaite les sensibiliser au fait que *« nous devons travailler avec la nature »* et que les cuisiniers de restauration collective doivent *« travailler et comprendre qu'il existe une saisonnalité »*. Aujourd'hui, en tant qu'apiculteur, il aimerait *« pouvoir travailler en partenariat avec des établissements scolaires ainsi que des Ehpad »*.

« Faire changer les mentalités »

Cyril Cosset, encadrant maraîcher aux Jardins de la Croisière a la chance d'être en contact fréquent avec le cuisinier d'un collège du Sénonais. *« Nous avons souvent les mêmes commandes de sa part. Ce sont des salades, des courges ou de la betterave, en fonction de la période. Nous essayons de les sensibiliser aux produits de saison, mais c'est compliqué pour nous d'innover, ils ont encore du mal »*, ressent-il. Le problème pour lui est sociétal, *« les gens mangent de moins en moins de légumes »*. Il faut donc *« qu'on apprenne dès le plus jeune âge aux personnes à diversifier leur alimentation »*, ajoute-t-il. Élodie, quant à elle, sourit aux nombreux maraîchers présents dans la salle. Coresponsable de la conserverie de Sens, « Conserv'Yonne », elle explique *« qu'elle souhaite toujours innover. Actuellement, la conserverie propose vingt-quatre recettes différentes pour associer les légumes »*. Parmi ses partenaires, Jean-Baptiste Bourdon et Bérengère Millot-Bourdon du Jardin du Bois Rameau. Le sourire aux lèvres, les deux jeunes maraîchers racontent que, grâce à Agrilocal89, *« nous travaillons avec quatre collèges du nord du département toutes les semaines. Nous avons réalisé une réunion avec bon nombre d'entre eux l'année dernière. Nous voulions les sensibiliser à la saisonnalité, leur faire comprendre qu'en anticipant leurs demandes, cela nous aiderait à nous projeter au cours de l'année »*. Cette relation de confiance s'établit au-delà du partenariat, Jean-Baptiste sort son téléphone et montre les nombreuses photos de plats cuisinés à l'issue de la récolte. *« Il nous envoie régulièrement des photos. Ce qui est bien aussi, c'est que les enfants goûtent à des choses dont ils n'ont pas l'habitude et nous avons de bons retours, ils apprécient ce qu'ils mangent »*. Comme Bérengère et Jean-Baptiste, d'autres responsables de structures avaient le sourire aux lèvres, comme les Sablés Paysans, Terres du Pays d'Othe, le Domaine des Sénons, la Chèvrerie des Dames Douces, Honey M, Lincel, la Grange Mucicole ou encore Aux légumes puifondins. Un moyen pour les collectivités de faire le tour de divers produits locaux.



C'est à l'Amphi à Sens qu'une vingtaine de producteurs se sont réunis pour rencontrer les responsables de collectivité.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58 Deux départs en retraite

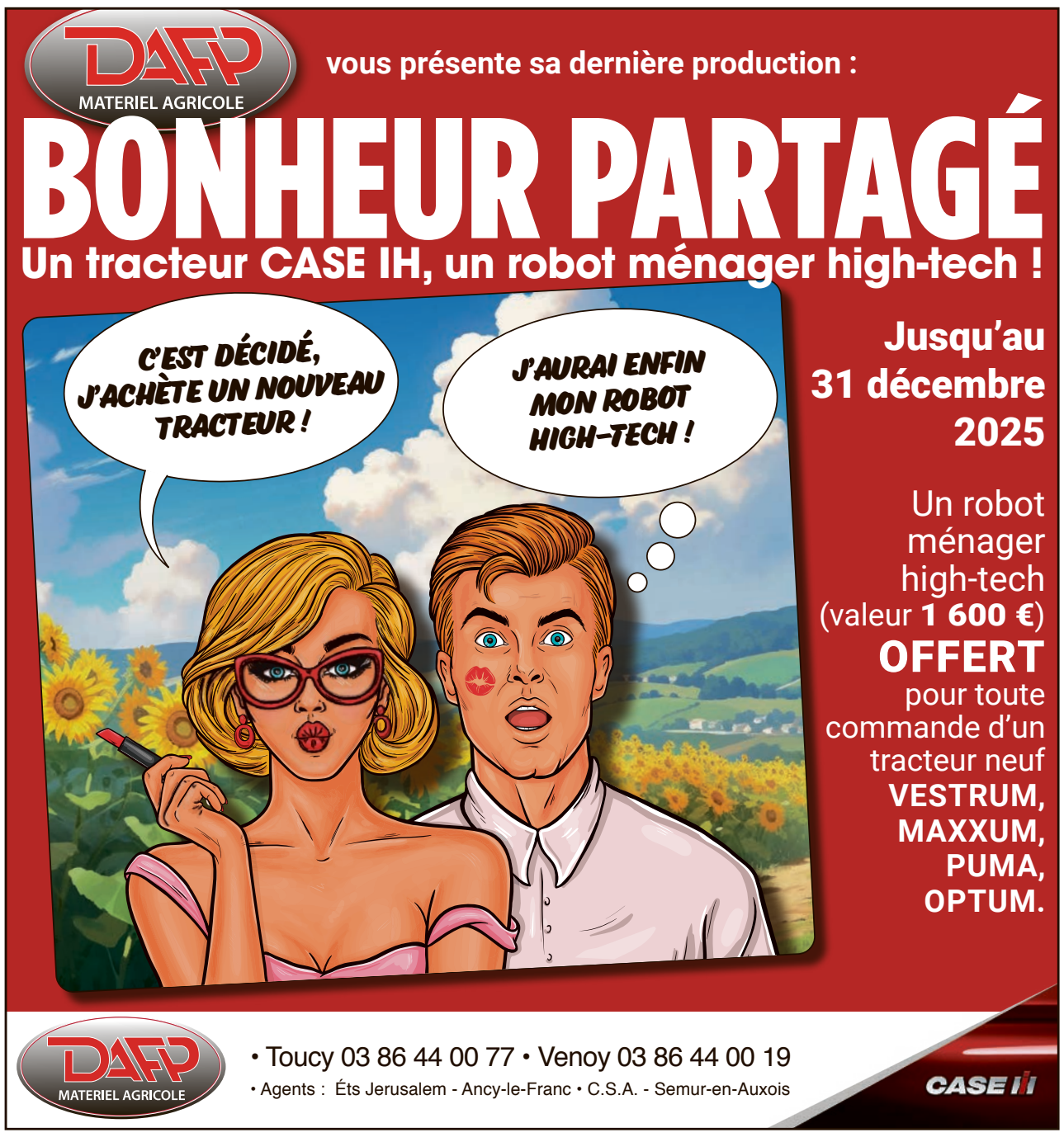
Après Marie-France Carrat en mars, c'est au tour de Catherine Robelin et de Frédérique Marceau de prendre leur retraite des services de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). Avec respectivement 46 ans et 40 ans d'ancienneté au sein de la CA 58, ils ont eu des parcours différents. Catherine Robelin a rejoint la CA 58 en 1979 après l'obtention de son BEP sténodactylo correspondancière, au service Suafi puis est passée par, notamment, le service technique, celui dédié à l'installation, la formation et l'entreprise et enfin par le pôle ressources et moyens généraux. De son côté, Frédérique Marceau (date de départ effective en avril 2026), diplômé ingénieur de l'Enita de Dijon, a intégré la CA 58 en 1986 comme conseiller d'entreprise. Puis, les missions évoluant, il est devenu conseiller de développement et de synthèse, conseiller consultant et conseiller de synthèse. Didier Ramet, ancien président de la CA 58, a salué leurs engagements et leurs disponibilités tout au long de leurs carrières lors d'un pot de départ organisé à Nevers le 24 novembre.

Chloé Monget d'après communiqué



Chambre d'agriculture de la Nièvre

De gauche à droite : Didier Ramet, ancien président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Frédérique Marceau et Catherine Robelin, lors du pot de départ organisé à Nevers, le 24 novembre.



// JA GUÉRIGNY-POUGUES

58

Un nouveau président

Le 14 novembre, les JA de Guérigny-Pougues tenaient leur assemblée générale élective à Varennes-Vauzelles afin de renouveler leur bureau.



JA de la Nièvre

Le nouveau bureau des JA de Guérigny-Pougues a été élu le 14 novembre.

Afin de poursuivre l'évolution engagée par les JA du canton de Guérigny-Pougues, ils se sont réunis le 14 novembre, à Varennes-Vauzelles pour renouveler leur bureau(1). Ainsi, Vincent Dudragne 26 ans, prend la tête du groupe des JA de Guérigny-Pougues, mais son engagement n'est pas nouveau. En effet, il est membre depuis 2017 et a été trésorier, puis vice-président. *« Au départ, j'ai suivi les pas de mon frère, Jean-Philippe. D'ailleurs, il fut lui aussi président du canton ! »*. Pour Vincent, l'implication des JA dans le territoire est aujourd'hui incontournable car elle crée de *« la vie et du lien »*. Pour étayer ses dires, il met en avant le nombre croissant d'adhérents aux JA du canton. *« Plus nous nous engageons, plus cela donne envie à d'autres de le faire. Le groupe offre un terrain propice pour montrer nos capacités mais aussi pour assembler un tissu social, notamment via l'entraide »*. Sur ce dernier point, il rebondit : *« L'avenir sera compliqué, via le contexte géopolitique incertain, mais les jeunes, exploitants, salariés ou juste passionnés, répondent présents pour reprendre les flambeaux que ce soit dans les exploitations ou dans les combats syndicaux. À mon sens, les grands enjeux pour le futur seront, d'une part, de faire comprendre aux gens que nous devons être rémunérés au juste prix et, d'autre part, que nos productions ne sont pas néfastes à l'environnement, bien au contraire »*. Afin de mettre en lumière tout cela, il insiste : *« Il est indispensable de prouver que nous sommes prêts à discuter en toute transparence de nos pratiques avec le grand public, et nos rendez-vous de l'année (concours de labour ou autres) sont des moments idéaux pour cela et tous les JA les attendent avec impatience ! »*.

Une passion familiale

Au-delà de l'envie de partager leur passion du métier, les manifestations organisées par les jeunes sont aussi un moment convivial. *« Nous aimons nous retrouver et nous amuser. Ce sont donc des occasions supplémentaires de le faire »*. Cette bonne ambiance est aussi, selon Vincent Dudragne, l'une des forces de son groupe. *« Nous sommes des amis qui agrandissent le cercle à chaque nouvel adhérent. Nous ne concevons pas l'accueil de nouveaux membres autrement »*. Si cette teinte assez familiale des JA de Guérigny-Pougues pouvait se cantonner à ses membres, il n'en est rien : *« Nous organisons tous les ans, en juin avant les foins, un grand repas avec les autres agriculteurs du canton. Nous faisons tous partie de la grande famille de l'agriculture et faire des liens entre tous est nécessaire pour se connaître »*. Outre ce repas, les jeunes de Guérigny-Pougues tiendront pour 2026 un concours de labour et un jugement de bétail, comme des points de chaînette, les boucles que sont ces rendez-vous continuent de s'entremêler pour former, in fine, un seul motif : le partage de l'amour d'une profession.

Une date à trouver

En plus des rendez-vous de 2026, Vincent Dudragne annonce la participation au Comice de notre canton. *« Pour le moment, il est prévu pour 2028 car il a été décalé à cause de la crise sanitaire de la Covid. Mais, nous voudrions l'avancer à 2027 car 2028 nous semble bien loin, d'autant plus que le dernier en date remonte à 2019 »*. Aujourd'hui sans date précise, Vincent Dudragne et les JA de Guérigny-Pougues attendent la programmation avec impatience.

Chloé Monget

(1) Le nouveau bureau se compose désormais de : Vincent Dudragne, président ; Germain Bridou, vice-président ; Camille Boiron, secrétaire générale ; Gaspard Dewavrin, secrétaire adjoint ; Nicolas Pesson, trésorier ; Rémi Thibaudat, trésorier adjoint ; administrateurs : Vincent Souverrain et Rémi Thibaudat ; administrateurs stagiaires : Camille Boiron et Yohan Aurembout.

Plus de renseignements : 06 42 35 32 69 (Vincent Dudragne).

// JEUNES AGRICULTEURS

21

C'était lui ou Louis

Louis Mimeur, seul candidat à la présidence des JA de Pouilly-en-Auxois, a pris les rênes de son canton. Il succède à Benoît Laprée, arrivé en limite d'âge.

Les assemblées cantonales JA sont électives cette fin d'année. Les Polliens ont fait partie des tout premiers à se réunir et, comme les bruits de couloir le laissaient entendre, Benoît Laprée a transmis le flambeau à Louis Mimeur. Le nouveau président, seul candidat pour ces élections, a salué l'engagement de son prédécesseur arrivé en limite d'âge. Autre changement au sein du groupe de Pouilly-en-Auxois : Thomas Fagotet arrive en tant que secrétaire, mission jusqu'ici effectuée par Laurène Porcheret. Le trésorier Baptiste Fagotet reste quant à lui en place. À noter que ces trois postes clés (président, secrétaire et trésorier) sont assurés par trois éleveurs de Thoisy-le-Désert.

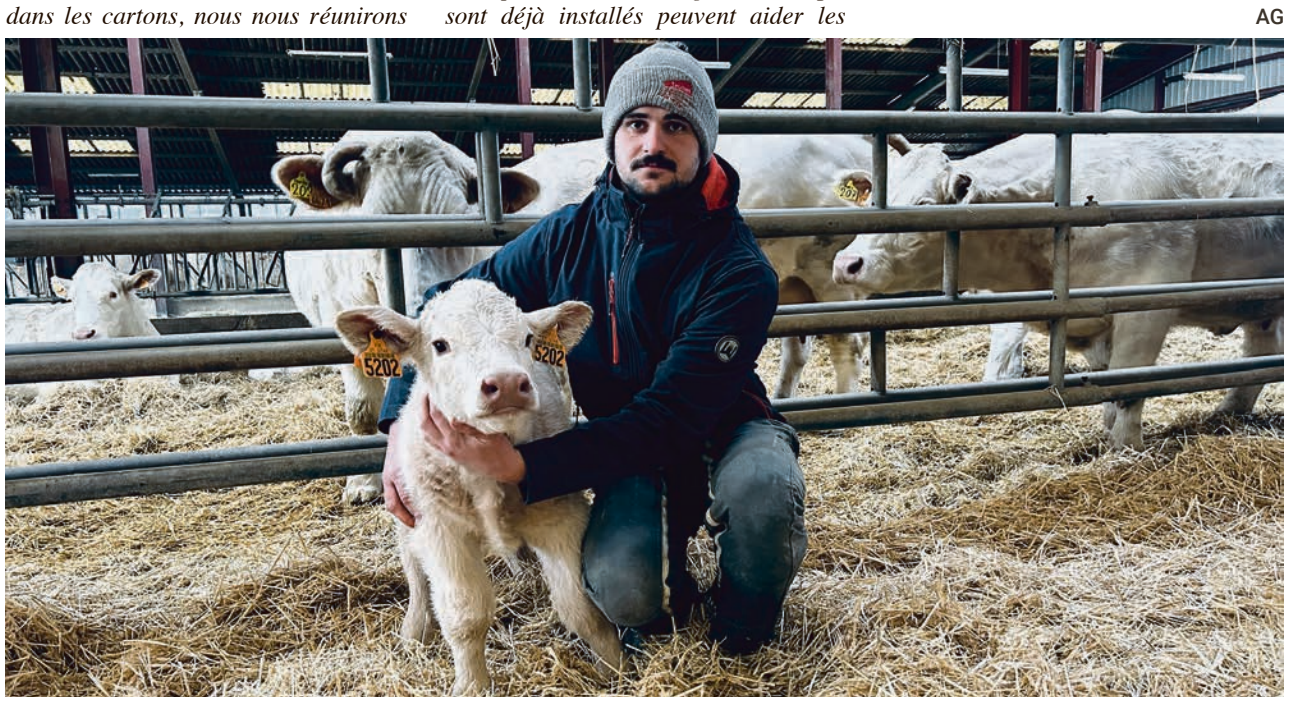
Présentation

Nous avons rencontré Louis Mimeur sur l'exploitation qu'il a rejointe il y a deux ans. Denis et Laurent, son père et son oncle, y travaillent également. Titulaire d'un Bac S et et d'un BTS Acse, le jeune homme de 28 ans était auparavant inséminateur chez Elva Novia. Le 1er janvier, Denis Mimeur fera valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par son autre fils, Charles. Le Gaec, qui conservera donc un total de trois associés, compte aujourd'hui 180 mères charolaises, une troupe de 50 brebis Suffolk et un poulailler Label rouge. Quelques brebis limousines sont récemment arrivées sur la ferme. Une cinquantaine d'hectares de cultures sont majoritairement consommés par les animaux. Pour l'anecdote, outre les prairies de son village, ce grand gaillard d'1,88 m foule d'autres surfaces vertes : les terrains de rugby. Ancien troisième ligne à Saulieu et du RC Vallée de l'Ouche, ce fan de sport porte désormais les couleurs de Gevrey-Chambertin. Deux entraînements et un match figurent sur son agenda chaque semaine. *« Ça risque d'être un peu tendu à cause des vêlages mais on va s'arranger pour être le plus disponible possible ! »*, lance l'intéressé.

Des relais pour le réseau

Louis Mimeur se félicite du dynamisme de son canton JA, composé d'une vingtaine de membres : *« le groupe se renouvelle régulièrement et c'est très bien. La relève est là. Pour moitié, nos adhérents sont installés. Les autres sont souvent des salariés agricoles, du para-agricole ou des apprenants à la MFR »*. Les futurs évènements JA ont déjà été discutés en assemblée : *« nous avons abordé notre marché de producteurs annuel, qui se déroulera en 2026 le 9 mai, toujours au centre de Pouilly. Nous tenons également les buvettes lors du concours de l'Auxois-sud et de la vente aux enchères du GIE. D'autres idées sont dans les cartons, nous nous réunirons après les vêlages pour en discuter »*. Une équipe JA permet aussi et surtout d'échanger sur le métier, comme le souligne Louis Mimeur : *« c'est un facteur très important. Nous sommes aussi des relais d'informations avec nos réseaux du département et la région. Ceux qui sont déjà installés peuvent aider les jeunes qui ne le sont pas encore, en leur expliquant les différentes démarches à suivre »*. Les discussions du moment tournent principalement autour des vêlages : à ce titre, les dégâts liés à la FCO semblent parfois conséquents dans le secteur.

AG



L'éleveur de 28 ans s'est installé sur la ferme familiale en 2023, à Thoisy-le-Désert.

DÉPARTEMENTS

// JEUNES AGRICULTEURS

Se former au bon moment

Jeudi 27 novembre, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont assisté à une intervention de Vivéa dans le cadre de leur conseil d'administration.

C'est à partir de 20 heures que les membres du Conseil d'administration des Jeunes Agriculteurs (JA) de l'Yonne se sont retrouvés à la salle Cadet Roussel du Cerfrance à Auxerre. Avant de faire le bilan interne, Yolande Moulem, déléguée de l'est du département pour Vivéa est venue faire une intervention aux JA sur la structure, les chiffres, les thèmes principaux abordés et les formations qui pourraient les intéresser. Tout d'abord, elle souhaitait présenter rapidement la structure, qui s'adresse *« aux chefs d'entreprise agricole non salariés, aux conjoints collaborateurs-rices, aux aides familiaux, aux cotisants de solidarité ainsi qu'aux personnes en cours d'installation, selon certaines conditions »*. En Bourgogne Franche-Comté, Vivéa recense près de 30 823 contributeurs, dont 8 595 stagiaires. Yolande Moulem souhaite également préciser qu'en 2025 *« chaque contributeur disposait de 3 000 euros pour se former »*. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'elle informe les présidents de canton que *« 1 343 formations ont été financées par Vivéa dans la région Bourgogne Franche-Comté en 2024, représentants près de 8 595 stagiaires. Parmi ces formations, nous comptabilisons 188 organismes de formation dans la région, dont 109 pour des formations collectives »*.

Connaître les possibilités qui s'offrent à soi

Parmi ces formations, il existe une diversité de thématiques finançables dont des thématiques privilégiées, comme : *« conforter la position de chef d'entreprise, créer de la valeur, préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal, développer l'efficacité et la qualité de vie au travail et déployer des solutions digitales »*, liste-t-elle. Les autres thèmes sont : *« améliorer sa technicité, les formations préparatoires au Certiphyto et l'évolution des parcours professionnels »*.

Avant de laisser la place à Charles Baracco, le président des JA de l'Yonne pour commencer la réunion du conseil d'administration, Yolande Moulem ajoute que le moment idéal pour faire une formation c'est lorsque *« tout va bien, pour améliorer ses compétences, pour anticiper, se poser des questions pour l'avenir en prenant en compte les évolutions du métier. Mais cela peut également se faire pour mener des projets collectifs, au moment de rebondir sur un nouveau projet professionnel, à la prise de nouvelles responsabilités, avant de faire un choix stratégique ou bien pour gérer les difficultés qui se présentent »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Yolande Moulem, déléguée à Vivéa est venue faire une intervention auprès des référents des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, ce jeudi 27 novembre.

// MACHINISME

Augustin Mortier Renforce l'équipe de vente

La 4e génération arrive ! Fils d'Alexandre Mortier qui dirige l'entreprise familiale avec son cousin Guillaume, Augustin vient renforcer le service commercial depuis ce printemps. Après un Bac Pro mécanique agricole suivi d'un BTS en alternance, obtenus au lycée Cassin à Macon, Augustin Mortier a poursuivi ses études par un Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur en matériel agricole chez Agrimédia à Bergerac, diplôme reconnu par le Sedima (syndicat de la profession). Au-delà des techniques de vente, le jeune homme s'est aussi formé au marketing, à la fiscalité et plus largement à la gestion d'entreprise, les prémices pour reprendre à terme les rênes de l'entreprise. La concession Massey Ferguson, dont le siège est situé à Censerey (21) a vu son secteur géographique évoluer depuis 2024.

Avec l'arrivée d'Augustin, elle est donc plus à même de répondre rapidement aux projets des clients. En plus des principales marques distribuées (Amazone, McConnel, Lucas, Krone, Rolland), les Ets Mortier ont récemment ajouté les quads et mules Kawasaki à leur catalogue.

Augustin Mortier : 06 88 23 86 54



// MARCHÉ DE NOËL

Rabuat & Fils renouvelle son marché

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'entreprise Rabuat & Fils, avec le soutien de la FDSEA de l'Yonne, reconduit son marché de producteurs à Méré, 2 rue de la Fontaine. Les 19 après-midi, 20 et 21 décembre en journée, près d'une quarantaine de producteurs locaux et artisans d'art seront présents sur 800 m2. C'est dans une ambiance conviviale, au sein d'une pièce chauffée, que les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place avec les produits du terroir. Du café et du chocolat chaud vous seront également offerts.

Charlotte Sauvignac

Pour en savoir plus : https://www.foiegras-rabuat.fr/notre-march%C3%A9-de-no%C3%ABl/



Rabuat & Fils

Rabuat & Fils renouvelle le marché de Noël, les 19-20-21 décembre à Méré.

// MACHINISME

Valentin Dorneau, nouveau responsable occasions chez Fendt

Le concessionnaire Fendt et Valtra, basé à Cerisiers (89), poursuit son développement avec la création d'un poste de responsable occasions. Depuis début novembre, Valentin Dorneau a pris la responsabilité de ce secteur. Originaire de l'Yonne, fils d'agriculteur, Valentin est titulaire d'un Bac Pro CGEA. Il a poursuivi par un BTS technico-commercial et une licence responsable de développement commercial en alternance chez DAFP. Il a ensuite intégré le groupe Sureau Agriculture-Europagri où il a exercé cette fonction de responsable occasions durant 6 ans. À 28 ans, Valentin Dorneau a déjà une solide expérience dans le matériel agricole avec un réseau de revendeurs sur le territoire et à l'export.

Valentin Dorneau 06 89 81 08 58





// FONCIER

Observer, analyser et comprendre les une mission de service public assurée

safer Bourgogne-Franche-Comté | Foncièrement engagés, foncièrement humains.

Depuis plus de 60 ans, les Safer assurent une mission essentielle : observer, comprendre et analyser les marchés fonciers agricoles et ruraux. Informées par les notaires de l'ensemble des projets de vente de biens immobiliers ruraux (comme l'exige la réglementation), elles disposent d'une connaissance unique du terrain. Cette observation s'est progressivement enrichie : d'abord, en 2016, avec la prise en compte des cessions de parts ou d'actions de sociétés agricoles ; puis, en 2023, avec l'élargissement aux opérations portant sur toutes les sociétés détenant ou exploitant, directement ou indirectement, des biens immobiliers à usage ou à vocation agricole.
Fort de cette expertise, le Groupe Safer analyse en continu ces données et publie chaque année Le prix des terres(1), une étude de référence qui éclaire les tendances du marché : évolution des prix, dynamiques territoriales, typologies des biens vendus, profils des vendeurs et des acquéreurs. Une photographie fidèle et actualisée des terres, prés, vignes, forêts ou bâtis ruraux qui structurent nos territoires.

Le marché des terres et prés en 2024

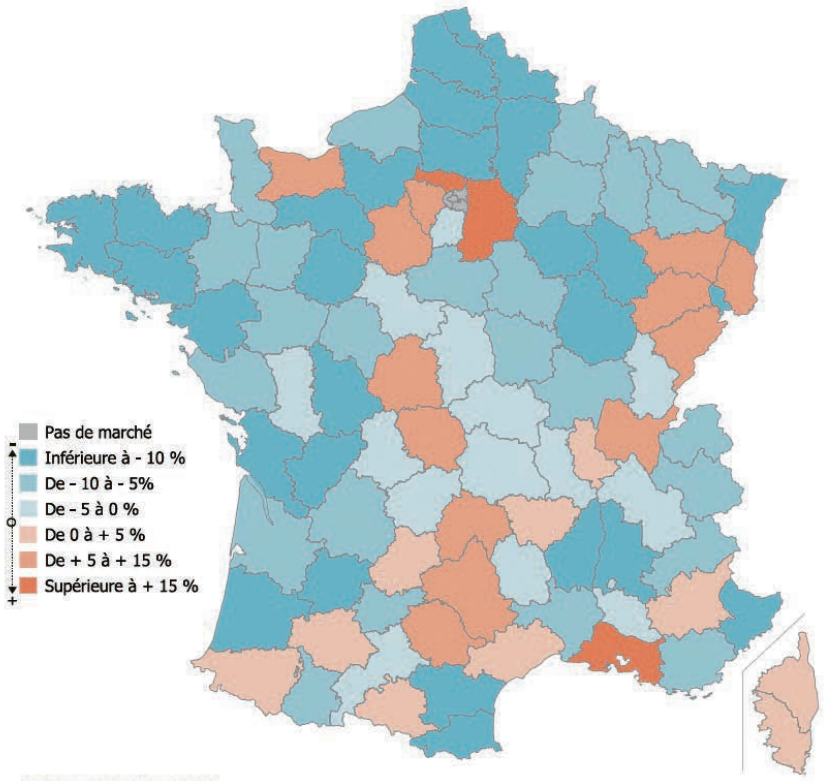
Au niveau national

Dans un contexte météorologique marqué par des pluies abondantes, des récoltes céréalières médiocres et des situations contrastées au niveau des filières animales, le marché des terres et prés accentue son repli amorcé en 2023 :

- 5,9 % — 98 350 transactions
- 5,2 % — 431 200 hectares
- 17,7 % — 6,17 milliards d'euros

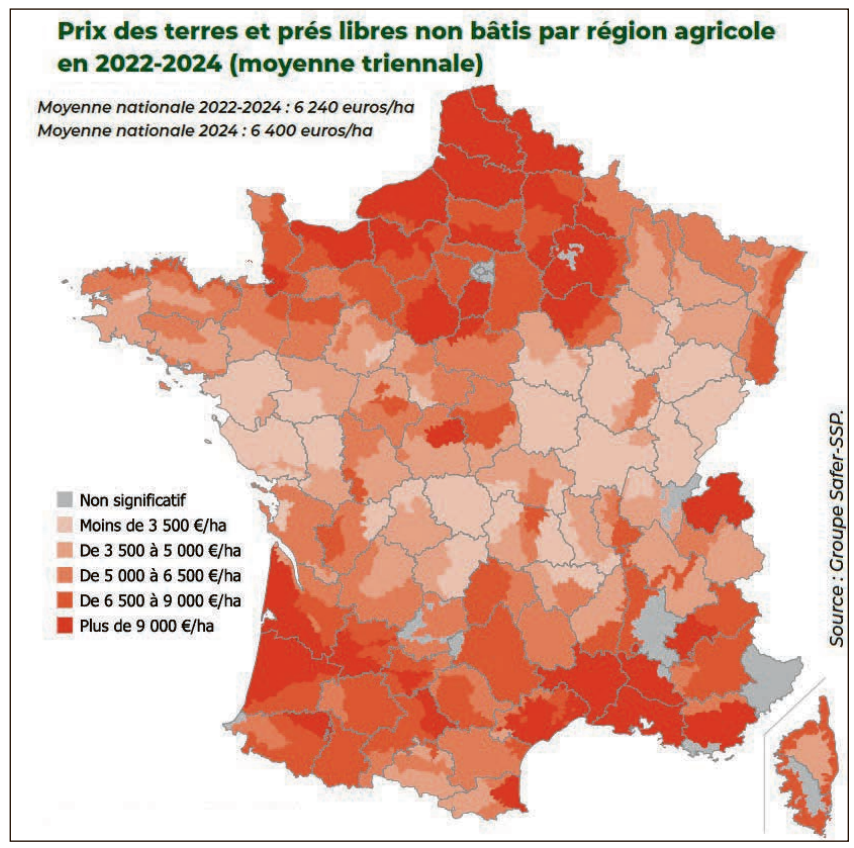
Cette baisse s'avère particulièrement marquée sur le segment des biens bâtis, notamment en lien avec les transmissions d'exploitation.
À l'inverse, le marché des biens loués continue de progresser, avec une hausse notable de + 3,4 % en surface.
Les dynamiques géographiques restent contrastées, comme l'illustre la carte ci-dessous.
Le prix des terres et prés libres non bâtis confirme sa dynamique haussière : pour la troisième année consécutive, il progresse (+ 3,2 %) et atteint en 2024 un niveau inédit de 6 400 €/ha.
Cette évolution intervient dans un contexte de repli des taux d'intérêt en 2024, après leur envolée (multipliés par quatre entre 2022 et 2023).
Derrière cette tendance nationale, les écarts régionaux demeurent marqués : le prix moyen s'élève ainsi à 11 930 €/ha en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7 850 €/ha en Île-de-France, ou encore 6 670 €/ha en Centre-Val de Loire. (voir carte ci-contre).
L'année 2024 enregistre la troisième hausse consécutive du prix des terres et prés loués : + 2 %, pour atteindre 5 220 €/ha.

Évolution du nombre de transactions sur le marché des terres et prés par département entre 2023 et 2024
Moyenne nationale : - 5,9 %



Source : Groupe Safer.

Prix des terres et prés libres non bâtis par région agricole en 2022-2024 (moyenne triennale)
Moyenne nationale 2022-2024 : 6 240 euros/ha
Moyenne nationale 2024 : 6 400 euros/ha

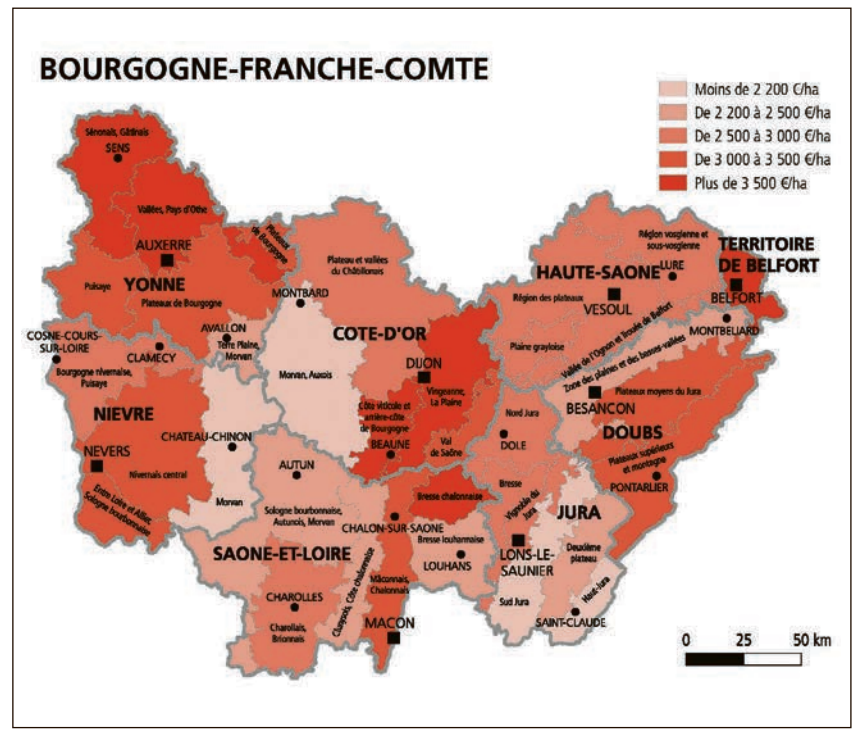


Cette progression s'observe pour l'ensemble des productions, même si les écarts demeurent marqués entre les grandes cultures (en moyenne 6 570 €/ha) et l'élevage bovin (3 950 €/ha).
On observe par ailleurs que l'écart de prix entre biens libres et biens loués tend progressivement à se réduire.

(1) Les chiffres présentés correspondent aux dernières données consolidées, intégrant l'année 2024. Les données 2025, encore en consolidation, seront publiées dans une prochaine édition attendue pour le deuxième trimestre de 2026.

En Bourgogne Franche-Comté

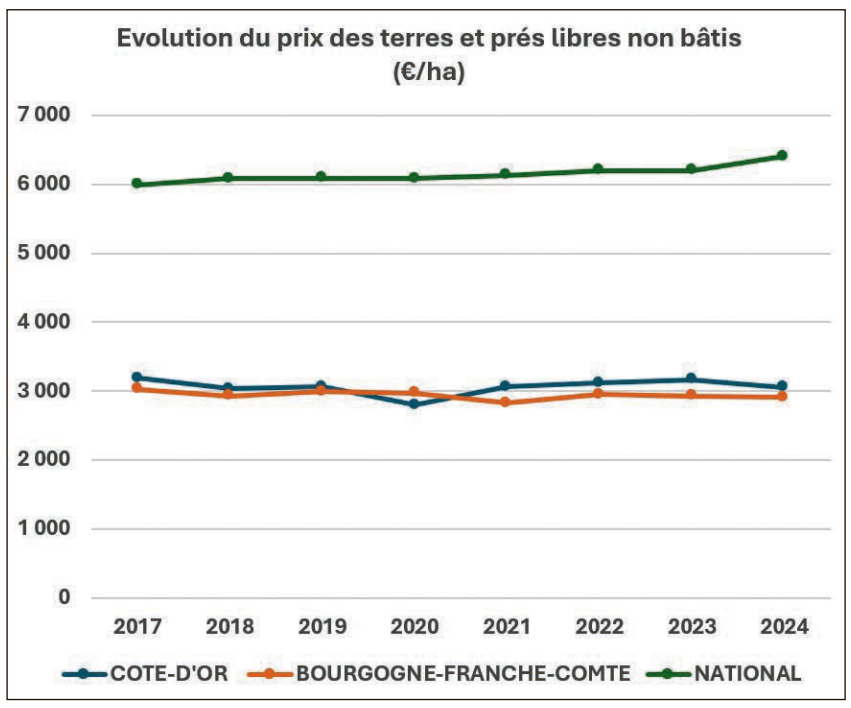
Les situations varient selon les départements, mais la tendance régionale reste orientée à la baisse : les superficies de terres et prés vendus reculent de près de 3 %, pour un total d'environ 33 000 hectares. Ces surfaces continuent majoritairement d'être acquises par des agriculteurs.
En revanche, le foncier libre d'occupation se raréfie en 2024 : 71 % des surfaces cédées sont vendues occupées, contre 61 % en 2023. Et, dans 40 % des cas, l'acheteur n'est pas le fermier en place.
La Bourgogne Franche-Comté demeure la région où le prix des terres et prés est le plus bas au niveau national : 2 920 €/ha pour les biens libres et 2 670 €/ha pour les biens occupés. Ces valeurs moyennes affichent une légère baisse, alors qu'elles augmentent dans la plupart des autres régions (à l'exception des Pays de la Loire).
La carte ci-dessous met en lumière les disparités infrarégionales.



marchés fonciers agricoles : par les Safer

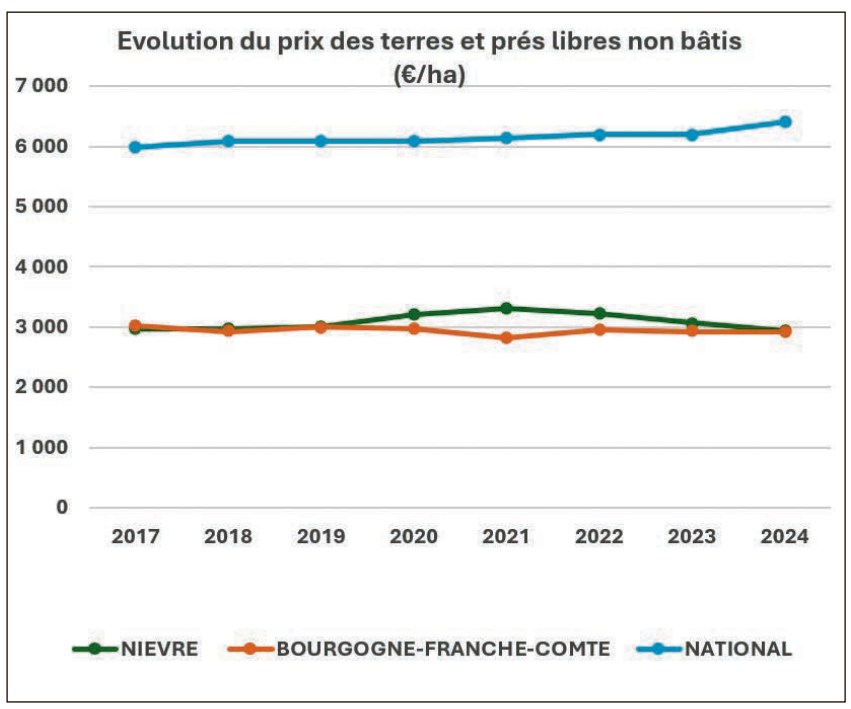
En Côte d'Or

Avec 5 450 hectares de terres et prés vendus en 2024, le marché départemental recule de 3 % en surface.
Le repli est encore plus marqué en nombre de transactions (978 ventes, soit – 10 %) et en valeur (23,40 M€, – 15 %).
Le prix moyen des terres et prés libres non bâtis atteint 3 050 €/ha en Côte-d'Or.
L'écart avec les biens loués tend à se réduire : les prix des ventes occupées progressent dans la plupart des petites régions, tandis que les ventes libres connaissent, à l'inverse, une légère contraction.
Les baisses observées les années précédentes se confirment dans les secteurs d'élevage, où la demande et la pression foncière restent limitées.
À l'opposé, la concurrence s'intensifie sur les terres à vocation céréalière, particulièrement dans les zones à fort potentiel.
Les prix augmentent également sur la Côte et l'Arrière-Côte, sous l'effet d'un intérêt croissant des acteurs viticoles en quête de surfaces pour leurs projets d'implantation de vignes.



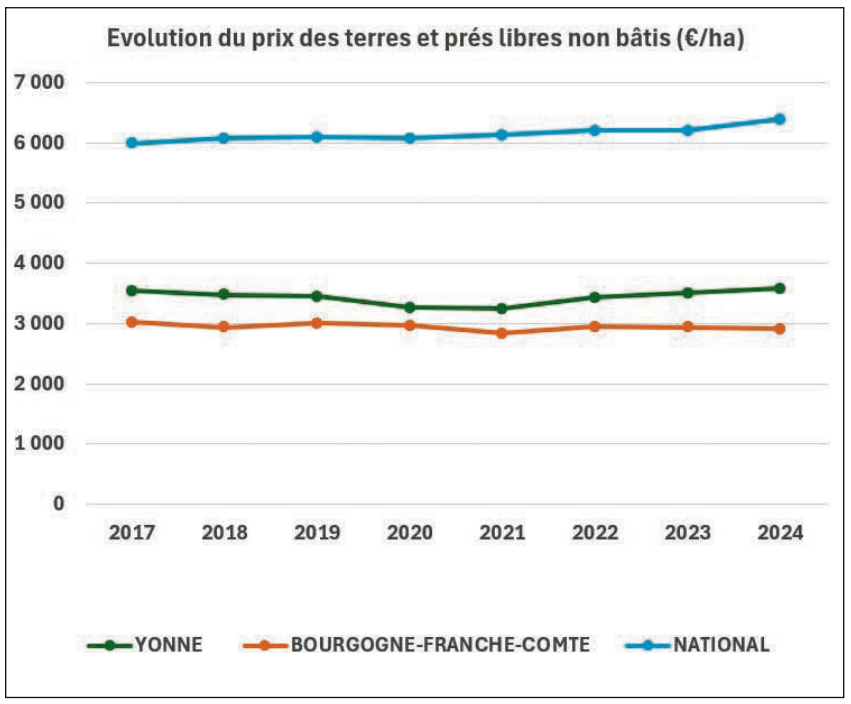
Dans la Nièvre

Le marché des terres et prés accuse une baisse marquée dans la Nièvre, avec 4 800 hectares échangés en 2024 contre 5 500 hectares en 2023, soit un recul de 13 %. Une quinzaine de transactions portent sur des surfaces supérieures à 50 hectares, contre une vingtaine l'année précédente.
Le prix moyen des terres et prés libres non bâtis poursuit son repli pour la troisième année consécutive, repassant sous le seuil symbolique des 3 000 €/ha, une première depuis 2018.
À l'inverse, les biens loués voient leurs prix progresser et atteignent en moyenne 2 830 €/ha.



Dans l'Yonne

Dans l'Yonne, le marché des terres et prés enregistre un repli marqué, avec 4 250 hectares vendus en 2024 contre 5 185 hectares en 2023. Moins d'un quart des surfaces échangées sont vendues libres d'occupation, confirmant une forte tension sur l'offre disponible.
Le prix moyen des terres et prés libres non bâtis progresse légèrement pour atteindre 3 580 €/ha, contre 3 510 €/ha en 2023.
La valeur moyenne des biens occupés évolue également à la hausse et s'établit à 3 290 €/ha.



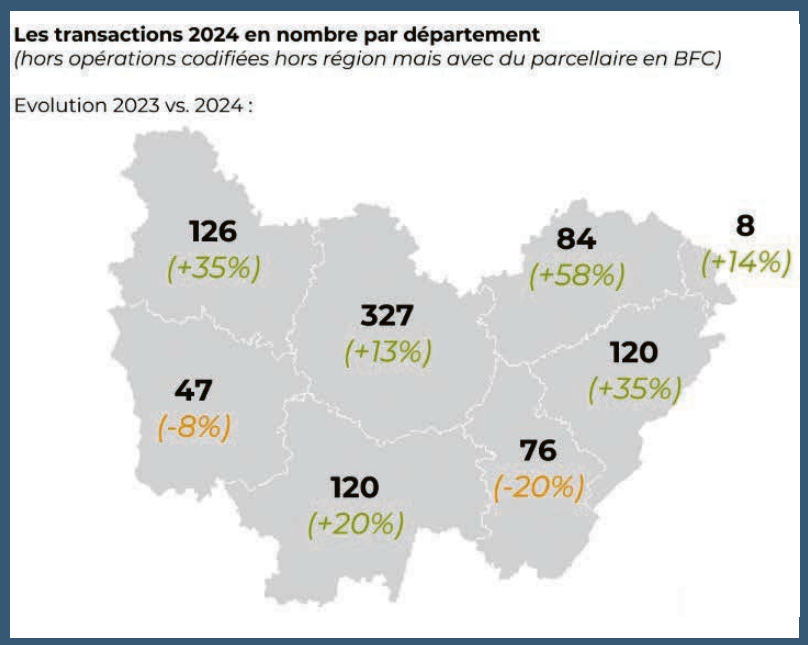
// EN SAVOIR

Retrouvez l'ensemble des analyses du marché foncier sur www.le-prix-des-terres.fr

Accédez aux actualités et services de la Safer Bourgogne-Franche-Comté sur www.saferbfc.com

Le marché sociétaire en 2024

La loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021, dite « loi Sempastous », vise à mieux encadrer l'accès au foncier agricole via les structures sociétaires.
Elle renforce la régulation d'un marché qui échappait jusqu'alors au contrôle public et à l'intervention des Safer, en créant un dispositif de contrôle administratif dédié, instruit par les Safer pour le compte de l'État.
Dès sa promulgation, le Groupe Safer s'est mobilisé pour en assurer la mise en œuvre. Un portail de télédéclaration a été développé, garantissant la protection des données transmises par les déclarants. En 2024, 8 580 déclarations ont été enregistrées au niveau national, dont 508 soumises à autorisation.
En Bourgogne Franche-Comté, 976 opérations ont été déclarées, principalement en Côte-d'Or (327), dans l'Yonne (126), en Saône-et-Loire (120) et dans le Doubs (120). 55 opérations ont fait l'objet d'une procédure d'autorisation.
La région se distingue par une forte implication dans le marché sociétaire, particulièrement en viticulture. Au total, ces opérations concernent environ 120 000 hectares, qu'il s'agisse de surfaces détenues en propriété par les sociétés, exploitées par bail au profit de la société, ou mises à disposition par leurs associés propriétaires ou fermiers.



// BAUX RURAUX

Les fermages et charges foncières

Évolution des fermages de l'année culturale 2024-2025

L'indice national des fermages, qui remplace depuis 2009 l'indice départemental, est composé de la moyenne pondérée de deux indices :
- pour 60 % du RBEA (Revenu Brut d'Entreprise Agricole) constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes,
- pour 40 % du prix du PIB (Produit Intérieur Brut) de l'année précédente.

L'indice de base a été arrêté à **100** pour le fermage de **2009**.

L'arrêté ministériel du **23 juillet 2025** a constaté, pour **2025**, une valeur de l'indice égale à **123,06 au 1er octobre**, **soit une augmentation** de **0,42 % par rapport à l'année précédente**.

Très important :
Pour la première année de paiement du fermage, le montant du fermage à payer est celui fixé dans le bail (il n'y a ni augmentation, ni diminution de fermage), l'indexation s'effectue à partir de la seconde échéance.

Dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs

Une exonération automatique de 50 %
Les jeunes agriculteurs qui bénéficient de la dotation jeune agriculteur ou des prêts à moyen terme spéciaux ou qui, installés depuis le 1er janvier 2001, ont souscrit un contrat territorial d'exploitation bénéficient de plein droit d'un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant les cinq années qui suivent leur installation.

Formalités déclaratives au Centre des Impôts Fonciers :
Pour bénéficier du dégrèvement, le jeune agriculteur, qu'il exerce à titre individuel ou sociétaire, doit souscrire **avant le 31 janvier** suivant celle de son installation une **déclaration, par commune et par propriétaire, des parcelles exploitées au 1er janvier.**
Cette déclaration se fait sur un formulaire Cerfa (téléchargeable sur : **http://www.cerfa.gouv.fr** rubrique "impôts" "numéro d'imprimé 6711") qui doit être déposé **avant le 31 janvier** au centre des impôts dont dépend le domicile fiscal du jeune agriculteur.
À l'appui de sa déclaration, le jeune agriculteur doit produire un justificatif (DJA, PMTS, CTE).

Il n'est pas besoin de renouveler la demande les quatre années suivantes de la déclaration, sauf modification de la consistance parcellaire de l'exploitation. En ce cas, les changements apportés doivent être déclarés à l'administration fiscale, sur un nouveau formulaire (numéro d'imprimé 6711R).

Le montant du dégrèvement figure sur les rôles de taxes foncières que les propriétaires reçoivent. Ce montant doit être intégralement restitué aux jeunes agriculteurs qui peuvent vérifier en mairie les montants des dégrèvements effectivement accordés à leurs propriétaires.

Article réalisé par le service juridique du groupe FDSEA 71



Charges foncières

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

À la suite à la loi de finance pour 2025, une exonération **permanente** de **30 %** est appliquée sur la part communale et intercommunale. Les dispositions de l'article L 415-3 du Code rural ont été modifiées en conséquence.
Extrait du Code rural article L 415-3 :
« Le montant de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux terres agricoles, prévue à l'article 1394 B bis du code général des impôts, doit, lorsque ces terres sont données à bail, être intégralement rétrocédé aux preneurs des terres considérées. À cet effet : 1 - Lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur en application du troisième alinéa est supérieur ou égal à 30 %, le preneur rembourse au bailleur une fraction de la taxe foncière sur les propriétés non bâties égale à la différence de ces deux pourcentages multipliée par 1,43 ; 2 - Lorsque le pourcentage des taxes foncières mis à la charge du preneur en application du troisième alinéa est inférieur à 30 %, le bailleur déduit du montant du fermage dû par le preneur une somme déterminée en appliquant au montant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties un taux égal à la différence entre ces deux pourcentages multipliée par 1,43 ».
« En fonction de la participation prévue au bail, habituellement 1/5, le bailleur rembourse au preneur, le montant de cette exonération, qui se calcule selon la formule suivante : (cotisation communale + cotisation intercommunale) X (part prévue au bail -30 %) X 1,43 ».

Taxe Chambre d'agriculture

Le preneur rembourse au bailleur la moitié de la taxe Chambre d'agriculture.

Méthode directe de calcul :
Il n'existe plus qu'un taux unique(*) à appliquer au revenu cadastral des parcelles louées, de la manière suivante :

RC (revenu cadastral) x **Taux = charges récupérables par le bailleur sur le fermier**

* Le taux 2025 applicable selon le département est de 7,35 % en Côte d'Or ; 9,09 % dans la Nièvre et 7,6% l'Yonne.

Pour trouver le Revenu Cadastral (RC), vous disposez de trois solutions

• Solution 1 :
Soit directement sur la feuille d'imposition **2025** reçue par les propriétaires (**base terre agricole, colonne chambre d'agriculture**).
Attention : Ce montant ne peut être retenu que si le propriétaire n'a qu'un seul et même fermier sur la commune. Sinon le revenu cadastral sera celui récupéré en mairie sur les matrices cadastrales pour déterminer le revenu des parcelles louées pour chaque fermier (2) ou fourni par l'exploitant (3).

• Solution 2 :
Soit à la mairie de la commune où sont situés les biens.

• Solution 3 :
Soit, pour les propriétés non bâties, sur le relevé parcellaire MSA **2025** détenu par l'exploitant.
Dans ce dernier cas, il y aura lieu d'actualiser le montant figurant sur le relevé MSA en le multipliant par **1,017**.

Rappel des coefficients de revalorisation des relevés MSA :

Année 2020 : 1,012	Année 2023 : 1,071
Année 2021 : 1,002	Année 2024 : 1,039
Année 2022 : 1,034	**Année 2025 : 1,017**

// TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE 2025

Application de l'exonération de 30 % sur la TFNB

Cette exonération, obtenue au lendemain des mobilisations 2024, remplace celle mise en place depuis 2006, par l'abattement Chirac.
Depuis la loi de finances pour 2006, l'État applique une exonération permanente de taxe foncière non bâtie de 20 % aux terres agricoles.
Historiquement, cette exonération venait entièrement compenser la participation du fermier à la taxe foncière, prévue dans notre département à 20 % (sauf clause contraire). Ainsi, sauf clause particulière, depuis 2006, le fermier n'a plus à participer à la taxe foncière. Seule, la moitié de la taxe chambre d'agriculture reste due.
Pour l'année 2025, l'exonération a été augmentée par la loi de finance pour 2025 à 30 %.
Cela signifie que pour les baux prévoyant une prise en charge à hauteur d'1/5, il est nécessaire de calculer le montant de cette exonération et de la déduire du montant du fermage.

Le calcul est le suivant :

1. Taxe foncière :
Le calcul de la taxe foncière s'obtient en additionnant la cotisation 2025 pour les parcelles louées au titre de la commune (1re colonne) + la cotisation 2025 pour les parcelles louées au titre de l'intercommunalité (3e colonne). *Chiffres entourés en rouge*.

Puis en appliquant la formule suivante : (1re col + 3e col) X (part prévue au bail -30 %) X 1,43 = montant à déduire du fermage

Exemple en image :

➜ Si le preneur prend à bail la totalité des biens, situés sur cette commune, avec une clause du bail, fixant la prise en charge à hauteur de 1/5

(172 + 8) X (20 %-30 %) X 1,43 = - 25,74

Le bailleur rembourse au preneur 25,74 €.

➜ Si le preneur prend à bail la totalité des biens, situés sur cette commune, avec une clause du bail, fixant la prise en charge à hauteur de 3/5.
(172 + 8) X (60 %-30 %) X 1,43 = 77,22
Dans ce cas, le preneur rembourse au bailleur 77,22 €.

2. Fermage 2024 + 0,42 %
montant fermage 2025 = montant fermage 2024 x 123,06/122,55 (indice 2025/indice 2024).

3. Taxe chambre d'agriculture 2025 :
Revenu cadastral correspond à la location X Taux.
La moitié est à la charge de l'exploitant (article 1604 du Code général des impôts) + 8 % de frais de rôle.
Soit une somme due au bailleur égale à : fermage 2025 + Taxe chambre d'agriculture - exonération TFNB.

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	58,37 %	%	2,85%	36,36%	0,404%	7,57%	%	
	Taux 2025	58,37 %	%	2,85%	36,36%	0,424%	7,77%	%	
	Bases terres non agricoles / Bases terres agricoles	295		295			421		
	Cotisation 2024	173		9			31		
	Cotisation 2025	172		8			33		213
	Variation	-10,66 %	%	-11,11%	%	%	+6,45 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel		
	Base collectivité						Droit fixe		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 48872 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La base communale des terres agricoles exonérée est de 126 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			8
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives						Montant de votre impôt			221

Exemple pour un département.

Attention : il est possible de combiner l'application de l'exonération de 30 % de TFNB et d'un dégrèvement de TFNB (en cas de prise à bail par un JA, de la survenance d'un aléa climatique/perte de récolte sur pied…).

// SYNDICALISME

Dossiers Feader : les Jeunes Agriculteurs n'attendent plus

Face au dossier Feader qui s'enlise, les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté perdent patience. Dans une lettre ouverte au conseil régional ils interpellent les élus et attendent des engagements clairs avant le 5 décembre, faute de quoi ils menacent de déclencher une mobilisation massive le 11 décembre lors de la prochaine session plénière.



Pour les Jeunes agriculteurs de la région, la coupe est pleine. Sans engagement clair de la part du Conseil régional, les JA BFC menacent de déclencher une mobilisation à l'occasion de la prochaine session plénière. DR

Depuis des mois, nous tentons de rester patients, constructifs, disponibles. Depuis des mois, vous nous répondez par des promesses vagues, des délais qui s'allongent, des engagements qui n'aboutissent jamais.

La situation est désormais intenable. Intenable pour les jeunes agriculteurs, pour les exploitations déjà fragilisées, pour les conseillers qui n'ont plus rien à dire aux porteurs de projets, pour les banques elles-mêmes qui s'épuisent à soutenir des dossiers enlisés dans vos services.

Aujourd'hui, nous vous adressons cette lettre ouverte pour obtenir des décisions claires et immédiates, avant que les dégâts ne deviennent irréversibles.

Nous vous demandons une réponse écrite, engageante et sans ambiguïté au plus tard le 5 décembre. Sans réponse solide à cette date, une mobilisation massive sera déclenchée lors de la Session Plénière du 11 décembre.

Nos demandes sont claires et vous les connaissez :

• Paiements des investissements des investissements : des engagements non tenus, une situation explosive.

Lors de notre assemblée générale en avril 2025, la précédente présidente de Région Marie-Guite Dufay s'était engagée publiquement : les paiements arriveraient début janvier 2026. Aujourd'hui, vous reculez encore, invoquant un logiciel défaillant, des lenteurs d'instruction, un calendrier « techniquement compliqué ». Nous le disons fermement : ce n'est pas notre problème. Nous exigeons que les premiers paiements arrivent au plus tard le 12 janvier. Aucune excuse informatique ne sera acceptée. Vous devez « trouver les fonds » et respecter vos engagements, exactement comme vous savez le faire quand il s'agit de déchéances et de demandes de remboursement. Plus aucun retard ne sera toléré. Les agriculteurs attendent depuis deux à trois ans pour certains. Votre inertie les met en péril économiquement, moralement et humainement.

• JA sous contraintes : 20 dossiers qui suffoquent dans vos tiroirs.

Vous connaissez ces dossiers : environ 20 jeunes, principalement dans le Doubs, qui doivent se mettre aux normes et qui n'ont aucune réponse.

Nous demandons :

- la sécurisation immédiate de ces dossiers ;
- la garantie d'une solution pour le paiement de leurs aides ;
- la garantie qu'aucun autre département ne connaîtra la même dérive.

Il est inacceptable de laisser les jeunes payer.

• Déchéance de DJA : il faut aider les jeunes pour les éviter.

Les retours du terrain soulèvent parfois un manque d'information des jeunes qui font l'objet de déchéance. Votre rôle n'est pas de sanctionner à tout prix, mais d'aider les jeunes à trouver des solutions pour garantir l'aide qui leur est due et qu'ils méritent. Ils doivent pouvoir expliquer leurs cas. Pourtant, quand vient le courrier, ils ne connaissent pas toujours les procédures et leurs recours et ont besoin d'être accompagnés. Nous pouvons les aider pour garantir que l'aide octroyée puisse être versée si les conditions le justifient, pour aider les agriculteurs et non pour les punir car ce n'est pas là le rôle d'une collectivité.

Nous demandons :

- un dispositif d'alerte en amont, obligatoire, pour chaque dossier risquant la déchéance auprès de notre syndicat ;
- une information systématique aux structures d'accompagnement avant tout passage en comité ;
- une analyse humaine et proportionnée.

Il est moralement insupportable qu'un jeune découvre sa déchéance dans sa boîte aux lettres, seul, dans un contexte où le mal-être agricole explose.

• Souplesse d'instruction : ce qui était en faveur des JA est devenu systématiquement à leur détriment.

Avant, il existait une souplesse, un dialogue, un discernement. Aujourd'hui, la règle tacite semble être : « S'il y a le moindre doute, on bloque ». Systématiquement au détriment du JA, jamais en sa faveur.

Nous demandons :

- un retour à une politique de souplesse raisonnable, comme cela a toujours été la norme ;
- un traitement homogène et équitable : aujourd'hui, selon l'agent, selon le dossier, selon la file téléphonique, la méthode change du tout au tout ;
- l'arrêt immédiat de ces pratiques où un simple doute suffit à suspendre un dossier pendant des mois.

• Pré-installation : des pertes d'opportunités absurdes et un silence incompréhensible.

Depuis des mois, vous savez que des dizaines de jeunes voient leur projet s'effondrer car, ayant exploité un bout de parcelle ou ayant eu un peu de cheptel avant leur installation, ils ne sont plus considérés comme éligibles.

Vous aviez promis de « mettre vos équipes sur le sujet », mais nous attendons toujours vos actes.

Nous demandons :

- la réouverture du dossier pré-installation ;
- une solution pérenne pour les jeunes ayant eu une activité partielle avant installation.

Nous sommes une fois de plus au bout. C'est « encore un courrier » vous nous direz. Mais si vous teniez vos engagements, nous ne serions pas obligés d'exprimer une nouvelle fois notre colère. Aujourd'hui, les conseillers ne savent plus quoi dire. Certains JA refusent désormais de redéposer une demande de subvention bâtiment, écœurés par les refus et les délais. Il serait intolérable que l'argent dédié aux agriculteurs ne revienne pas aux agriculteurs car les procédures sont si complexes qu'ils ne veulent plus y aller. La DJA, qui est une aide indispensable à des installations pérennes, risque de se voir abandonnée à cause de procédures trop complexes… On perd tout le sens même de la création de ces aides. C'est pour cette raison qu'il faut une méthode simple, homogène, tracée, transparente, appliquée à tous les agents du Conseil régional, afin que les jeunes, leurs conseillers et leurs partenaires bancaires cessent d'être plongés dans un chaos administratif permanent.

Nous ne reculerons plus. La situation n'est plus simplement problématique : elle est toxique. Elle détruit des projets, fatigue des équipes, use des conseillers, désespère des jeunes agriculteurs qui ont pourtant fait tous les efforts nécessaires pour s'installer.

Nous attendons une réponse écrite, claire et engageante avant le 5 décembre, avec des décisions opérationnelles, pas des promesses. Faute de quoi, une mobilisation régionale aura lieu lors de la Session Plénière du 11 décembre.

Nous ne laisserons pas l'avenir de l'agriculture régionale être sacrifié par inertie administrative. Le temps des excuses est terminé. Le temps des actes commence maintenant, avec le changement récent de présidence et de direction.

Jeunes agriculteurs BFC
et des départements de la région

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.



ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Ça suit son cours

Cinquante-neuf veaux sont évalués depuis fin septembre à Créancey. Les membres du GIE donnent d'ores et déjà rendez-vous le 13 février.

Ils s'appellent Voltaire, Aristote ou encore Vivaldi. Ces veaux composent le nouveau millésime du GIE Charolais évaluation. Arrivés en station le 29 septembre, ces 59 futurs reproducteurs sont évalués depuis fin octobre. À l'issue de la période et de la sélection finale, chacun pourra monter sur le ring du pôle agricole de Créancey lors d'une vente aux enchères prévue le 13 février : les superstitieux n'auront pas trop de mal à retenir la date puisqu'il s'agit d'un vendredi !



Les pensionnaires de la station se sont très bien acclimatés à leur nouvel environnement.

Tout est OK

L'un des faits marquants de cette rentrée a été le contexte sanitaire très incertain lié à la DNC. *« C'est avec beaucoup d'hésitations, de précautions mais aussi de résilience qu'a eu lieu l'entrée de ce nouveau millésime »*, informent les membres du GIE sur leur site internet et page Facebook, avant de poursuivre : *« reportée mais pas annulée, cette rentrée a nécessité l'adaptation de chacun face à la situation sanitaire du moment. Merci à tous les éleveurs apporteurs qui nous ont fait part de leur motivation à maintenir cette évaluation malgré les incertitudes mais aussi les contraintes de réorganisation, notamment de transport. Nous avons une pensée pour ceux qui, par restriction ou précaution, n'ont pu participer cette année »*.

C'est parti

Comme à chaque édition, un très large choix d'animaux est présent et ravira sans le moindre doute les futurs acheteurs. Ces veaux, issus de 41 pères différents, viennent en très grande majorité de Bourgogne Franche-Comté (83 % soit 49 animaux), les autres sont en provenance du grand Est (7), des Hauts-de-France (2) et du nord de l'Occitanie (1). Aux fidèles habitués viennent se greffer de nouveaux apporteurs, comme Raphaël Juget de Côte-d'Or (voir encadré). De nombreuses informations sur les charolais, y compris leurs premières performances, sont déjà renseignées sur le site internet de la station (www.stationevaluation71.com/charolais21/). Des données complémentaires s'ajouteront progressivement jusqu'à la vente aux enchères. Les modalités de la vente ne seront connues et communiquées qu'à l'issue de l'assemblée générale du GIE, programmée courant janvier.

AG

Bienvenue Raphaël



Raphaël Juget, première fois apporteur à Créancey.

Près de 90 éleveurs ont proposé au moins un veau pour ce millésime. C'est notamment le cas de Raphaël Juget, basé en Côte d'Or, qui se lançait pour la première fois dans cette aventure. Et cette première candidature a eu une issue favorable avec la sélection de *« Vaillant »*, aujourd'hui à la station. Raphaël Juget, 38 ans, est un passionné de génétique. Il élève une soixantaine de vaches charolaises comme ses parents qui exploitent dans le même village. Créancey, il connaît très bien pour y avoir acheté de nombreux taureaux. L'occasion de faire évaluer un de ses propres veaux ne s'était pas encore présentée pour le Côte-d'orien : *« Je fais vêler en septembre et octobre et seuls mes derniers veaux peuvent être dans les dates de Créancey. Celui-ci est bon et s'est retrouvé décalé, c'était l'occasion. Aussi, je suis adhérent depuis peu à Bovins Croissance et au HBC ; Ce veau est né chez moi d'une vache que j'avais achetée inscrite au Gaec de l'île, à Saint-Maurice-sur-Vingeanne, lequel était lui-même habitué de la station d'évaluation »*.

// ÉLEVEURS ENGAGÉS

58 Petit à petit, la viande locale fait son nid

Mi-septembre, un rendez-vous entre les dirigeants du E.Leclerc de Coulanges-lès-Nevers et le groupe « Éleveurs engagés » avait lieu pour deux sujets… la rémunération des éleveurs et la visibilité des produits en rayon.

Si le partenariat entre le groupe « Éleveurs engagés » et le magasin E.Leclerc de Coulanges-Lès-Nevers est installé depuis de nombreuses années, les ajustements se font au fil des discussions, à l'image de celles qui ont eu lieu mi-septembre. En effet, cette rencontre entre les deux entités avait pour but d'échanger sur deux sujets : la rémunération des éleveurs et la visibilité des produits en rayon.

Prix et visibilité

Pour le premier thème, la revalorisation des prix des animaux fournis par les éleveurs nivernais a été actée sur la base de la cotation France AgriMer d'une vache de race à viande R = rendue abattoir, à laquelle s'ajoutent 25 centimes par kg de carcasse de plus-value « Éleveurs et engagés » (pour la communication et l'organisation de l'approvisionnement). Enfin, 15 centimes (kg carcasse en plus par palier de conformation) se rajoutent à cela pour valoriser la qualité bouchère des animaux. Jean-François Mousset, président du SOC Nevers DIS stipule : *« Nous soulignons un partenariat de qualité et de confiance entre les éleveurs et le E.Leclerc de Coulanges-Lès-Nevers, qui est à l'écoute du besoin des éleveurs et soutient les prix de la démarche, apportant ainsi une plus-value aux éleveurs, même lorsque les prix de la filière (€/kg) étaient plus faibles »*.

En parallèle de cette révision, une autre question fut abordée : comment distinguer ces produits dans les étals libre-service de la GMS ? Afin de rendre la différence limpide pour les consommateurs, un accord a été fait pour un étiquetage spécifique concernant le conditionnement des denrées carnées locales issues du travail des agriculteurs d'« Éleveurs engagés ». Ainsi, la première livraison s'élevait à 3 000 étiquettes, livrée début octobre. Une seconde commande de 4 500 étiquettes a été livrée début novembre ; preuve que, petit à petit, la viande locale fait son nid dans les paniers des clients de la GMS. D'ailleurs, forts de ces éléments positifs, E.Leclerc et « Éleveurs engagés » devraient entrer en discussion pour potentiellement augmenter le nombre d'animaux passés par semaine, qui est actuellement de deux vaches tous les sept jours. Enfin, loin de s'arrêter là pour défendre leur production, le groupe « Éleveurs engagés» prévoit une animation pour le passage du Tour de France dans la Nièvre en 2026.



Qui sont-ils ?



FDSEA 58

Les étiquettes livrées à l'enseigne GMS afin de cibler les conditionnements du libre-service de la viande issue des carcasses fournies par le groupe Éleveurs engagés.

Pour mémoire, « Éleveurs engagés » regroupent les exploitations suivantes : Gaec Roube-Fayet (Magny-Cours), Jean-Yves Lyons (Magny-Cours), EARL Dessauny (Magny-Cours), Gaec Cadiot (Challuy), Arnaud Adam (Challuy), EARL Colmont (Saincaize-Meauce), Valentin Fassier (Gimouille), Gaec Clairefontaine (Garchizy), Gaec du Domaine Ragon (Saint-Parize-le-Châtel), EARL Nolin (Luthenay-Uxeloup), EARL de Boulorges (Varennes-Vauzelles), Gaec de la Place (Ourouer).

Chloé Monget et FDSEA 58

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21

Bim, bam et boom !

Une vache du Gaec Lechenault Frères, à Saint-Thibault, a donné naissance à trois jolis mâles en octobre. Ils répondent aux noms de Bim, Bam et Boom.



Christophe Lechenault et Mickaël Chauvelot, avec les triplés nés le 21 octobre.



Le Gaec Lechenault enregistre environ 200 naissances chaque année. Entre 5 et 10 paires de jumeaux sont généralement constatées, mais des triplés, ce n'était jamais arrivé.

Des triplés, c'est très rare. En moyenne, sur environ 76 000 naissances toutes races bovines confondues en Côte-d'Or, il y en a entre 13 et 14 selon les données de ces cinq dernières années fournies par la Chambre d'agriculture. La probabilité est donc d'une chance sur 5 630 d'obtenir trois veaux de la même vache. Au bout d'un mois de vie, dans deux tiers des cas, il y a malheureusement de la *« casse »*… Au Gaec Lechenault, il n'y a eu aucun problème : les trois jeunes animaux se portent très bien.

Une belle surprise

Rencontrés il y a quelques jours, les éleveurs de Saint-Thibault avaient encore du mal à réaliser ce petit événement survenu dans la nuit du 20 au 21 octobre. C'est Mickaël Chauvelot, salarié sur l'exploitation, qui avait eu le privilège de les voir en premier au petit matin : *« Nous attendions un veau et là, il y en avait trois ! Ils étaient debout et déjà en forme quand je suis arrivé »*. Installé en 1989, Christophe Lechenault, associé avec ses frères Thierry et Vincent, n'avait jamais vu ça : *« C'est effectivement une première pour nous. Et la vache n'a même pas eu besoin de la moindre assistance de notre part, c'est remarquable… Satisfaction supplémentaire : il n'y a pas de problème de santé ou de faiblesse particulière par la suite. Certes, l'un d'eux a été équipé d'un manteau pendant quelques jours et nous les complémentons au biberon depuis un petit moment. Mais cela est tout à fait normal et tout va vraiment bien. Félicitations à leur mère qui aura tout de même porté près de 100 kg à elle toute seule ! Deux veaux faisaient effectivement 32 kg à leur naissance, le troisième était à 28 »*.

Pas vu venir

Le ventre de la vache charolaise ne laissait pas présager une telle issue, reconnaît Christophe Lechenault. *« Il était on ne peut plus normal, c'est d'autant plus bluffant. Cette vache de 5 ans n'a rien d'exceptionnel non plus, si ce n'est qu'elle a une origine sans cornes. Elle avait déjà donné vie à deux veaux ces deux derniers hivers. Son nom est Rêverie : pour le coup, oui, elle a envoyé du rêve cette fois-ci ! »*. L'éleveur ne cache pas son enthousiasme devant ce vêlage très particulier : *« avoir des triplés est une anecdote qui vaut le détour et qui marque forcément une carrière, d'autant que la retraite se rapproche pour moi. Ce vêlage était seulement le troisième de notre campagne »*. Président de la commission élevage de la Chambre d'agriculture de son département, Christophe Lechenault est d'autant plus satisfait que ces triplés vont permettre, quelque part, de *« prendre de l'avance »* sur les futures naissances : *« nous ne savons pas ce que nous réservent les prochaines semaines. Nous sommes interrogatifs par rapport à la situation et sur ce qui se passe chez certains de nos collègues. En effet, il y a de la perte, parfois même jusqu'à 20-30 %, dans un certain nombre d'exploitations à cause de la FCO, que les élevages soient vaccinés ou non ! Des vaches vides, des avortements et des veaux anormaux semblent se multiplier. Nous ne sommes pas à l'abri de problèmes du même type »*.

AG

// VÊLAGES

21

Une véritable hécatombe

Antoine Jeannin, éleveur à Marcheseuil entre Arnay-le-Duc et Liernais, va approcher la cinquantaine de pertes d'animaux à cause de la FCO.



Le jeune éleveur avait pourtant vacciné ses bêtes en fin d'année dernière.

Ça va mieux en élevage ? Oui, mais pas pour tout le monde. C'est notamment le cas de celles et ceux qui, en ce moment, subissent de plein fouet les ravages de la FCO lors des vêlages. Nous nous sommes rendus il y a quelques jours chez un Côte-d'orien particulièrement touché. Antoine Jeannin, 30 ans, élève 160 vaches limousines et charolaises avec son oncle Raphaël sur la commune de Marcheseuil. Dix-sept pertes avaient déjà été enregistrées l'an passé, principalement dans deux lots de génisses limousines. Ce mois de novembre a été désastreux pour lui, cette fois-ci dans ses charolaises : *« Normalement, il y a 80 veaux qui arrivent à cette période mais il va en manquer une trentaine. En plus des avortements, certains veaux naissent morts, ou ne sont pas viables. L'un d'eux était aveugle, un autre n'avait que de l'eau dans le cerveau… Il y a toutes sortes d'anomalies et la suite, c'est toujours l'euthanasie. Je viens encore de retrouver trois vaches vides alors qu'il y en avait déjà plusieurs… Je ne sais pas quand tout cela va s'arrêter. Les veaux nés en novembre sont souvent très fragiles, je ne sais pas ce que ça va donner. Parmi mes 17 pertes enregistrées l'hiver dernier, j'avais perdu plusieurs laitonnes et également une vache pour ne rien arranger. Bref, rien ne va »*. Antoine Jeannin avait vacciné ses animaux entre Noël et le jour de l'an : *« franchement, je le regrette, car c'est à se demander si ce n'est pas pire… Cela me fait penser à ce que nous avons connu, nous, humains, lors du covid. Les vaccins, c'est fini pour moi. Mon avis sur la question : les animaux doivent s'immuniser seuls. J'observe qu'il n'y a pas eu de complications cette fois avec les limousines qui avaient posé problème en 2024 »*.

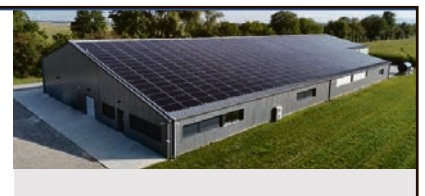
Économie et moral en berne

Cette perte d'animaux, qui va approcher la cinquantaine d'unités en seulement quelques mois, va logiquement poser problème sur le plan économique : *« le moral est également touché, lui aussi. Il va falloir continuer de payer les annuités et cela va être d'autant plus problématique quand la MSA va nous tomber dessus, avec l'augmentation du prix de la viande. Il devrait y avoir une année blanche pour les éleveurs sinistrés. Si ce n'est pas le cas, je ne sais pas comment nous allons faire »*. Installé en 2018, Antoine Jeannin avait bel et bien rempli un dossier d'indemnisations, mais une maigre somme de 2 000 euros est arrivée : *« arrivée au bout d'un an ! Et cela ne correspond à rien du tout. Nous avons pourtant tout envoyé, tout renseigné. Il y avait de la FCO 8 et 3 dans l'histoire. Je ne sais plus quoi penser »*. Pour tenter de s'adapter et de se refaire, le jeune éleveur envisage de conserver toutes ses laitonnes. Quelques vaches ont également été remises au taureau.

AG

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout





BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ. : 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

POLYCULTURE-ÉLEVAGE

// AGROÉCOLOGIE

21

Le bas-carbone est un sport de combat !

La découverte d'une ferme bas-carbone de Côte-d'Or, organisée le 27 novembre par Agronov et la Chambre d'agriculture, révélait à la fois le potentiel des choix accomplis… et la motivation qu'il faut conserver face à un écosystème à la qualité variable.



Romuald Rémy, (au premier plan), a détaillé l'organisation globale de l'exploitation autour de la méthanisation.



Découvrir les coulisses d'un méthaniseur sur une ferme : voilà ce que permettait la visite du 27 novembre au Gaec Martens

Réduire l'empreinte carbone de l'agriculture est un objectif vertueux auquel on peut difficilement être opposé. Des initiatives existent pour fournir à des agriculteurs la possibilité de tester de nouvelles pratiques culturales, de se diversifier sur des productions énergétiques ou de démontrer la pertinence de certains choix. C'est le cas du programme européen *Climate Farm Démo*, qui vise à l'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique. Lancé fin 2022, il fédère un réseau de 1 500 fermes pilotes partout dans l'Union européenne et dure jusqu'à l'automne 2029. Des démonstrations sont prévues dans ces fermes pilotes. La Côte-d'Or en compte 5 et le Gaec Martens, d'Essarois, près de Châtillon-sur-Seine, est l'une d'elles. Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or y ont organisé une visite, le 27 novembre. *« Un diagnostic carbone est réalisé en début et en fin de projet sur toutes ces fermes,* précise Stéphanie Tournois, responsable Formations et Projet au sein du pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture, *et nous assurons un suivi annuel des fermes pilotes. On réfléchit avec l'agriculteur, sur les mesures d'adaptation et d'atténuation d'émissions de carbone qui peuvent être mises en place sur son exploitation, et chaque année, on fait le point sur les effets constatés de ces mesures. L'objectif, en fin de projet, est de voir si on aura obtenu une réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) ».*

« Plaque tournante de l'exploitation »

Le Gaec Martens compte 4 associés (Danielle et Pascal Martens, Aurélie et Romuald Rémy). Il opère en polyculture-élevage et s'est engagé dans la méthanisation. *« Elle représente aujourd'hui la plaque tournante de l'exploitation, en augmentant la synergie entre les ateliers,* précise Romuald Rémy. *Les effluents d'élevage et les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) alimentent la méthanisation, qui produit de la chaleur valorisée par notre séchoir à foin, ce foin retourne à la partie élevage. La chaleur sert aussi à sécher différentes cultures (maïs, millet, seigle…) 75 % de la chaleur produite est valorisée, pour le chauffage de deux maisons d'habitation, de la salle de traite, des digesteurs de la méthanisation et du séchoir. »* Aurélie Rémy précise par ailleurs qu'*« au départ, ce n'est pas la « métha » que nous voulions faire mais nous doter d'un séchoir. Pour cela, il nous fallait de l'énergie. C'est de ce besoin qu'a découlé la création de la méthanisation ».* La visite du 27 novembre permettait d'avoir une vision globale sur les atouts… et les déboires des choix accomplis. Car tout n'est pas rose, même lorsqu'on a l'ambition de réduire son empreinte environnementale. On peut même considérer qu'en tant qu'agriculteur, il faut être sacrément motivé pour faire face à certains aspects *(voir encadré)*. Le Gaec Martens n'en a que plus de mérite à persévérer sur cette voie, intéressante sur bien des points. L'exploitation a beaucoup gagné en autonomie : elle est autonome à 100 % sur l'alimentation du bétail (Charolaises, Montbéliardes et Brunes). Les seules matières encore achetées sont les minéraux et les pierres à sel.

À refaire

Sur la partie grandes cultures, grâce aux digestats du méthaniseur, les achats de fertilisant ont été diminués de 60 % et l'allongement des rotations a permis une baisse de 24 % de l'usage des produits phytosanitaires. Cette autonomie se retrouve aussi sur l'alimentation du méthaniseur : 95 % des matières introduites dans la « métha » (effluents d'élevage (fumiers, lisiers), Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive), paille) proviennent de l'exploitation. Le reste est constitué d'issues de céréales achetées. À l'année, l'exploitation incorpore 11 000 t de matière qui vont redonner 9 000 t de digestat liquide et 2 000 t de digestat solide obtenues grâce à un séparateur de phases, une centaine de jours après l'incorporation. Malgré des points négatifs si c'était à refaire, Aurélie Rémy n'hésiterait pas et se lancerait tout de même : *« nous utilisons moins d'engrais et le séchage en grange nous assure une qualité de foin impressionnante qui nous amène une plus-value sur le lait. Par ailleurs, même si nous avons des soucis sur le plan mécanique, nous avons une production de gaz de belle qualité. »* Enfin, les choix techniques adoptés laissent apparaître d'autres perspectives : *« On réfléchit à une solution pour séparer le CH4 du CO2 et valoriser ce dernier, qui représente 45 % du total,* conclut Romuald Rémy. *Nous ne valorisons aujourd'hui qu'une grosse moitié du gaz produit ».*

Berty Robert

D'abord choisir l'avocat…

Du côté des points négatifs, l'exploitation doit composer avec des réglementations complexes et fluctuantes, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles contredisent les volontés officielles de favoriser l'allégement de l'empreinte carbone des structures industrielles ou agricoles. Il y a aussi les outils d'évaluation de la performance environnementale qui posent question : la méthode Cap'2ER semble être d'une grande complexité pour les exploitants, y compris lorsque la recherche d'optimisation de l'exploitation est indéniable. Il faut enfin compter avec un secteur économique de la production énergétique qui attise les appétits d'acteurs divers et pas toujours fiables ou honnêtes. Le Gaec Martens connaît notamment, depuis l'installation en 2020 de l'outil d'incorporation de la matière dans le méthaniseur, de nombreux soucis techniques, toujours pas résolus aujourd'hui. L'exploitation est d'ailleurs lancée dans une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise qui a installé l'outil sans le dimensionner correctement. *« Attention aux installateurs qui vendent du rêve »* prévient Aurélie Rémy. Et Romuald de compléter : *« On le dit un peu en rigolant, mais c'est quand même important : le premier élément à choisir quand on se lance dans une méthanisation, c'est son avocat… »*

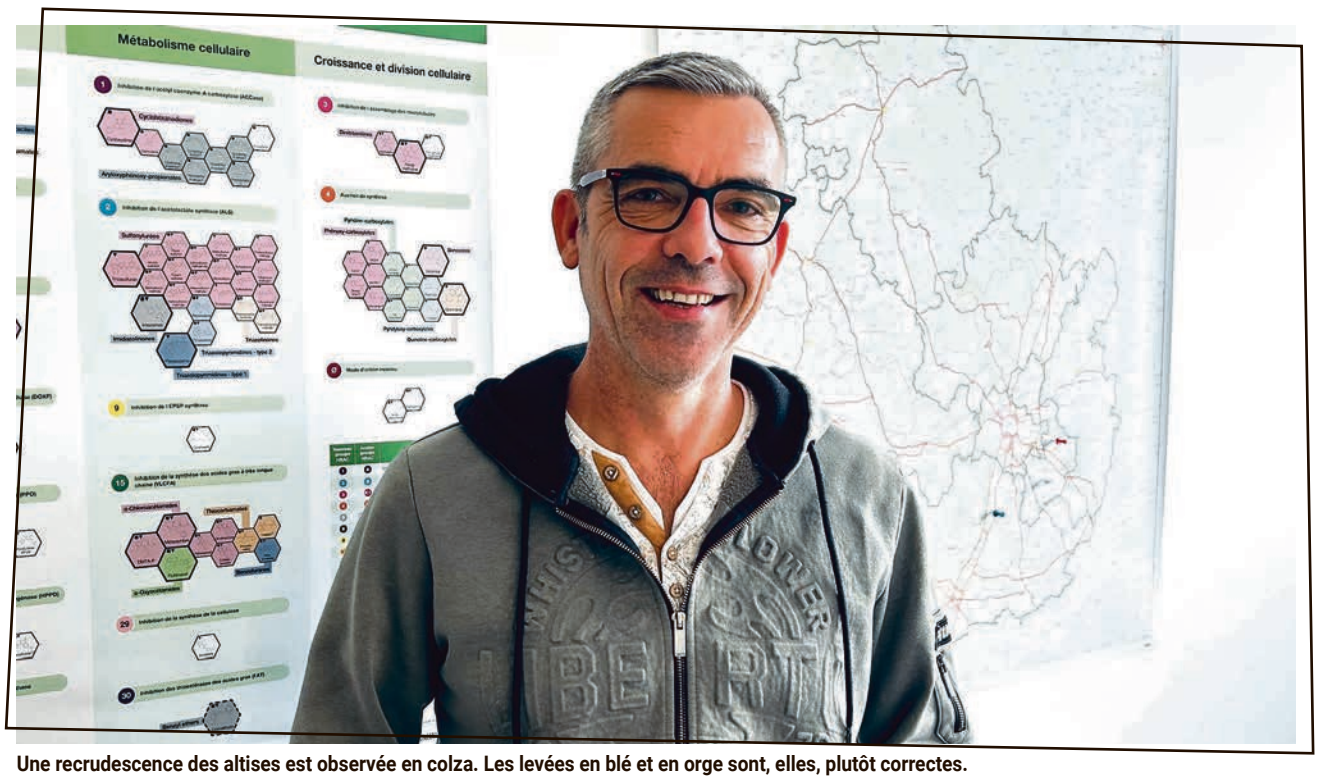


// COLZA, BLÉ ET ORGE

Ça dit quoi dans les champs ?

Arnaud Pillier, conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, livre son ressenti sur les parcelles de colza, blé et orge.

Après la moutarde la semaine dernière dans Terres de Bourgogne, parlons aujourd'hui d'autres grandes cultures du département, à savoir le colza, le blé et l'orge. Pour obtenir un état des lieux, nous prenons la même direction que l'autre fois, c'est-à-dire le premier étage de la Maison de l'agriculture à Bretenière. Coup de chance : la première personne que nous croisons est un conseiller en productions végétales, celui-ci accepte de nous consacrer quelques minutes. Il s'agit d'Arnaud Pillier, en poste depuis 2006 à la Chambre d'agriculture qui opère sur le territoire de la plaine dijonnaise et partage le même bureau que Dimitri Deher, plus axé sur les plateaux. Débutons par le colza. Arnaud Pillier observe une recrudescence d'altises après plusieurs campagnes *« plus calmes »* que les précédentes. *« En plus d'une pression relativement plus importante, les vols ont commencé plus tôt que d'ordinaire, dès début septembre, soit près de deux semaines par rapport à ce que nous constatons d'habitude »*, souligne le conseiller. La présence de ces insectes n'a pas été la bienvenue dans les parcelles qui peinaient à lever : *« il y a eu pas mal d'interrogations courant septembre sur le devenir de certains colzas, principalement les moins développés. Il s'avère qu'un certain nombre s'est bien refait. Mais la situation actuelle est toujours fragile par endroits, avec des biomasses plutôt moyennes et des hétérogénéités assez importantes avant l'hiver. C'est mieux qu'un temps mais ce n'est pas génial pour autant »*.



Une recrudescence des altises est observée en colza. Les levées en blé et en orge sont, elles, plutôt correctes.

Inverse de l'an passé

Pour le blé et l'orge, Arnaud Pillier fait la comparaison avec 2024 : *« l'an passé, avec les pluies abondantes que nous avions eues, rappelez-vous : il n'avait pas été possible de semer quoi que ce soit avant le 20 octobre ! À cette date, cette année, le gros des semis était fait et heureusement, car les conditions se sont très vite détériorées par la suite. C'est totalement l'inverse de 2024 »*. Le bilan des levées est *« plutôt moyen »* selon le conseiller : *« les semis se sont passés dans d'excellentes conditions mais c'est après que ça s'est compliqué. Nous avons eu des phénomènes de tassements, avec des densités un peu faibles par endroits. Avec parfois de l'excès d'eau, des grains ont pourri dans les parcelles les plus hydromorphes. La phytotoxicité liée aux herbicides a également été marquée dans plusieurs champs. Tout cela tend à affaiblir les peuplements. Si certains champs sont aujourd'hui très beaux, d'autres le sont beaucoup moins. À noter que des bouts de parcelles ont été resemés chez un certain nombre d'exploitants »*. En termes de variétés de blé, Arnaud Pillier observe le développement progressif de Thermidor et Conquistador, en plus du désormais très prisé LG Absalon, sans oublier son homologue Kws Sphère. *« Ces variétés sont plutôt tolérantes aux principales maladies : cela tombe bien, dans ce contexte économique compliqué. En effet, ces variétés sont susceptibles d'alléger les programmes de protection des plantes si le contexte le permet, en vue de réaliser d'éventuelles économies de charges »*, fait remarquer Arnaud Pillier. Concernant l'orge, la variété la plus utilisée semble être Kws Faro. *« Je pense que Carrousel n'est pas très loin derrière, mais ce ne sont que des impressions »*, termine le conseiller.

AG

// ÉVÈNEMENT

« Les sols vont devoir tamponner les excès et les déficits »

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, accompagnée de plusieurs partenaires, organise un grand colloque sur la fertilité des sols, le 16 décembre à Is-sur-Tille. L'agroclimatologue Serge Zaka y interviendra. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il revient sur la place que les sols vont devoir tenir face au changement climatique.



Serge Zaka sera l'invité du colloque Avertisol du 16 décembre à Is-sur-Tille, en Côte-d'Or.

Le 16 décembre, vous allez intervenir sur l'impact du changement climatique, notamment à travers le rapport entre sols et eau. Quels points allez-vous aborder ?

Serge Zaka : *« Je vais me baser sur une observation très locale de l'évolution des précipitations sur toute l'année et comparer cela à des moyennes nationales. Les projections réalisées en France montrent que l'on aura des hivers plus humides et des étés plus secs ce qui signifie que le cycle de l'eau dans le département va s'accentuer, dans les deux sens. Quand on pense au changement climatique, on voit tout de suite la sécheresse mais on oublie souvent les excès d'eau, qui auront un impact très important pour les cultures d'hiver (colza, orge, blé). À l'inverse, on aura des déficits d'eau pour les cultures d'été (tournesol, maïs…) il faut préparer notre agriculture à ces nouveaux cycles de l'eau. L'un des principaux éléments de cette préparation, c'est le sol. Il en existe d'autres, évidemment : la génétique, l'irrigation, la gestion des paysages, de l'écoulement de l'eau… mais le sol est vraiment central »*.

La Côte-d'Or devrait-elle être particulièrement impactée par ces évolutions climatiques ?

S.Z. : *« La France elle-même est plus impactée que la moyenne continentale, en raison d'un déplacement des dépressions et des anticyclones présents sur l'Europe. La Bourgogne se retrouve au milieu de ces évolutions avec, en été, des assèchements, des températures en hausse et plus d'évaporation. En revanche, en hiver, elle sera toujours soumise à une accentuation des pluies car l'air étant plus chaud, il contient plus de vapeur d'eau. En plus de cela, les mers qui nous entourent étant plus chaudes, dès qu'une dépression va passer, elle apportera plus de pluie. Par rapport à d'autres zones en France, la Côte-d'Or sera surtout exposée aux excès d'eau en hiver et, en été, le déficit sera aussi plus marqué. Dans ce contexte le sol va avoir un rôle de tampon, autant face aux excès que face aux déficits »*.

Quels leviers les agriculteurs vont-ils devoir actionner, dans l'utilisation qu'ils font de leurs sols, pour tirer le meilleur parti de ces évolutions ?

S.Z. : *« Il faudra déjà changer de philosophie. Le sol n'est plus juste un support pour le végétal, il devient une source de fertilité et d'eau. On note des retours vers des pratiques moins invasives (semis sous couverts, non-labour ou réduction de labour) qui permettent de texturer le sol afin qu'il absorbe mieux l'eau. En revanche, ça ne modifiera pas la teneur en carbone. Pour augmenter le taux de carbone et de matière organique, il faut coupler des pratiques simplifiées sur le sol avec du couvert végétal. Ainsi, on augmente la capacité de rétention en eau des sols. Avoir un couvert végétal, c'est aussi garantir une baisse de l'évapotranspiration. En parallèle, il faudra adapter les rotations, en les allongeant et en intégrant notamment des légumineuses. Au-delà du changement de philosophie, cela réclame aussi d'autres matériels, d'autres formations, d'autres organisations, d'autres technicités et avoir conscience que cette agriculture n'est pas généralisable à toutes les parcelles. On ne peut pas fonctionner selon des schémas uniformes. Il faudra des essais, il y aura des échecs. La question de fond est : qui va financer ces incertitudes ? Je considère qu'en l'espèce, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer parce qu'un agriculteur qui prend le risque économique de changer ses pratiques devra avoir une compensation des éventuelles pertes de rendement qui pourront se produire durant cette transition. Sinon, il y aura un frein à l'acceptabilité de ces nouvelles pratiques. Il faut financer ces approches différentes du travail des sols qui permettront d'avoir un bénéfice à long terme. Le travail que fait la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est de ce point de vue très intéressant : il permet de chiffrer, de manière concrète et factuelle les effets de ces changements de pratiques »*.

Propos recueillis par Berty Robert

Ce colloque va se tenir mardi 16 décembre, de 9 h 30 à 17 heures à Is-sur-Tille. Il est organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avec ses partenaires Chambre régionale, Arvalis, Terres Inovia, Agro Campus Dijon, l'État, le Département de Côte-d'Or, l'Ademe, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le ministère de l'Agriculture.

Pour assister au colloque : https://my.weezevent.com/colloque-avertisol

// SOLIDARITÉ

89

« Façonner notre territoire »

Jeudi 27 novembre, le premier coup de pelle a été donné au nouveau terrain d'entraînement de rugby de Toucy. Une action symbolique qui unit cinq structures concurrentes pour un projet de territoire

Présent depuis 1966, le club de rugby de Toucy Puisaye Forterre (RTPF) est devenu une entité historique au sein du territoire. En regardant l'unique terrain de jeu, Benoît Lettry, président du club, confie, nostalgique, *« Il y a des générations de passionnées de rugby qui sont passées par ces clubs et qui ont instauré l'identité du club. Ce qui est beau, c'est que ça se perpétue encore. On voit les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants d'anciens joueurs poursuivre la tradition sportive locale »*, se remémore-t-il. En ce jeudi 27 novembre, Benoît Lettry se réjouit de voir le terrain de 500 m2 au-dessus du terrain actuel en travaux. *« C'est un projet qui dure depuis des années. Ce terrain a été acheté par la Mairie, et par la suite nous avons rencontré l'entreprise Billault TP et ça s'est fait naturellement »*, confie-t-il le sourire aux lèvres aux côtés de Richard Billault. Plus qu'un simple projet, le nouveau terrain d'entraînement de Toucy prévu pour septembre 2026 est un projet de territoire. *« Nous sommes ravis que pour que le club perdure, cinq entreprises concurrentes, Billault TP, Axan TP, TP Puisaye, TMP Cepre et SNCD3V se soient alliées pour construire ensemble un terrain entièrement repensé pour répondre aux standards actuels »*, témoigne Benoît Renoux, vice-président du club.



Benoît Renoux, vice-président du club de rugby de Toucy, Richard Billaut, directeur de Billault TP et Benoît Lettry, président du Club se sont retrouvés ce jeudi pour inaugurer le chantier du nouveau terrain d'entraînement.



Le premier coup de pelle est réalisé ! Le chantier du nouveau terrain d'entraînement a commencé ce jeudi 27 novembre.

Fédérer au sein d'une passion commune

Contrairement à l'ancien, *« il améliorera la planimétrie, il y aura une reprise complète de la structure du sol et les entreprises réaliseront une préparation d'un support durable avant engazonnement. À long terme, ce projet souhaite offrir aux joueurs un espace d'entraînement performant, sécurisé et pérenne. L'actuel terrain sera donc moins sollicité »*, explique à son tour Richard Billault, avant d'ajouter que *« ce chantier est l'exemple parfait de ce que nous aimons : un projet utile, durable et pensé collectivement »*. Cette entraide vient d'un désir *« de partager les mêmes valeurs pour nous permettre de mener ça à bien. C'est à nous, acteurs et façonneurs de notre territoire, de rendre attractif nos espaces sportifs. On a besoin de jeunes, on a besoin de personnes, on a besoin de monde et on y croit »*, manifeste-t-il. Conscients des conditions climatiques actuelles, les trois représentants expliquent que *« les travaux ne vont pas forcément débuter en cette fin d'année mais qu'il est prévu que le terrain soit effectif pour septembre 2026 »*. Ce chantier s'intègre également dans le fait que l'année prochaine, le club de Rugby de Toucy fêtera ses 60 ans. *« Nous organiserons le 13 juin prochain, une journée dédiée au club, où chaque génération se rencontrera sous forme de matchs amicaux »*, conclut Benoît Lettry.

Charlotte Sauvignac

// INAUGURATION

58

« Bien plus qu'un commerce »

Le 12 novembre, la commune de Chaumard inaugurait officiellement son commerce multiservices « l'Auberge de Chaumard ».

Après de nombreux travaux et une ouverture au public en mai 2024, le commerce multiservices de Chaumard a été officiellement inauguré le 12 novembre. Baptisée « l'Auberge de Chaumard », elle regroupe un restaurant, une épicerie ou encore un relais postal. Jean-Pierre Billard, maire de la commune, rappelle durant l'inauguration que *« l'idée de cette boutique est née il y a six ans, autour d'une table, avec la simple envie de revivifier notre bourg. Ce qui n'était qu'un rêve s'est transformé en réalité grâce à la persévérance, au travail acharné et au soutien de nombreuses personnes, d'ailleurs présentes aujourd'hui »*. Pour lui, l'installation de l'auberge a permis *« à la commune de se réapproprier son centre, trop entaché par des locaux vacants, donnant une impression de peu de dynamisme et d'entrain, alors que Chaumard est la commune emblématique du lac de Pannecière, selon moi »*.

Un impact considérable

En sus, il détaille que l'initiative a redonné du *« cachet à un vieux bâti, s'intégrant ainsi parfaitement dans l'esthétique architecturale du village. Ainsi, la conservation de la valeur patrimoniale du bourg joue aussi un rôle pour redonner une certaine attractivité à nos villages »*. Au travers de cette inauguration, il souligne que : *« ce projet de réhabilitation, porté par la Région, le Conseil départemental et la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs, est bien plus qu'un simple commerce. En effet, il apporte des services de proximité, mais aussi du lien social »*. Une vision partagée par le président du Conseil départemental, Fabien Bazin, qui stipule : *« à Chaumard la ruralité se réinvente. Chaumard c'est un étendard, celui d'un territoire qui rêve, agit et réussit – ensemble »*. Jean-Pierre Billard conclut : *« L'Auberge de Chaumard soutient le vivre ensemble, notamment grâce à l'accueil chaleureux de Janelle et Victorine, gérantes de l'auberge. Je leur adresse d'ailleurs tous mes encouragements car cet engagement demande de la disponibilité, de la constance et une grande capacité d'adaptation, compte tenu de l'évolution des attentes de la clientèle ; qui, force est de constater, est au rendez-vous »*. Voilà peut-être la preuve, s'il en fallait une supplémentaire, de la pertinence du projet.

Chloé Monget



Municipalité de Chaumard

L'Auberge de Chaumard propose une restauration, une épicerie de produits locaux ou encore un relais postal.



Municipalité de Chaumard

L'inauguration du lieu s'est tenue, notamment, en présence de la préfète de la Nièvre et du président du Conseil Départemental.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Préparer sa transmission d'exploitation, à Bretenière

• Mercredi 10 décembre

Le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une journée de préparation à la transmission au cours de laquelle seront traités les aspects juridiques, fiscaux, économiques et humains.

Inscription auprès d'Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90

// Colloque sur la fertilité des sols à Is-sur-Tille

• Mardi 16 décembre

Un colloque Avertisol consacré à la fertilité des sols comme levier face au changement climatique est organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Chambre régionale BFC, Agro Campus Dijon, Arvalis et Terres Inovia à la salle des Capucins, de 9 h 30 à 17 heures. L'objectif est de comprendre les sols et leur fertilité. Le spécialiste de l'agroclimatologie Serge Zaka interviendra lors d'une table ronde réunissant également des agriculteurs et des conseillers sur le thème : « Comment faire de son sol un facteur de résilience face au changement climatique ? »

Entrée libre mais inscription obligatoire en utilisant le QR code

NIÈVRE

// Fermeture annuelle

• du 24 décembre au 5 janvier

Les locaux de la Chambre d'agriculture seront fermés du 24 décembre au soir au 5 janvier au matin. Le service de l'EDE assurera une permanence exceptionnelle les 29, 30 et 31 décembre.

Informations : 03 86 93 40 00

// Inno'vente au Marault

• 22 janvier

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/

YONNE

// Conférence-débat sur le glanage solidaire à Tannerre-en-Puisaye

• Lundi 8 décembre

L'association pour le don alimentaire agricole Solaal Bourgogne-Franche-Comté et l'association Produire, s'alimenter, se réunir, créer (Parc) organisent une conférence-débat sur le glanage en Puisaye-Forterre, à la salle des fêtes, à partir de 18 h 30. Solaal présentera les solutions concrètes permettant aux producteurs de donner leurs surplus et de valoriser leurs invendus au bénéfice des structures de l'alimentation solidaire. La rencontre réunira des producteurs du territoire, pour comprendre comment s'impliquer facilement dans la démarche, des acteurs de l'aide alimentaire et de la solidarité qui collectent et redistribuent ces dons, des élus et institutions locales, témoins de la structuration de cette nouvelle filière dans le cadre du Projet alimentaire territorial porté par la Communauté de Communes Puisaye-Forterre et tous les porteurs d'initiatives autour de l'alimentation (transformation, cuisine, ateliers pédagogiques...) qui peuvent contribuer à renforcer cette dynamique.

asso@leparc.org

// Soirée Théâtre

• Lundi 8 décembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise pour la première fois le spectacle interactif *« Elle va devenir quoi ma ferme ? »*, dont l'objectif est de faire émerger la parole en s'appuyant sur des scènes jouées par la compagnie Force Nez, inspirées de situations réelles. L'entrée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire. Le rendez-vous est fixé à 18 h 30, avenue des Plaines de l'Yonne, en face d'AuxerreExpo.

Pour vous inscrire, utilisez le QR Code. Renseignements : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22 ou par mail yonne.chambres-agriculture.fr

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Demain j'arrête l'azote – avec BIOBFC

• 10 décembre et 15 janvier

À Francheville

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste du travail

• Initial les 17 et 18 décembre

• ou recyclage le 28 janvier

À Nuits-Saint-Georges

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Flyers, réseaux sociaux : créer des visuels attractifs avec canva

• 13 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter avec succès, manager avec plaisir

• 15 et 20 janvier

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Marchés agricoles : les clés pour comprendre et agir sur mes marges

• 19 et 20 janvier

À Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 22 et 23 janvier

Initial DENSA et Opérateur VITI à Bretenière

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 13 janvier

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Longvic

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/12/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 531 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	7,13	7,13	7,13	
		250-300	6,91	6,91	6,91	+ 0,10
		300-350	6,13	6,31	6,23	- 0,02
		350-400	5,57	6,28	5,90	- 0,07
		400-450	5,47	6,02	5,63	- 0,03
		450-500	5,32	5,53	5,45	- 0,06
	R	< 200 kg	7,14	7,22	7,15	
		250-300	5,91	6,23	6,14	- 0,35
		300-350	5,74	6,05	5,86	- 0,26
		350-400	5,29	5,77	5,64	
F	U	300-350	5,70	5,85	5,78	+ 0,05
		350-400	5,63	5,70	5,67	=

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 109 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,91	5,39	5,30	+ 0,22
F	U	350-400	5,07	5,60	5,37	
		450 et +	4,10	4,99	4,32	- 0,40

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 520 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,81	4,23	3,96	+ 0,03
	R	+ 500 kg	3,42	3,77	3,60	+ 0,11
F	E	24 à 36 mois	4,85	5,00	4,92	- 0,36
		- 5 ans	4,78	5,03	4,85	- 0,14
		5 à 10 ans	4,61	5,03	4,76	
	U	24 à 36 mois	4,26	4,65	4,40	- 0,02
		- 5 ans	4,15	4,69	4,31	- 0,01
		5 à 10 ans	4,06	4,73	4,20	- 0,08
		+ 10 ans	3,85	4,31	3,96	- 0,12
	R	24 à 36 mois	3,79	4,31	4,13	- 0,01
		- 5 ans	3,83	4,17	4,09	- 0,02
		5 à 10 ans	3,62	4,15	3,97	- 0,08
		+ 10 ans	3,46	3,80	3,69	- 0,14
	O	+ 10 ans	2,81	3,68	3,38	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 160 - Taux de vente : 98 %.

Broutards / taurillons : Transactions fluides et vente quasi totale, cours reconduits sans plus.
Laitonnes / génisses 18 mois : Demande suivie. Aucun invendu. Cours facilement maintenus.
Vaches / Génisses de 30 mois : Encore un marché fourni avec des animaux toutes préparations confondues. La demande est toujours aussi forte dans les animaux préparés et lourds. Néanmoins, la vente est plus difficile dans les sujets plus âgés et de qualité inférieure ce qui est logique pour la saison.
Taureaux : Cours reconduits dans les bons animaux.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/12/2025

Effectif : 253

Broutards Charolais :	(210 - 340 kg)	1280 - 1900 €	5,62 - 6,10 €/kg
Broutards Charolais :	(350 - 390 kg)	1870 - 2050 €	5,25 - 5,32 €/kg
Broutards Charolais :	(410 - 440 kg)	2210 - 2310 €	5,27 - 5,34 €/kg
Broutards Limousins / croisés :	(230 - 350 kg)	1450 - 2030 €	5,42 - 6,17 €/kg
Broutards Limousins / croisés :	(360 - 440 kg)	1910 - 2400 €	5,14 - 5,84 €/kg
Broutards Limousins / croisés :	(490 - 560 kg)	2410 - 2800 €	4,63 - 5,42 €/kg
Laitonnes Charolaises :	(280 - 330 kg)	1580 - 1880 €	5,62 - 5,66 €/kg
Laitonnes Limousines / croisées :	(260 - 370 kg)	1350 - 2070 €	4,56 - 5,64 €/kg
Génisses 24 - 36 mois	(440 - 750 kg)	2310 - 3160 €	3,98 - 6,36 €/kg
Taureaux :	(500 - 1260 kg)	1360 - 4880 €	2,80 - 4,05 €/kg
Vaches légères :		1250 - 2160 €	
Vaches entre deux :		2260 - 2860 €	
Vaches lourdes :		2960 - 3770 €	

Les cours sont reconduits en broutards charolais. Vente active en limousins, et tout particulièrement en sujets vaccinés et/ou dépistés MHE. Forte demande en laitonnes. Les cours sont maintenus dans les vaches.

Bovins gras : 14

Vaches de viande :	7,20	à 7,42	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,36	à 7,50	€ kg de viande.

Les tarifs se maintiennent sur les bovins à la viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/12/2025

Effectif : 220

Agneaux :	141 - 205 €	3,31 - 4,72 €/kg
Béliers :	156 - 250 €	1,79 - 3,13 €/kg
Brebis :	80 - 162 €	1,57 - 2,04 €/kg

Vente rapide dans les agneaux et agnelles bien finis. Cours reconduits en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 982 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,35	5,09	+ 0,49
		de 38 à 44 kg	4,34	5,18	4,89	+ 0,25
		de 44 à 50 kg	3,87	5,17	4,64	+ 0,36
		+ de 50 kg	3,36	4,25	3,80	+ 0,20
	R	de 32 à 38 kg	3,97	4,80	4,80	+ 0,52
		de 38 à 44 kg	4,31	4,44	4,36	+ 0,16
		de44 à 50 kg	4,06	4,13	4,09	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,76	2,64	2,16	
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,43	2,33	+ 0,01
	R	- de 60 kg	0,93	1,54	1,30	- 0,46
		+ de 60 kg	1,75	2,07	1,87	- 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	71	49	- 20,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 61 - Vente : 27 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	83	127	100	- 36,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 882 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : L'offre est plus importante avec le report des méventes des mois précédents induisant de ce fait la présentation de nombreux agneaux très lourds > 50 kg. Malgré tout, le commerce est plus dynamique et les lots se négocient sur des bases bien plus élevées dans toutes les catégories.
Brebis : Cours reconduits avec un commerce qui reste très actif en bonnes lourdes.
Béliers / caprins : Offre restreinte. Tarifs sans changement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 545 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,56	5,06	4,88	+ 0,12
		de 38 à 44 kg	4,50	5,27	4,89	+ 0,06
		+ de 44 kg	4,17	4,87	4,70	- 0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 250 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,53	2,21	2,08	- 0,10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 69 - Vente : 97 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	94	70	+ 12,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 982 - Taux de vente : 92 %
Agneaux : Cours haussiers encore cette semaine, la qualité des animaux présentés est inferieur à la semaine passée mais la vente se passe rapidement.
Brebis : Cours globalement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,73	6,01	5,97	
		350-400	5,61	5,78	5,73	+ 0,25
		400-450	5,49	5,49	5,49	- 0,02
Charolais F	U	300-350	5,56	5,83	5,67	- 0,03
Limousins M	U	400-450	5,49	5,49	5,49	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises	U	- 5 ans	3,48	4,43	4,18	- 0,04
		5 à 10 ans	3,87	4,43	4,28	+ 0,28
		+ 10 ans	3,87	3,87	3,87	- 0,02
Limousines	U	5 à 10 ans	3,74	4,16	3,98	- 0,19

OBSERVATIONS

Effectif global : 232 - Taux de vente : 89 %
Broutards : L'offre est de bonne qualité dans l'ensemble et les cours reprennent quelques centimes cette semaine, les sorties sont un peu moins importante permettant de redynamiser sensiblement le commerce.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches : Cours globalement reconduit. Vente quasi totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

01 Déc. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermeté en jeunes bovins, pression à la baisse en vaches laitières et sur les races à viande de choix secondaire, attention à bien finir les animaux.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits. La demande est bonne sur les mâles jusqu'à 400 kg.

POLITIQUES

Le Parlement européen a adopté, le 25 novembre, sa position sur la simplification du règlement pour lutter contre la déforestation en demandant un nouveau report d'un an de ce texte censé entrer en application le 30 décembre. Une clause de revoyure en avril 2026 a été ajoutée aux propositions de la Commission européenne, avant même son entrée en vigueur. Les négociations inter-institutionnelles sur ce dossier devraient aller vite et ce second report, après celui de 2024, pourra donc être validé avant la fin de l'année.

SANITAIRE

Le 20 novembre, le ministère de l'Agriculture a publié un nouvel arrêté qui modifie les critères d'éligibilité à l'abattage sélectif pour les élevages touchés par la tuberculose bovine. Le nombre maximal de bovins infectés au sein d'un troupeau autorisant l'abattage sélectif est augmenté. De plus, la découverte de certaines lésions évolutives de tuberculose à l'abattage ne bloque plus systématiquement l'accès à ce protocole. Enfin, les modalités techniques (tests, surveillance, …) restent inchangées, garantissant un niveau d'exigence élevé. Cet arrêté était attendu de longue date. Notre priorité reste l'assurance d'une mise en œuvre par l'Etat pour permettre le recul de la maladie.

DNC – Les éleveurs des zones réglementées et vaccinales laissés dans l'impasse !

Dans une lettre ouverte envoyée vendredi dernier, **la FNB alerte la ministre de l'Agriculture sur la situation intenable des éleveurs des zones réglementées et vaccinales** DNC, avec de nombreux éleveurs incapables de commercialiser correctement leurs animaux depuis des mois (certains depuis juillet) et ce malgré le respect des obligations vaccinales.
Il est indispensable que les animaux vaccinés puissent retrouver un accès aux marchés français et internationaux, en particulier **via des accords bilatéraux.** Nous demandons également que **l'administration assure une certification sanitaire efficace pour permettre la fluidité du commerce** et enfin **une prise en charge par l'État du surcoût lié aux animaux bloqués**, estimé à 3 €/jour pour près de 40 000 bovins. La FNB appelle également les opérateurs à pratiquer des prix équivalents à ceux des zones indemnes, **il en va du respect des éleveurs !**

FAIT DE LA SEMAINE

L 'Assemblée Nationale s'est exprimée ce jeudi 27 novembre en faveur de la saisine, par la France, de la Cour de Justice européenne (CJUE). L'objectif de la saisine est de vérifier la conformité de l'accord entre l'Europe et les pays du Mercosur, et de sa procédure de ratification.
Si ce vote n'est pas contraignant, cela montre l'unité Parlementaire sur le sujet ! Nous demandons donc au chef de l'Etat d'entendre les inquiétudes des producteurs et des Parlementaires, et de saisir la CJUE !

FOCUS

En partenariat avec la Confédération Nationale de l'Elevage, la chaîne LCP a diffusé dimanche 30 novembre dernier un nouvel épisode de son émission VIP (Very Important Paysans) avec un focus sur l'élevage bovin viande. L'occasion de mettre en avant les enjeux auxquels font face les éleveurs, notamment le renouvellement des générations.
L'épisode est disponible en replay sur LCP.fr, france.tv, TF1+ et YouTube LCP.

CHIFFRE A RETENIR

97,60 %

C'est le montant du stabilisateur ICHN pour la campagne 2025. Il était à 96,8% en 2024.
D'autres montants concernant les aides PAC versées à compter de décembre 2025 ont également été diffusé. Globalement les montants sont reconduits par rapport à la campagne 2024 : l'éco-régime supérieur s'élèvera à 63,39 € (46,34 € pour celui de base) et le paiement redistributif à 48,58 €. L'aide JA sera comme l'an passée, revalorisée à 4 300 €.

EN REGION

Dans le but d'échanger avec les éleveurs sur les priorités d'action nationale pour l'avenir de la production bovin-viande, la FNB poursuit sa tournée de réunions régionales. Après l'étape en Normandie, la prochaine rencontre se tiendra le 8 décembre en Bretagne, suivie d'une autre réunion le 9 décembre en Centre-Val-de-Loire. Une conférence de presse est organisée à chaque étape. Ces journées permettront également de débattre des enjeux régionaux et des dossiers plus spécifiques.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

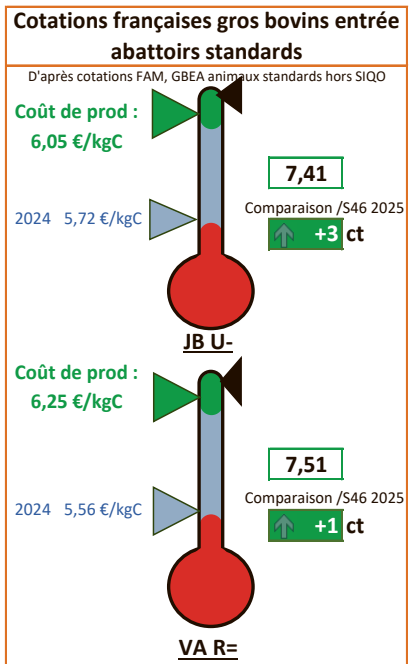
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 47

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

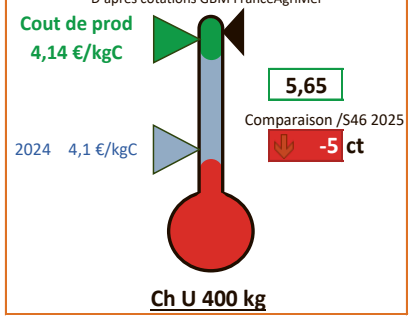
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

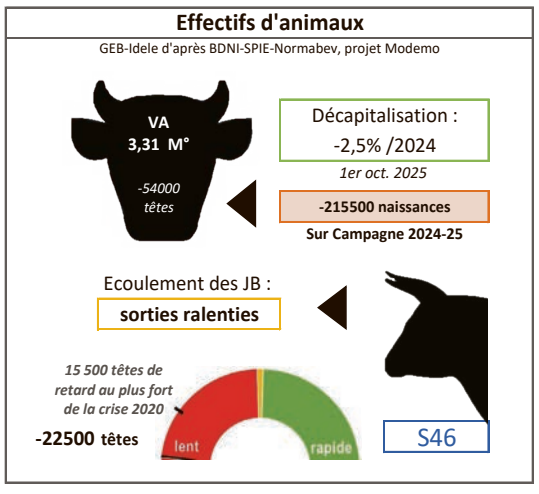
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

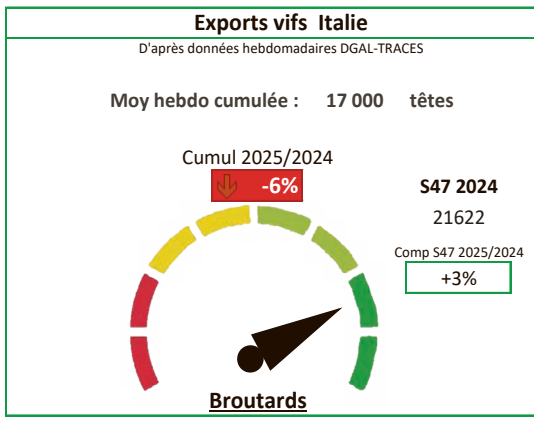
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

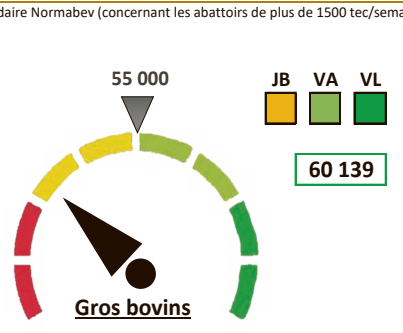
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 48 du 22 au 28 novembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** globalement, la tendance est au repli, surtout dans les mâles lourds, sous l'effet d'une offre souvent abondante et d'un tri plus rigoureux. Les cours se maintiennent en revanche dans les animaux plus légers, voire progressent légèrement dans certains secteurs. La dynamique générale reste donc contrastée, mais avec une pression baissière dominante sur les mâles lourds. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits, mais la dynamique s'essouffle légèrement après la hausse observée auparavant. Les ventes sont fluides et rapides, bien que les prix tendent à se tasser ou à plafonner selon les centres. Là où la qualité est bonne, les cours résistent mieux, même si un volume plus important peut exercer une pression baissière.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste bien orienté, même si l'on observe un plafonnement des cours dans plusieurs centres. Les volumes importants et la qualité souvent hétérogène expliquent de légers replis, tandis que les bons sujets continuent d'être très recherchés. Dans l'ensemble, les prix restent attractifs, soutenus par une demande solide malgré les volumes et la saison.

• **Boucherie :** la tendance commerciale est toujours contrastée. Les races à viande se tiennent globalement bien : cours reconduits ou en légère hausse pour les bons animaux. La demande reste supérieure à l'offre sur certaines places. En revanche, les réformes mixtes et laitières connaissent une tendance nettement baissière, avec un commerce calme et des besoins réduits.

• **Veaux :** le marché reste marqué par une grande stabilité, avec une reconduction généralisée des cours sur la majorité des places. Les bons veaux lourds et conformés bénéficient d'une demande soutenue, tandis que les veaux légers ou de moindre qualité rencontrent davantage de difficultés.

• **Ovins :** en agneaux, le commerce demeure bien orienté, avec une majorité de places montrant des cours en hausse ou une stabilité favorable. Dans l'ensemble, le commerce est fluide et dynamique, avec des prix souvent en progression malgré des conditions de présentation ou de volume parfois contrastées. En brebis, le marché se caractérise par une stabilité générale des cours, largement reconduits sur l'ensemble des places. Les bonnes brebis lourdes, bien conformées et bien finies, tirent particulièrement leur épingle du jeu grâce à un commerce dynamique.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

15 - A vendre tracteur Renault 651-4 avec chargeur, pince balles rondes, TBE.
✆ **06 80 36 46 14**

58 - Vds tracteur Valtra T131, 2009, 7150 H, 4 pneus neufs, relevage av. 33 000 € HT. Charrue Duro 3 corps, non stop. (4903)
✆ **06 77 36 09 89**

Travail du sol

69 - Vends herse plate Quivogne 730 m dents neuves P 4500 € exo TVA tasse avant Heva 3 m lame + rouleau P 2800 € exo TVA
✆ **06 07 06 77 50 HR soir**

Récolte

69 - Vends carot, oignon, courge, courge, choux, navet, céleri en palox 400 kg, P de T sac 25 kg palette 25 sacs.
✆ **06 60 18 89 25**

Arbo-viti

07 - CHARUE VIGNERONNE GARD CADRE EXTENSIBLE 5 LONGERONS 3 CORPS A DROITE 3 CORPS A GAUCHE 2 BUTEURS 1200€ HT 0475393241 10H A 19H
✆ **0475393241**

26 - Cherche pressoir vertical hydraulique 10HL environ.
✆ **06 07 81 54 83**

Elevage

43 - Vends tonne à lisier Pichon TCI 12600 essieu suiveur bras et accélérateur de pompage TBE 4 pneus neufs 600-55-26,5.
✆ **06 16 57 16 01**

Divers

03 - Cause cessation vends tracteur CLAAS Axion 800 2300 h - Andaineur CLAAS Liner 1600T Faucheuse Krone EC 400.
✆ **06 98 48 11 80**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4805)
✆ **07 63 10 20 41**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4704)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends nacelle sur 3 points, tonne à eau 6500 L et 2000 L avec abreuvoir, 1 rotolabour Khun 3 m avec rouleau cage, 1 herse alt
✆

38 - Recherche fourche à fumier adaptable sur tracteur Landi Powerfarm avec ou sans outils.
✆ **06 81 62 15 57**

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

latitude TEC
Autoguidage RTK
Compatible ISOBUS
RTK via centipède ou VRS

Simple - Précis - fiable - économique

jaltest ISOBUS
Rétrofit ISOBUS pour pulvérisateur
Compatible toutes marques
Latitude TEC développe son réseau de distribution national :
Pour nous rejoindre : 02 32 40 40 89

38 - Vds plieuse à tôle mince largeur de travail 100 cm bon état, prix 160 euros.
✆ **07 50 34 64 70 / 04 74 78 17 29**

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

42 - Vends cause retraite pompe à vide Delaval 2022, enrouleur Irrifrance 70x300, herse rotative Kuhn 3m, déchaumeur à disques Rabe 3m, pulvérisateur Tecnoma 12m, 600 l, armoire phyto.
✆ **06 78 65 05 83**

63 - Pour 1ère installation AV machines à bois 380 V atelier complet, détails, photos, 63720.
✆ **06 62 18 51 06**

89 - Vends auges Mazeron, barres au garrot, broyeur à céréales Law EF 10, moteur neuf. (4902)
✆ **06 07 70 20 72**

Tourisme

01 - Vends voiture DACIA DUSTER - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ **0673530935**

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot 3008 blanc, année 2017, très bon état, 99 000 km. TVA récupérable. (4804)
✆ **06 35 38 11 32**

26 - Fourgon Ducato frigo 2019, 99MKm, excel état, 17500 euros HT + camion Man TGL 10250 2016 caisse hayon euro 6, 250MKm, excel état, 23500 euros HT.
✆ **06 03 90 61 31**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

38 - Vds Suzuki Jimmy essence 3 portes 60000 kms cause santé 4x4.
✆ **06 08 93 67 28**

69 - Vends camion Master Bétaillères pour pièce, moteur 130 000 kms pas de contrôle technique.
✆ **06 86 60 56 74**

71 - Vends camion Renault bétaillère, DCI 100, bon état général.
✆ **06 80 08 78 45**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends rondins pour piquet acacia à partir de 1m80 stock important.
✆ **0603122773**

01 - Vends bois chauffage coupe 2m acacia chêne bouleau verne - département 01 - 15 km Mâcon.
✆ **06 82 07 33 68**

69 - Vends 2 parcelles vignes Brouilly lieu dit St Pierre Charentay OH 32 a 20 + OH 57 a 8 oc
✆ **06 87 55 72 53**

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ **06 59 64 66 74**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2024, bottes rectangulaires, 80 euros la tonne.
✆ **06 85 46 69 88**

38 - Vends litière volaille/bovin Miscanthus. Livraison vrac, fond mouvant.
✆ **0642417920**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Terrain

07 - Vends vigne AOC Saint-Joseph à Glun, 0.70 ha
✆ **04 75 08 76 33**

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou au 06 03 46 99 24

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ **06 29 47 88 45**

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Animaux

Bovin

01 - Vends cause consanguinité taureau salers 7 ans fils de Halley docile confiant habitué attache boucl.
✆ **0474003854**

21 - Vends génisses Montbéliarde portantes pour janvier. (4904)
✆ **06 45 65 16 90**

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends troupeau vaches laitières Montbéliardes, cause cessation d'activité au 31-12-2025.
✆ **06 95 03 45 47**

43 - Vends Génisses Prim Holstein de 15 jours à 2 mois.
✆ **06 08 65 42 84**

Suivez-nous sur notre page Facebook

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

69 - Vends troupeau vaches laitières montbéliarde cause cessation d'activité au 31/12/2025.
✆ **04 74 26 32 71/06 95 03 45 47**

69 - A vendre génisses Montbéliarde de 3 mois à 10 mois génotype contrôle laitier.
✆ **06 27 66 87 95**

71 - Vends 30 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ **06 89 18 05 87 -**
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

89 - Prends génisses en pension, mois d'hiver. (4802)
✆ **06 71 87 00 39**

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction. (4706)
✆ **03 86 58 36 05 H R**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Equin

42 - Vends poulain mâle 8 mois croisé Comtois, selle, très docile, licole, idéal balade, attelage.
✆ **06 84 89 36 99**

69 - Vends poulains Merins né en mai 2024. Papiers d'origine. Bien conformé pour faire un étalon.
✆ **06 86 60 56 74**



Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR BIO — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

SAS DE L'ENCLOS

SAS au capital de 4.000 €
260, rue du Château
21250 BROIN
979 178 266 RCS DIJON

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 26/09/2025 a :
- accepté la démission de son poste de Président de M. Virgil BON à la date du 01/10/2025;
- nommé pour le remplacer, aux mêmes fonctions à compter du 01/10/2025 et pour une durée illimitée, M. Christophe BON, demeurant à BROIN (21250) – 676,Grande Rue.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
POUR AVIS

AL25020936

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDESAND

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.050.000 Euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 504 624 784

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025 a décidé de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement de Monsieur Pierre VIEILLARD, commissaire aux comptes suppléant.
POUR AVIS, La gérance.

AL25020944

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOMAINE LES ASTRELLES

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 10 Rue des Cheminots
21220 GEVREY CHAMBERTIN
383 484 706 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2025 a décidé :
D'étendre l'objet social aux activités de :
- vinification et toutes activités liées à la transformation du raisin en vin, l'assemblage, le conditionnement et la mise en marché des produits ;
- viticulture et activités annexes
- organisation, promotion et animation d'évènements autour du vin et de la culture viticole, incluant salons, dégustations, ateliers pédagogiques, séminaires, activités touristiques et culturelles par exemples
à compter du 01/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
De modifier, à compter du 01/12/2025, l'objet social pour
La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
L'exploitation viticole, négoce de vins, alcools et spiritueux
La vinification et toutes activités liées à la transformation du raisin en vin, l'assemblage, le conditionnement et la mise en marché des produits
La viticulture et les activités annexes
L'organisation, la promotion et l'animation d'évènements autour du vin et de la culture viticole, incluant salons, dégustations, ateliers pédagogiques, séminaires, activités touristiques et culturelles par exemples
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et de modifier en conséquence 2 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020952

MODIFICATION DU CAPITAL

SC HOLDING DPC

Société civile
Au capital de 44 400 euros
Siège social : 10 boulevard de Perpreuil
21200 BEAUNE
RCS DIJON 530 327 793

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2025 et du procès-verbal de la gérance du 17 octobre 2025, il a été constaté le retrait d'un associé ainsi que la réduction du capital sociale de 4 400 euros pour le ramener de 44 400 euros à 40.000 euros par rachat et annulation de 44 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 44 400 euros.Il est divisé en 444 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 40.000 euros.Il est divisé en 400 parts sociales de 100 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400 parts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020954

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ARNAYTOISE

SCI en liquidation
au capital de 86 600 €
Siège social :
11 rue du Président Carnot
21230 ARNAY LE DUC
Siège de liquidation : 14 Rue du Rocher
21160 MARSANNAY LA COTE
791 824 550 RCS DIJON

L'AGE réunie le 02/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/02/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Henia KAOUANE demeurant 14 Rue du Rocher – 21160 MARSANNAY LA COTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 14 Rue du Rocher – 21160 MARSANNAY LA COTE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON,en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020907

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JEAN-CHARLES RION

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
17B RD 974
21700 PREMEAUX-PRISSEY
885 269 415 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10octobre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet 2025, déchargé Monsieur Olivier RION, demeurant 17B RD 974 - 21700 PREMEAUX-PRISSEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020913

NON DISSOLUTION

LGCC FOOD

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social :
15 rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
903 511 632 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2025, l'Assemblée générale, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Gérant

AL25020928

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCCV COME

Société civile immobilière
De construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 3 allée du Gourmerault
21310 ARCEAU
827 608 548 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Renato FERRAROLI, demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850ST APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL25020957

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

APPARAT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 67 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
Siège de liquidation
67 Rue du Faubourg Raines
21000 DIJON
949 871 271 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mattis LOUBATIÈRE,demeurant 3 Rue Pierre Loti - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020968

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC TERRAND

Groupement Agricole d'Exploitation
En Commun
En liquidation
Au capital de 357 714 euros
Siège social et siège de liquidation
CUSSY-LA-COLONNE
21360 BLIGNY SUR OUCHE
377 583 265 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 4novembre 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2025, déchargé Monsieur Philippe TERRAND,demeurant 2 Rue de la Fontaine, 21360 CUSSY-LA-COLONNE, et Monsieur Vincent LAGRANGE,demeurant 2 Rue du Creux Bouillot, 21360MONTCEAU ET ECHARNANT, de leurs mandats de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020978

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 01/12/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Pommard : Loué – Objectif : Maintien de la société exploitante – Vigne AOC Bourgogne Côte d'Or – Urbanisme : RNU - 12 a 45 ca 'LES LORMES' : AP-0055
Pommard : loué – Objectif : Maintien de la société exploitante – vigne AOC Pommard 1er Cru – Urbanisme : RNU - 25 a 75 ca 'LES ARVELETS' : AE-0123
Volnay : Loué – Objectif : Maintien du fermier – Vigne AOC Volnay – Urbanisme : RNU - 38 a 02 ca 'LA CAVE' : AC-0349—0430—0453 - '0001 RUE DE LASSOLLE' : AC-0456
Dossier Chevannay – Villy-en-Auxois – Champrenault :
Libre au 31/12/2026
Chevannay : Prés - Urbanisme : RNU - 1 ha 48 a 10 ca 'LA CREANCIERE' : ZC-0012
Villy-en-Auxois : Prés, terres, vignes – Urbanisme : RNU - 7 ha 00 a 25 ca 'LE CHENEVOT' : B-0335—0336 - 'SUR LE CLOU' : B-0819 - 'CLOS JUDAS' : ZI-0010 - 'CROIX DE SAINT MARTIN' : ZK-0044—0045
Champrenault : Taillis sous futaies – Urbanisme : RNU - 66 a 31 ca 'CHAMP MOREAU': A-0034
Chemin-d'Aisey : Terres, landes, bois - Urbanisme : RNU 3 ha 34 a 49 ca 'LA ROCHE BELAS' : A-0062 - 'AUX ESSARTS' : A-0301 - 'AU DESSUS DES COMBES' : A-0311—0438
Dossier Arcenant et Meuilley : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles occupées
Arcenant : vignes, terres, bois - Urbanisme : Zone A et N du PLU 6 ha 59 a 99 ca 'COMBE PERTUIS' : E-0345—0353 - 'EN FOUGERE': ZA-0040 - 'LES ORMES' : ZB-0370—0371 - 'DESSUS DES AIGUISONS' : ZB-0305 - 'LE PRIEURE' : ZB-0158 - 'EN VOIRET' : ZD-0040—0042—0043—0045
Meuilley : terres - Urbanisme : Zone A du PLU 33 a 14 ca 'EN LA RANCHE BARDOT' : ZA-0004
Premeaux-Prissey : Vignes en AOC – Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place 67 a 13 ca 'PLANTES AU BARON': AA-0068—0073 - 'LES CHAILLOTS' : AB-0092 - 'CROIX DE CHELAND' : AC-0110
Dossier Couchey, Fixin, Marsannay-la-Côte, Chenôve : Objectif : Maintien du fermier en place - Urbanisme : Zone A du PLU
Couchey : vignes en AOC Régionale, Marsannay rouge 1 ha 34 a 93 ca 'AU CORCARON' : AD-0061—0070—0077 - 'EN LEAUTIER' : AL-0072—0073—0074
Fixin : vignes en AOC Fixin Blanc 4 a 76 ca 'AUX VIGNOIS' : AM-0185
Marsannay-la-Côte : vignes en AOC Marsannay rouge 12 a 43 ca 'LA CHAMPAGNE HAUTE' : BS-0017
Chenôve : Terres à vignes (pinot noir) 8 a 56 ca 'CLOS DU ROY' : AC-0085
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **22/12/2025** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020980

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI SIEGRIST IMMOBILIER
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : 12 rue Gaston Chevrolet - ZI Vignolles - 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement,de tous immeubles et biens immobiliers ; la mise à disposition, à titre gratuit, d'un immeuble appartenant à la société au profit d'un ou des associés
DUREE : 99 ans
APPORT EN NUMERAIRE : 1.000 €
GERANCE : M. Yvan SIEGRIST demeurant 4 rue de la Pieu - 21360 BESSEY-EN-CHAUME
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25020916

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société ALPENIA, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège : 31 rue Berbisey, 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières,de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; détention, gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Le Président de la Société est Madame Eléonore RAHMANI, demeurant 31 rue Berbisey, 21000 DIJON.
Le Directeur général de la Société est Monsieur Alan RAHMANI,demeurant 31 rue Berbisey 21000 DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020920

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/11/2025 , il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SUKO
Siège social : 18 Rue François Mitterrand - 21120 IS SUR TILLE
Objet social Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement,construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société
Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI SUKO et cession à titre exceptionnel desdites participations, Mise à disposition des locaux à titre gratuit. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente,échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dany CHABAUD, né le 05 juin 1982 à CHENOVE, demeurant 24 Rue des Craies - 21260 SELONGEY
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas,agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Pour avis
La Gérance

AL25020927

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Séverine DEMIERRE-BERNARD, le 28/11/2025, il a été constitué une société civile immobilière dénommée SJP 2025, d'une durée de 99 ans, dont le siège a été fixé à SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130), 1 rue d'Amont, ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 370.000 euros divisé en 37.000 parts de 10 euros chacune.
Apports : en nature d'un montant global de 370.000 euros.
Gérant : M. Pascal HENON-HILAIRE, directeur région, et Mme Sophie KASPEROWICZ, directrice de soins, demeurant ensemble à SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130) 1 rue d'Amont. M. né à VERDUN (55100) le 01/06/1966, Mme née à LUXEUIL-LES-BAINS (70300) le 17/02/1972.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION
Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.

AL25020973

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

Suivant une assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/20, les associés de la SARL MLIN immatriculée au RCS NEVERS 502 238 686 ont décidé de passer la société en capital variable avec les caractéristiques suivantes :
Capital Minimum: 13 600 €
Capital Maximum: 136 000 €
Capital Initial: 13 600 €
Pour avis, Le représentant légal.

AL25020971

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL BONNE HEURE BRYJA

Au Capital social de 3 000,00 Euros
17 LE PETIT MOUSSU
58310 ARQUIAN
RCS DE NEVERS 494 155 385

Par décision unanime du 30 septembre 2025, les associés ont décidé la transformation en SAS, le changement de dénomination en « Bonne Heure Bryja » et ont nommé M. Cyril Bryja, demeurant 4 Chantemerle 58310 Bitry président, M. Olivier Bryja démissionne de la gérance.
Par décision unanime du 16 octobre 2025, les associés ont décidé la réduction de capital de 2000 euros pour le porter à 1000 euros et l'augmentation de capital de 4000 euros pour le porter à 5000 euros, le transfert de siège social à « 4 Chantemerle 58310 Bitry », et ont pris acte que la société devient unipersonnelle.

AL25020921

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MARTHE

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 20, Rue de Lardin
58220 DONZY
402 365 548 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2025, Madame Pascale Alice BORDET demeurant 82 B, rue Jean Jaures 58200 COSNE COURS SUR LOIRE , a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie France BORDET.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS..
Pour avis, La Gérance.

AL25020923

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL FRANCIS BLANCHET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 89 310 €
Siège social : Rue Louis Joseph Gousse
«Le Bouchot»
58150 POUILLY SUR LOIRE
N°381 898 287 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 13/11/2025, les associés ont agréé à effet du 31/10/2025, la transformation de l'EARL en Société Civile d'Exploitation Viticole, la modification de la dénomination sociale, l'augmentation du capital social par apport de numéraire et la modification du siège par suite d'une décision municipale, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination : SCEV FRANCIS BLANCHET
Siège social : 35 Rue Louis Joseph Gousse – 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes activités mobilières ou immobilières complémentaires et connexes à l'objet ci-dessus défini, tant qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 27/05/2090 sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 121 905 €
Gérance : M. Mathieu BLANCHET, demeurant 50 Rue Joseph Gousse - Le Bouchot- 58150 POUILLY SUR LOIRE.
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants,à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux.
Lorsque l'ensemble des associé sa la qualité de co-contractants dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis.
Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance.

AL25020924

COGEP AVOCATS

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE D'ARRIVÉE)

AXTER

Société en nom collectif
au capital de 76 224,51 euros
Siège social : ZAC de Port Sec Nord
Rue Archimède
18000 BOURGES
388 672 404 RCS BOURGES

Par décision du 24/11/2025, l'Assemblée Générale de la société AXTER, société en nom collectif, a transféré le siège social au 4 rue Maubois 58400 MESVES SUR LOIRE à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 6 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES sous le numéro 388 672 404 RCS BOURGES, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Sébastien GUILLE, demeurant 15 rue de la Gare 58400 MESVES SUR LOIRE.
Pour avis, La Gérance

AL25020932

CHANGEMENT DE GERANT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DE VERRIERES.
Forme : GROUPEMENT FORESTIER
Capital social : 16000 euros.
Siège social : VERRIERES, 58160 SAINT OUEN SUR LOIRE.
SIREN 452932684 - RCS NEVERS
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 mars 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 mars 2023, de transférer le siège social à TRAVAN, 58160 DRUY PARIGNY. Et ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
Monsieur Benoit JOLY, demeurant Travan, 58160 Druy Parigny est nommé en remplacement de Monsieur Bernard JOLY
Mention sera portée au RCS DE NEVERS.
Pour avis.

AL25020941

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL KO ET KO

SARL au capital de 8.000€
Siège social : 59 AV DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
RCS 447 907 593 NEVERS

L'AGE du 27/11/2025 a décidé de transférer le siège social au 11-13 RUE HENRI FARMAN, 93290 TREMBLAY EN FRANCE.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY

AL25020955

MODIFICATIONS MULTIPLES

Suivant AG du 01/11/2025, les actionnaires de la SAS GPE société au capital de 10 000 € immatriculée au RCS NEVERS 898 133 236 ont décidé de :
- Transférer le siège social
De HERY (58800) – 2 Grande Rue
A 26 rue des fonts bouillands à SAINT PARIZE LE CHATEL (58490)
- Changer de Président
Ancien Président: GLOBALE PROTECTION
RCS Nevers : 882 874 993
Nouveau Président: Nicolas THEVENET – 20 rue des Couteriaux 58 180 MARZY
Le représentant légal

AL25020972

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BILLET GL ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 19 Square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
789 979 010 RCS NEVERS

Par AGE en date du 03/11/2025 le siège social a été transféré du 19 Square Gambon- 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 9 rue des Minotiers - 58200 COSNE COURSSUR LOIRE et la dénomination sociale a été modifiée de BILLET GL ASSURANCES en GL ASSUR, et ce à compter du 1er décembre 2025.
Pour avis.

AL25020977

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GIMS GROUPE

Anciennement dénommée
GIMS LOCATION
SAS au capital de 41 880 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot
58500 CLAMECY
879 828 325 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 31/10/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er décembre 2025 :
Dénomination sociale :
Ancienne mention : GIMS LOCATION
Nouvelle mention : GIMS GROUPE

AL25021023

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 21/05/2021, Mme Monique Germaine PERRAUDIN, veuve de Mr Jacques LOREAU, demeurant à MILLAY (58170) 94 impasse des sages, décédée à MILLAY (58) le 14/08/2025, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 30/10/2025 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers le 5/11/2025.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020961

Notaire

Jocelyne PEYTIER, Doris NUNEZ, Cyndie JACQUET et Laury DALL'ASEN
Notaires associés
Résidence L'Orée de l'Isle
Av. des Quatre Otages - BP 80014
84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE Cedex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jocelyne PEYTIER, Notaire à L'ISLE SUR LA SORGUE(84), Rés L'Orée de l'Isle, le 28/11/2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Bernard Adrien BONEBEAU, et Madame Odile Eliane Julie CHAPUY, demeurant à LA MACHINE (58260) 30 Bis Rue des Marizys.
Mr né à CAVAILLON (84300) le 17/10/1961, Mme née à CAVAILLON (84300) le 01/05/1966.
Mariés à la mairie de CHEVAL-BLANC (84460) le 26/10/1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL25020984

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL- DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 11 mai 2023,Madame Fabienne LHUSSIER, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS(58000) du Colonel Jeanpierre Résidence La Pagerie. Née à GUERIGNY (58130), le 24 janvier 1958. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 16 août 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 12 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,Notaire à NEVERS 58000, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL25020988

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

SOCIETE TISSIER

Société Anonyme
au capital de 315 315 euros
Siège social : 20, rue du Commerce
58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
317 912 135 RCS NEVERS

Le 25 novembre 2025, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution,sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à la société AGENCE MAHAUT MATHEY, société par actions simplifiée, au capital de 102000 euros dont le siège social est situé 15 bis rue du Maréchal Leclerc, 58 200 COSNE COURS SUR LOIRE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 551 880 180 conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de Nevers.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Pour avis.

AL25020935

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité du 1er octobre 2025, les associés de la SARL FROMAGERIE PASDELOUP, au capital de 53.357,16 euros, dont le siège social est à TRACY SUR LOIRE (Nièvre) RN7 Maltaverne, identifiée au SIREN sous le n° 381286012 et immatriculée au RCS de NEVERS, ayant pour liquidateur : Mme CARROUE Annie, demeurant à TRACY-SUR-LOIRE (58150) 26 route Nationale Maltaverne, se sont réunis et ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Ces comptes et le procès-verbal de l'assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL25020938

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL V2H

Société d'exercice libéral
A responsabilité limitée d'Huissiers
Société en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17, Avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
824 375 174 RCS NEVERS

Le 21/11//2025, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 septembre 2025.
Madame Virginie MASCART-LEFEVRE, demeurant 17 Avenue du Maréchal Leclerc-58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL25020959

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ECOLE DE CONDUITE FABRICE FOUCHER

SARL au capital social de 7.622,45 euros.
Siège social : 14, Place de la Républioque
Centre Commercial Crot Cizeau
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 379 682 537

Le 24 novembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Fabrice FOUCHER, demeurant Chemin de la Molette,58640 Varennes-Vauzelles, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 13 chemin de la Molette, 58640 Varennes-Vauzelles.
Mention sera faire au RCS de Nevers .
Pour avis.

AL25020969

NON DISSOLUTION

SARL MDH INVEST

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 7 Bis, rue Maubois
58400 MESVES SUR LOIRE
982 268 401 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2025 les associés n'ont pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL25020970

CERFRANCE
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPDOUX

Groupement forestier en liquidation
Au capital de 380 358 €
Siège social : Le Grand Quartier
58300 TOURY LURCY
411 922 388 RCS NEVERS

L'AGE du 14/11/2025 a décidé la dissolution anticipée du GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPDOUX à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé M. Eric RICHARD de SOULTRAIT demeurant Le Grand Quartier – 58300 TOURY LURCY, en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé : Le Grand Quartier– 58300 TOURY LURCY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,Le liquidateur.

AL25020981

// CONSTITUTION

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24 novembre 2025, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : SAS CERCY BIOMETHANE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation
Siège social : 16 route de Cercy-La-Tour - 58290 VANDENESSE
Capital social : 30.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet social : la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation, la production et vente de gaz méthane ou de dérivé, d'électricité, de chaleur et de digesta sous toutes ses formes, et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à cet objet
Président : Monsieur Adrien RAULT, demeurant à VANDENESSE (58290) - 16 route de Cercy-La-Tour
Directeur : Monsieur Philippe SIRODOT, demeurant à AUGICOURT (70500), 25 Grande Rue
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, chaque action donnant droit à une voix
Cession d'actions : la cession d'actions est soumise à la procédure d'agrément donné par la collectivité des associés
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Pour avis et mention, Le Président.

AL25020915

SCP DINET & ASSOCIES Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY, 24, rue Marie Davy, le 12 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : L'ivoire de Fanfan.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
SIEGE SOCIAL : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), 3 rue Alphonse Baudin.
CAPITAL: MILLE EUROS (1 000,00 €),
GERANCE : Monsieur Cyril André COLIN, demeurant à STRASBOURG (67000),10 Rue des Hallebardes et Madame Flavie Lucie Véronique BOUTHIAUX,demeurant à BELLENEUVE (21310), 7 Rue du Pré Closeau,
DUREE : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS.
Pour avis.

AL25020925

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21/11/2025, Il a été constitué une SARL dénommée : LES PETITES CLES DE LUANGE
Objet social :
La conciergerie auprès de professionnels, de salariés, et de particuliers comprenant notamment :
- la fourniture de prestations de conciergerie administrative, logistiques et de relations publiques dans la promotion, l'organisation, les services d'accueil et la coordination de séjours dont la création complète des annonces sur les plateformes, livret d'accueil vidéo, page web personnalisée, photos professionnelles, mise en classement du bien ;
- la fourniture et la gestion de prestations de conciergerie et d'intendance de propriété immobilière et notamment service de conciergerie dans le domaine du transport, du ménage, du linge de maison, de sous-traitance de travaux, de la gastronomie et de l'organisation d'événements privés ;
Toutes activités spécialisées dans le design et la décoration, le conseil en home staging, mise en scène de biens immobiliers, la réalisation de petits travaux d'entretien,de nettoyage et de valorisation de biens immobiliers ;
Le négoce et le commerce de tous biens meubles, mobiliers et articles de décorations, neufs ou d'occasion ;
Siège social : 19 rue du Maréchal Leclerc - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
Capital : 5 000 euros,
Gérance :
- Madame Angeline BUFFET demeurant 9 La croix de Maubois – 18300 MENETOURATEL
- Madame Ludivine BUFFET demeurant La Bretonnière - 58220 DONZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25020942

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 27 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SAS VBAUDRY.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Capital social : 3?000,00 € divisé en 30 actions de 100,00 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 30.
Siège social : 42 rue Verrerie 21000 DIJON.
Objet : Conception, création, développement, hébergement, maintenance et commercialisation de sites internet et d'applications web. Création, production, montage et diffusion de contenus audiovisuels et vidéos, ainsi que de tout support visuel ou numérique destiné à la communication. Création, animation et gestion de contenus sur les réseaux sociaux, gestion de la présence en ligne des entreprises, incluant le référencement naturel (SEO), la publicité en ligne (SEA) et le marketing digital. Prestations de conseil, d'accompagnement et de formation dans les domaines de la création de sites internet, des réseaux sociaux et du marketing digital.
Durée : 99 ans
RCS : DIJON
Associé : Valentin BAUDRY, demeurant à DIJON (21000), 42, rue Verrerie, né à SENS (89100), le 24 octobre 1998.
Présidence : Valentin BAUDRY, demeurant à DIJON (21000), 42 rue Verrerie.
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Pour avis

AL25020947

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 28 novembre 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : Germain et Amélie Patrimoine
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
CAPITAL SOCIAL : SEPT CENTS EUROS (700,00 €), divisé en 70 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune
DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (58000), 2 rue Maréchal Lyautey
RCS : NEVERS
ASSOCIES :Monsieur Germain Roger GUÉRIN, Né à SAINT JEAN D'ANGELY (17400), le 17 juin 1981 et Madame Amélie Sophie Marine RUNIGO, Née à LORIENT (56100), le 17 juillet 1990, demeurant ensemble à NEVERS (58000), 2, rue Maréchal Lyautey
APPORTS EN NUMÉRAIRE :Monsieur Germain GUÉRIN , une somme totale en numéraire de 350,00 €Madame Amélie RUNIGO , une somme totale en numéraire de 350,00 €
GERANCE : Madame Amélie RUNIGO
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL25020967

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 29 avril 2025, enregistré à NEVERS, le 25/09/2025, bordereau n°2025 N 510 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI RO-GER
Siège social : 19 rue du Lavoir, 58270 SAINT-BENIN- D'AZY
Durée : 99 années
Le capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) .
Les apports sont en numéraires.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Romain BARIEZ et Madame Géraldine CHANDELIER demeurant à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) 19 rue du Lavoir.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL25020974

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28/11/2025 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI58 03 au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail sous toute forme,la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés,dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
DURÉE : 99 ans
PRÉSIDENT : La Société ROUSSEAU IMMO, SCI au capital de 600 € dont le siège social se situe Allée Clément Ader à CLAMECY (58500), (RCS NEVERS 805 228 681) représentée par M. Éric ROUSSEAU, Gérant.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions,ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix
AGRÉMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25020975

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC JOFFRIN-TERRAGE

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé le 16 avril 2015
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 30 000 €
Siège social : 22 Grande rue
89360 BERNOUIL
403 711 385 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 13 novembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 20 835,00€, le portant à 50 835,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL25020802

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRONETECO

SAS au capital de 10 000,00 Euros
Siège social :
4 La Tuilerie de Bale
89240 PARLY
928 068 345 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'assemblé des actionnaires en date du 2 Septembre 2025, il a été décidé de :
- De nommer aux fonctions de Directeur Général Déléguée, Mme. Angélique PSIUCH, domiciliée au 4 La Tuilerie de Bale – 89240 PARLY.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Angélique PSIUCH

AL25020933

GÉRANT

SCEV DUFOUR

Société civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 733 755,00 euros
Siège social : 9 rue Jeannette Rousseau
89800 COURGIS
402 027 445 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2025, il a été décidé de nommer Mme Céline CLOPIN épouse DUFOUR aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL25020918

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EURL MARSHALL PATRICK

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 19 Rue de la Berdoche
89144 VARENNES
424 884 831 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 7 novembre 2025,l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient SAS MARSHALL PATRICK, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 700euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrick MARSHALL.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Patrick MARSHALL, demeurant 19 Rue de la Berdoche 89144 VARENNES.
Pour avis, La Gérance.

AL25020950

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOLUPRA ENERGIE

Forme : SARL
Capital social : 5000 euros
Siège social : 44 Avenue de la Gare de l'Est
89100 SENS
908096084 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2025, à compter du 25 novembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Luka DEJIC (partant)
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL25020982

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-471du 07 novembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, une enquête publique est ouverte relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque porté parla SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge, d'une emprise de 28,2 ha(surface clôturée) et d'une puissance totale de 29,99 MWc sur le territoire de la commune d'ANNAY-SUR-SEREIN.
Cette enquête se déroule en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, siège de l'enquête,pendant 42 jours consécutifs, du mercredi 03 décembre 2025 (09 h) au mardi 13 janvier 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Christian CHARBONNIERAS recevra, en personne, au sein de la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 03 décembre 2025 de 09 h à 12 h
- jeudi 11 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- jeudi 18 décembre 2025 de 14 h à 17 h
- mardi 13 janvier 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/parc-solaire-annay-sur-serein
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
parc-solaire-annay-sur-serein@mail.registre-numerique.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit, au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN (2, Grande Rue - 89130 ANNAY-SUR-SEREIN) ou
- courrier adressé à la mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr
(Onglet Actions de l'État,Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques)
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ANNAY-SUR-SEREIN, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Clémence BROUCK, cheffe de projets pour la SAS WEB Parc Solaire du Puits de la Loge - 58 A Rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
Email : clemence.brouck@web.energy

AL25020760

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 13 janvier 2026 à 11H00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à MIGENNES (89400)**
17 rue Henri Surier
de 111 m² environ (hors caves), comprenant au rez-de-chaussée : 2 appentis,séjour, cuisine, salle de bain, w.-c., à l'étage : 4 chambres - **2 caves**.
Sur un terrain de 04 ares 01 centiare.
Occupée au 15 septembre 2025 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/01330, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH -GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place
Mardi 06 janvier 2026 de 14H00 à 15H00

AL25020960

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Auxerre – terre et verger en AOC - 27 a 27 ca - 'DESSUS LA VAUX DE BOUC' : B - 0590 - 'LES PALMES' : CD – 0010 – 0011 – zonage : zone A du PLU.
Coulanges-la-Vineuse – verger occupé - 17 a 00 ca - 'MONTFAUCON' : ZT – 0136 – zonage : RNU
Dixmont – bois taillis, landes, terres en partie occupées - 3 ha 81 a 32 ca - 'VAU MOREAU' : B - 0609 - 'LES GRANDS PRES' : D – 0808 - 0823 - 'PRESDE LA FONTAINE JURE-D' : E – 0755 – 0758 – 0761 – 0770 – 0782 – 0785 – 0787 – 0797 – 0853 - 0855 - 'LES ESSERES' : E - 0731 - 'LE GRAND CLOSOT' : E – 1039 ZM - 0009 - 'LA SANCIVE' : ZM - 0040 – zonage : zones A et N du PLU.
Thorigny-sur-Oreuse – futaie résineuse - 72 a 00 ca - 'LA PIERRE COURBE' : C - 1308 - 1316 – zonage : zone N du PLU.
Val-de-Mercy – verger occupé - 6 a 90 ca - 'LA RIE' : A - 0027 – zonage : RNU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/12/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020985

ENVOI EN POSSESSION EN L'ABSENCE D'HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès de : Madame Micheline Cécile Madeleine LORIOT, demeurant à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1 rue de l'Abbé Tinguault, veuve de Monsieur Marius GENTEUR.
Née à VINCELLES (89290), le 19 avril 1933.
Décédée à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), le 11 mars 2021.
Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1, place de l'Église est chargé du règlement de la succession.
Il est précisé qu'il existe des testaments contenant des legs à titre universels ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description suivant acte reçu par Maître LAMBERT-TAPIE, Notaire susnommé, en date du 04 novembre 2025 duquel il résulte que les légataires à titre universels remplissent les conditions de la saisine.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .
Pour avis.

AL25020990

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à MALIGNY du 30 novembre 2015 déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description du testament du 24 novembre 2025, M Pascal Henri AUBRY, né à AUXERRE (Yonne), le 26 mai 1962, demeurant à MALIGNY (89800), 30 grande rue, célibataire, décédé à TONNERRE, le 27 septembre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY (89800), 96 Grande Rue, chargée du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée du testament.
Pour avis, Le notaire.

AL25021016

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SASU LINGUINI 24 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (restauration rapide). SIREN 831273701. CIP 4988. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020992

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de EARL VITIS VINIUM Le Bouchet, route Nationale 6 89460 Bazarnes (Exploitation d'un vignoble - production et vente de vin de bourgogne). SIREN 533777645. CIP 4989. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020993

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique CHABLIS PRESTATIONS 10 Voie Romaine Appt 12 89000 Auxerre (taille de vigne). SIREN 880654538. CIP 4990. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020994

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique BEN. H. VIGNE 5 Rue du Général Campenon 89700 Tonnerre (travaux viticoles). SIREN 879147312. CIP 4991. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020995

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Madame Camille GARCIA, entrepreneur individuel, 15 Rue de Trévilly 89420 Montréal (programmation informatique). SIREN 823119516. CIP 4992. Date de cessation des paiements : 01/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020996

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Francky Didier THOMAS, entrepreneur individuel, 2 Rue Henri Barbusse 89220 Bléneau (homme toutes mains). SIREN 899998629. CIP 4993. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020997

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Madame Laura Liliane Amandine PERRICHON, entrepreneur individuel, 6 Rue de la Poterne 89130 Toucy (coiffure mixte). SIREN 843803065. CIP 4994. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020998

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE FOURNIL AUXERROIS 19 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (boulangerie, pâtisserie). SIREN 751620840. CIP 4995. Date de cessation des paiements : 24/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020999

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Christophe Pascal André Jean PRIOUX, entrepreneur individuel, 4 La Mancharde 89520 Saints-en-Puisaye (restaurant). SIREN 850209206. CIP 4996. Date de cessation des paiements : 24/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021000

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl TPIL FINANCE 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (prise de participations). RCS Auxerre 814202149. CIP 4857. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25021001

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Philippe PEREIRA GONCALVES 7b Rue de Landrecies 89600 Saint-Florentin (achat et vente de menuiserie). RCS Auxerre 533912119. CIP 4875. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25021002

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS SAS ECOLODGE BEAUREGARD 3 rue de la Cour Vieille 89520 Treigny (Hébergement touristique). RCS Auxerre 828934984. CIP 4852. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021003

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la SAS à associé unique GREGE 40 Route de Vézelay 89460 Bazarnes (fabrication de cravates). RCS Auxerre 789962057. CIP 4841. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021004

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 modifiant le plan de redressement de la Sàrl à associé unique HIPAUX 3 avenue Jean Monnet 89000 Auxerre (Restaurant). RCS Auxerre 531268357. CIP 4123. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25021005

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LAVIREST Avenue Haussmann - Lieu-dit les Fourneaux 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 811174895. CIP 4619.

AL25021006

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique AU TEMPS RETROUVÉ 15 place Vauban 89200 Avallon. RCS Auxerre 913787594. CIP 4731.

AL25021007

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SCOPARL à capital variable PRESTACTION 13 avenue de la Paix 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. RCS Auxerre 419586805. CIP 2494.

AL25021008

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl François Richard Holding 51, Route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE. RCS Auxerre 790874937. CIP 4569.

AL25021009

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS BMO AGENCEMENT ZI de la Petite Ile 15 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY. RCS Auxerre 402170443. CIP 4570.

AL25021010

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique GILLES BEAUJARD CUISINES ET BAINS 15 Rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY. RCS Auxerre 441714698. CIP 4575.

AL25021011

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS H.C.R II 93 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 894519834. CIP 4883.

AL25021012

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS FEG bat service 3 Rue des Promenades 89740 Cruzy-le-Châtel. RCS Auxerre 911099075. CIP 4898.

AL25021013

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 26/11/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Jean-Claude MARTIN, exploitant agricole, 1 Rue des Chapelains 89250 Seignelay. CIP 4997. Date de cessation des paiements : 26/05/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25021014

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 26/11/2025 arrêtant le plan de redressement de Sàrl QUARRE DE CHOCOLAT 23 place de l'Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie). RCS Auxerre 500134085. CIP 4851. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25021015

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DUAUX FABRICE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1A Rue de l'Armançon
89360 JAULGES
539 136 150 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 13novembre 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre2025, déchargé Monsieur Fabrice DUAUX,demeurant Moulin de Jaulges – 89360 JAULGES,de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25020908

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ RAMEAU
Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social et siège de liquidation :
20 rue Charles Rolland 89550 HÉRY
391 091 212 RCS AUXERRE
Liquidatrice :
Madame Caroline RAMEAU
demeurant 20 rue Charles Rolland
89550 HÉRY

Aux termes d'une délibération en date du31/12/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation,donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, la liquidatrice.

AL25020939

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

ATELIER BOIS BOURGOGNE - ABB
Société par actions simplifiée
Au capital de 220 000 euros
Siège social : 21 Route de Châtillon
89390 RAVIERES
824 006 597 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président.

AL25020953

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ALMA
Capital de 100€
Siège : 7 Rue du Général Dubois
89100 Sens
538672676 RCS Sens

AGE du 25/11/2025
Liquidateur : Cyrille Pottier, 28 Rue de la Dautine 89500 Marsangy
Siège liquidation : même adresse
Dépôt légal : Greffe TC Sens
Pour avis.

AL25021024

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 26 novembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES 6 PINS.
Siège social : CHARBUY (89113) 2 chemin de la Bretagne
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Cyril GRELARDON la somme de trois cent soixante euros (360 EUR). Madame Sophie GRELARDON la somme de trois cent soixante euros (360 EUR). Monsieur Valentin GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Monsieur Tristan GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Madame Madeline GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR). Madame Léane GRELARDON la somme de soixante-dix euros (70 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Madame Sophie GRELARDON demeurant à CHARBUY (89113) 2 Chemin de la Bretagne. Et Monsieur Valentin GRELARDON demeurant à MONETEAU (89470) 7 Bis Rue de Gurgy.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, Le notaire.

AL25020943

JURIDIQUE

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

Qu'est-ce que le SDREA ?

Le SDREA est le schéma directeur régional des exploitations agricoles. Il détermine les orientations de la politique régionale des exploitations agricoles, tout en tenant compte des particularités des territoires, ainsi que des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.
Concrètement, il s'agit d'un arrêté du préfet de région, conseillé par les Préfets de départements.
Le SDREA fixe notamment à l'échelle régionale plusieurs points :
Seuil de surface : le SDREA vient fixer le seuil de surface au-delà duquel il faut demander une autorisation d'exploiter.
Coefficients : le SDREA va déterminer les équivalences à la SAU (surface agricole utile) par type de production et pour les ateliers de production hors sol.
Ordre de priorité : le SDREA va définir l'ordre de priorité entre les différents types d'opérations concernées par une demande d'autorisation d'exploiter en cas de concurrence entre plusieurs demandes.
Agrandissement excessif : Le SDREA vient préciser les critères au-delà desquels une opération va conduire à l'agrandissement excessif d'une exploitation.
Viabilité : Le SDREA va fixer les critères permettant d'évaluer la viabilité économique des exploitations visées par la demande d'autorisation d'exploiter.
Le SDREA est révisé au moins tous les 5 ans, dans les mêmes conditions que son élaboration. Le préfet va consulter pour avis : le conseil régional, la chambre régionale d'agriculture et la COREAMR (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural). Il peut également être révisé, sans consultation préalable, en cas de décision de justice, de modifications légales ou règlementaire, postérieures à sa publication. Pour les Pays-de-la-Loire, le SDREA 2024 est entré en vigueur le 07 décembre 2024, pour une durée de 5 ans. Le SDREA 2021 continue à s'appliquer aux demandes concurrentes à des demandes enregistrées avant le 07 décembre 2024 et non décidées.
Le premier article du SDREA des Pays-de-la-Loire vient nous apporter de nombreuses définitions sur les mots employés tout au long du SDREA. Notamment, la définition de l'installation : « action de s'établir sur une ou plusieurs unités de production constituant une entité juridique et économique autonome et indépendante pour y exercer une activité agricole » ou l'agrandissement : *« fait, pour une personne, physique ou morale, mettant en valeur une exploitation agricole, d'accroître la superficie de cette exploitation »*.
Il est toujours très intéressant de lire et de comprendre le SDREA de sa région, afin de mieux cerner les motivations et enjeux qui orientent le schéma des structures.

Estelle de Plinval

Augmenter le pouvoir d'achat des salariés : « la prime transport » exonérée de cotisations sociales

Dans un contexte où le pouvoir d'achat des salariés est une préoccupation majeure, tandis que les marges financières des entreprises restent limitées, l'employeur peut instaurer une « **prime de transport** » exonérée de cotisations sociales. Cette aide facultative permet de prendre en charge tout ou partie des frais de carburant ou d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène utilisés pour les trajets domicile-travail. Elle ne doit pas être confondue avec la prise en charge obligatoire des abonnements de transport en commun.
En 2025, la prime de transport est exonérée de cotisations sociales :
jusqu'à 300 € par an pour les frais de carburant ;
jusqu'à 600 € par an pour les véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène.
Ces montants sont également exonérés d'impôt sur le revenu dans les mêmes limites.
La prise en charge de ces frais de transport concerne uniquement les salariés dont la situation justifie l'usage d'un véhicule personnel : résidence dans une zone non desservie par un réseau de transport collectif ou horaires de travail particuliers (travail de nuit, horaires décalés) rendant les transports en commun difficiles ou impossibles.
Sa mise en place peut résulter d'un **accord d'entreprise, interentreprises ou de branche**, ou à défaut d'une **décision unilatérale de l'employeur** après consultation du CSE s'il existe. Le texte doit définir les modalités d'attribution, applicables uniformément aux salariés éligibles. Le montant peut être adapté en fonction de certaines situations (congés, arrêts maladie, entrée ou sortie en cours de mois), sous réserve d'une application identique à tous. Des règles spécifiques s'appliquent aux salariés à temps partiel.
L'employeur doit pouvoir justifier la prise en charge en recueillant notamment : une attestation de résidence hors périmètre de transports ou d'usage indispensable du véhicule personnel, ainsi qu'une copie de la carte grise. La prime doit figurer sur le bulletin de paie.
Ce dispositif peut se cumuler avec les **indemnités kilométriques** ou le **forfait mobilités durables** (prise en charge des frais de transport alternatif tels que vélo, covoiturage, transports publics avec un plafond de 600 € par an pour l'exonération de cotisations sociales et fiscales). S'agissant de remboursement de frais, les sommes versées ne peuvent pas dépasser les dépenses réellement engagées par le salarié pour ses trajets domicile-travail.

Magali Ravon-Soulard

// FESTIVITÉS

21 Ce sera show à Fromenteau

La prochaine fête départementale de l'agriculture de en Côte-d'Or se tiendra en mai à Fromenteau, entre Saint-Seine-l'Abbaye et Sombernon.

Nous ne sommes pas en retard pour vous l'annoncer : la fête de l'agriculture 2026 aura lieu dimanche 17 mai à Fromenteau. Cet évènement sera orchestré par les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye, épaulés par leurs homologues du comice agricole. Il y a quelques jours, nous avons rencontré plusieurs membres de l'organisation : figurez-vous qu'ils sont déjà sur le pont, notamment par rapport aux futurs partenariats.

Plein de vaches

Avant même d'évoquer le jour J, Jean-François Dessolin, trésorier du comice, nous donne rendez-vous pour la veille. *« Nous organisons une nouvelle fête du lait, elle débutera dès le samedi, sur le même site »*, informe l'ancien conseiller à Alysé. Des concours seront proposés dans les quatre principales races laitières du département (Simmental, Prim'Holstein, Montbéliarde et Brune). Un tel rendez-vous avait déjà été proposé en 2022 à Fromenteau. À un détail près toutefois : la Brune n'était pas présente mais *« elle le sera en 2026, avec peut-être un concours de premiers veaux. La problématique sera la même pour les éleveurs bruns : les Journées châtillonnaises se dérouleront peu de temps après, ce ne sera pas très pratique pour eux, mais la volonté d'être là est partagée par pas mal de personnes. Merci d'avance à tous les participants ! »*.

Beaucoup de mains

Valentin Forey, président des JA de Saint-Seine-l'Abbaye, indique que cette fête du lait a été le point de départ des réflexions. *« L'idée de faire d'une pierre deux coups a été rapidement évoquée. Ce sera donc un grand week-end de festivités… Nos équipes sont motivées et enthousiastes par rapport au futur programme. Nous pourrons compter sur notre trentaine de membres JA et sur la vingtaine de membres du comice, c'est très bien »*. Matthieu Duthu, autre JA du canton, observe les nombreux avantages permis par la proximité du silo : *« Merci à Dijon Céréales pour leur partenariat, beaucoup d'équipements seront déjà présents. Il y a l'eau et l'électricité, on ne part pas de zéro comme si nous étions seuls au milieu d'un champ. Organiser ces deux événements en mai est également pratique pour tout le monde : les éleveurs, avec des vaches bien plus en état que fin août et même les agriculteurs, qui ne seront pas dans leurs semis de colza »*.

Encore du C15

Que les pilotes de C15 soient rassurés, une course leur sera dédiée ! On ne change pas les bonnes vielles habitudes en Côte-d'Or après les épreuves de Châtillon en 2023, Is-sur-Tille en 2024 et 2025 et Hauteroche en août dernier. Les organisateurs ont déjà déterminé le lieu du circuit, en plein milieu du champ exploité par Éric Bolot. Bastien Pitoiset, trésorier des JA de Saint-Seine-l'Abbaye, rappelle que son équipe cantonale a toujours répondu présente depuis deux ans, avec souvent de bons classements : *« nous possédons désormais deux C15 et nul doute qu'ils seront encore alignés en mai prochain. Nous devrons toutefois les retaper car aucun d'entre eux n'a réussi à aller au bout à Hauteroche ! »*. À cette course automobile viendront s'ajouter un marché de producteurs, une mini-ferme, une exposition de matériels et bien d'autres animations que les organisateurs tâcheront de peaufiner. *« Le programme du samedi soir n'est pas encore défini, mais il y aura bien une grande soirée »*, fait remarquer Valentin Forey, actuel chef du silo de Fromenteau qui rejoindra la ferme familiale sur la même commune au 1er janvier.

AG



Sur le site de la future fête, près du silo de Dijon Céréales, avec Bastien Pitoiset, Matthieu Duthu, Valentin Forey, Jean-François Dessolin et Éric Bolot.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent, jusqu'au 30 avril 2026, l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. archives@cotedor.fr

• Dimanche 7 décembre

// Marchés de Noël à Is-sur-Tille et Nogent-lès-Montbard

Le marché de Noël d'Is-sur-Tille va se tenir dans la salle et sur l'esplanade des Capucins, de 10 h à 18 h. Vous trouverez de l'artisanat, des idées de cadeaux, de la restauration, du vin chaud et d'autres spécialités. Animation musicale de 15 h à 17 h avec le groupe Éric Érac. Maquillage et balades en poney pour les enfants. Arrivée du Père Noël à 15 h. À Nogent-lès-Montbard, le marché de Noël aura lieu à la salle des fêtes, avec, là aussi, de nombreux exposants, artisans et créateurs. Un concours de dessins de Noêl est uassi organisé.

• Dimanche 7 décembre

// Course des sapins à Saulieu

C'est l'une des plus anciennes courses à pieds de Côte-d'Or, qui en est à sa 29e édition. Plusieurs parcours sont prévus pour courir selon ses envies. La course qui aura lieu au stade municipal, est ouverte à tous, à partir de 3 ans et 500 m pour le Baby-cross, jusqu'à 10 300 m pour les plus aguerris. La participation financière est libre et un sapin de Noël sera offert à chaque participant.

Renseignements : fr.milesrepublic.com/event/course-des-sapins-4082

• Mardi 9 décembre

// Thé dansant à Meursault

L'Amicale murisaltienne du quartier de l'hôpital (AMQH) organise son thé dansant, un mardi par mois, de 14 heures à 19 heures. Les nouveaux participants sont les bienvenus parmi les habitués, pour un moment convivial dans le partage et la bonne humeur.

Tarif : 6 euros. Renseignements : 06 43 66 94 99 ou mail : amqh@laposte.net

• En décembre

// Noël au château de Bussy-Rabutin

Pendant tout le mois de décembre, le Château se pare de ses plus beaux atours et vous plonge dans le Noël des sirènes grâce aux somptueux décors imaginés par l'artiste Benoit Duvergé

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 6 décembre

// Jugement de bétail

Les JA de Saint-Benin d'Azy orchestrent leur jugement de bétail à la place de l'Église de Trois-Vèvres, de 9 h à 18 h 30, avec un concours ovin, présenté par le GAEC du Patureau et un concours bovins, avec les animaux de l'Earl de Sury. En plus : dégustation et vente de fromage de la Ferme du Val d'Osseux, baptêmes à poneys, marché artisanal et gourmand local. Buvette ouverte toute la journée. Choucroute le midi (18 euros sur réservation : 06 63 48 44 58), proposé par l'association Trois Vèvres Loisirs. Les Amis 6 animeront l'événement, avec la présence du Père Noël.

Renseignements pour le jugement : 07 65 88 40 04 (Amandine Coichot).

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 5 décembre

// Marchés de Noël

La fin d'année est synonyme de festivités avec notamment des marchés de Noël organisés dans tout le département ; voici une liste de certains. Cercy-la-Tour, place d'Aligre, le 5 décembre à partir de 16 h, infos : https://www.facebook.com/cercylatour.villagedufutur ; Premery, aux ponts des abattoirs, le 6 décembre, à partir de 14 h, infos : https://www.facebook.com/pontsdesabattoirs ; Cosne-cours-Sur-Loire, place de la mairie, du 12 au 14 décembre, à partir de 17 h, infos : https://www.facebook.com/ville.cosne/?locale=fr_FR ; Fourchambault, place de la République, le 13 décembre à partir de 10 h, infos : https://www.facebook.com/ladynamiquefourchambaultaise/ ; La Charité-sur-Loire, dans toute la ville, le 13 décembre de 10 h à 20 h et le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://lacharitesurloire.fr/marche-de-noel-2025 ; Beaumont-la-Ferrière, à la nouvelle salle des fêtes (Champ de foire), le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 84 39 15 15 ; Nevers, rue Hoche, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/people/Le-1-Bis-Nevers/61560064856969/ ; Clamecy, parvis de la mairie, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/Ville.Clamecy/ ; Saint-Agnan-en-Morvan, domaine du Bois du Loup, le 21 décembre de 10 h à 19 h et le 22 décembre de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/majazl/?locale=fr_FR

• 13 décembre

// Spectacle « À table »

Consacré aux chansons dédiées aux plaisirs de la bouche et autres sketchs, le spectacle « À table » vous convie à entrer dans un univers unique, le 13 décembre à 20 h au Théâtre d'Imphy.

Tarifs et renseignements : https://www.lentrdeuxtheatre.fr/

• 13 décembre

// Finale jugement de bétail

C'est à Saint-Péreuse au GAEC du Passou, que se tiendra la finale départementale de jugement de bétail des JA de la Nièvre intitulé « Élevage en Fête », en partenariat avec les JA de Château-Chinon. Au programme : démonstrations de tonte de moutons, exposition et démonstrations de matériels agricoles, jeux pour enfants, etc. Buvette et stand de crêpes toute la journée. Le repas du midi sera composé de lasagne, fromage blanc et tartelette (15 euros) et le dîner de galantine, tartiflette, tartelette (18 euros). Pour clôturer cette journée, la soirée sera animée par DJ Lily.

Infos et réservation au : 06 48 37 30 96 ou au 06 32 31 27 63.

• 20 décembre

// Chant Bar de Noël

La Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup, vous propose une soirée avant Noël, le 20 décembre à partir de 20 h.

Tarifs et renseignements : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables

• 20 décembre

// Parade lumineuse

Au départ du centre-ville de Decize, à 18 h, une parade de mascottes lumineuses aura lieu, puis une autre organisée par les JA de Decize.

Infos : https://www.facebook.com/villededecize

// POUR LES FÊTES

21 Cette année, prenez un sapin… en sapin !

Dans son atelier d'Arc-sur-Tille, près de Dijon, Damien Boucheron réalise de très beaux sapins de Noël au design original… et fabriqués en bois de sapin. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la passion pour le bois que nourrit ce technicien agricole.



Damien Boucheron, avec deux de ses sapins, l'un plié et l'autre déployé en vrille.



Un exemple de plateau réalisé à partir de caisses de vin.

Pour Damien Boucheron, Noël commence en juillet. C'est en effet en plein été qu'il démarre les productions qu'il va vendre pour les fêtes, afin, d'une part, de répondre aux commandes dans les temps, et de l'autre, de constituer une offre suffisante qu'il proposera sur les marchés de Noël. C'est aussi parce que notre homme travaille le bois et que cela ne se fait pas en un claquement de doigts. S'il présente une palette assez large de réalisations, sur laquelle nous allons revenir, c'est avant tout pour ses sapins que nous sommes allés le rencontrer dans l'atelier qu'il loue à Arc-sur-Tille, près de Dijon. Des sapins… en sapin. En planches de sapin local pour être précis. Et des sapins qui tournent : comprenez que leur design leur donne l'allure d'une grosse vrille. Ces arbres de Noël sont fabriqués en découpant des lattes qui sont ensuite disposées sur une tige filetée et que l'on peut décaler légèrement, ce qui donne, au final, cette allure tourbillonnante. Chacun de ses sapins réclame six heures de travail. Il faut découper chaque branche : la plus longue fait 90 cm puis pour les suivantes, Damien retire à chaque fois 1 cm. Les sapins font 1m70 de hauteur et sont vendus 180 euros pièce.

Recyclage de caisses viticoles

Mais les sapins de Damien n'ont pas toujours été en sapin : Par le passé, il en a fait en chêne du Morvan après avoir récupéré tout un stock de ce bois… Recycler ainsi du bois était une idée qui lui plaisait et sur laquelle il a poussé plus loin sa logique. L'autre grande partie de ses productions en témoigne : Damien Boucheron est passé maître dans l'art de recycler des caisses de domaines viticoles, notamment pour fabriquer des plateaux à apéritif ou à fromages. Il se fournit auprès de particuliers, mais aussi de négociants. Ces caisses sont démontées et les panneaux qui les constituent, réassemblées. Les estampilles qui les ornent, au nom des domaines ou des grandes Maisons de vins, forment un univers esthétique décalé et plein de charme sur les produits finis. *« Dans l'assemblage des panneaux issus des caisses de vin,* précise Damien Boucheron, *je prends soin de croiser les fibres du bois, ce qui rigidifie l'ensemble et évite que la matière ne « travaille ».* Les plateaux sont vernis puis recouvert d'une couche d'huile de pépins de raisin. Cela assure un objet conforme aux exigences d'hygiène alimentaire. Les plateaux sont ornés de poignées en acier et la touche finale, c'est l'estampille en forme d'étoile, symbole choisi par Damien Boucheron pour ses productions.



Les sapins peuvent aussi bénéficier des finitions « maison » en décorations de Noël.

Ébéniste et technicien agricole

Voilà 4 ans que Damien a créé sa microentreprise d'ébénisterie, en parallèle de sa profession première, technicien agricole pour l'institut technique Arvalis, pour lequel il travaille depuis près de quinze ans en mettant en place des essais culturaux (variétés, produits phytosanitaires, engrais), en conventionnel comme en biologique, chez des agriculteurs entre la Côte-d'Or, l'Yonne et le Jura. *« J'ai la chance,* précise-t-il, *d'exercer un métier qui correspond à ma vocation agricole de base, étant moi-même fils d'éleveur. J'ai toujours voulu travailler dans la recherche agricole. À ma vocation professionnelle, j'ai pu ajouter ma microentreprise qui traduit ma passion pour le travail du bois. J'aime mon métier, mais il me manquait une dimension manuelle et créative. »* Le travail du bois l'intéresse depuis l'enfance. L'idée de recycler des objets et de les détourner de leur fonction première lui est venue lorsqu'il s'est fabriqué un salon de jardin en palettes. *« Puis mon fils m'a réclamé un jeu de dames que je lui ai fabriqué. Petit à petit, j'ai multiplié les réalisations de ce genre. Je me suis dit qu'il était intéressant de travailler du bois qui avait déjà eu une vie. L'idée de ne pas trop jeter et de se demander à quoi ça pourrait servir me plaît ».* C'est en se mettant en quête de bois de récupération qu'il a découvert le « gisement » des caisses de vin. Ses plateaux estampillés de noms de maisons de vin séduisent les acheteurs. Damien Boucheron recycle ainsi entre 300 et 400 caisses par an. Elles sont parfois achetées en ligne à des particuliers mais Damien se fournit aussi auprès de deux négociants en vin qui trouvent ainsi un débouché sur un « déchet » qui, sinon, représente un coût pour eux. On est donc sur une relation gagnant-gagnant.

Sur les marchés et bientôt en ligne

Mais depuis deux ans, notre ébéniste a enrichi son catalogue avec des tableaux chantournés qui prennent pour base des dessins imprimés et qui, là encore, sont un moyen de trouver une utilisation à certaines parties des caisses qui n'ont pas d'estampille. Parmi les thèmes qu'il traite beaucoup sous cette forme figure l'univers des mangas : on peut d'ailleurs découvrir une trentaine de ses tableaux inspirés de cet univers de BD, exposés pendant tout le mois de décembre à la librairie Momie Manga, rue des Godrans à Dijon. Noël est aussi l'occasion, pour lui, de fabriquer des petits éléments de décoration (étoiles, bonhommes de neige, sapins, anges…) là aussi par la technique du chantournage. Pour progresser dans ses pratiques Damien Boucheron n'hésite pas à s'appuyer sur des personnes expérimentées. C'est le cas notamment, avec Alain Lemaire, ébéniste en retraite qui lui loue son atelier : *« Au-delà de l'atout que représente déjà la location de cet atelier très bien équipé, je bénéficie des conseils d'un professionnel du bois à l'expérience solide. C'est un bonheur pour moi, j'apprends beaucoup auprès de lui ».* Naturellement, quand on produit, il faut aussi vendre. Pour Damien Boucheron, le gros débouché du moment c'est bien évidemment les marchés de Noël. Vous pourrez le retrouver :

- Au château d'Arcelot, les 6 et 7 décembre
- À la Maison de l'agriculture de Bretenière, le 11 décembre
- Au fort d'Hauteville-les-Dijon, les 13 et 14 décembre.

De manière plus générale, il est présent tout au long de l'année sur une quarantaine de marchés artisanaux. Des rendez-vous qu'il apprécie, propices aux échanges sur sa passion du bois et ses méthodes de travail. Il aime satisfaire la curiosité des visiteurs à ce sujet. Mais d'ici la fin de cette année, son commerce devrait prendre une autre tournure avec la mise en place d'un site internet qui portera le nom suivant : « Ô étoiles de Pti Chon, l'ébéniste recycleur ». Pourquoi Pti Chon ? Parce que Chon est le surnom de son frère aîné et que lui, c'est donc, le P'tit Chon…

Berty Robert



Le chantournage est une technique qui permet à Damien Boucheron de proposer des tableaux à partir de toutes sortes de dessins.

Des ateliers pour enfants et personnes âgées

Depuis deux ans, Damien Boucheron anime des ateliers de chantournage pour des enfants, en centres de loisirs, médiathèques ou bibliothèques. Le but est de permettre à des groupes d'une dizaine d'enfants (à partir de 8 ans) de créer eux-mêmes leurs décorations, sur des thèmes divers. *« Cela me permet aussi de les sensibiliser au recyclage puisqu'ils travaillent avec des caisses de vin. »* Il réalise aussi ce type d'ateliers dans les Ehpad. Cela permet aux personnes âgées de travailler l'agilité manuelle. Damien aimerait pouvoir intervenir plus souvent avec ses ateliers. Avis aux amateurs ! Pour le contacter : 06 77 88 62 25